

Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon

Etude pour la lutte contre le ruissellement
et l'érosion des sols sur le bassin versant
de l'Ourcq aval

Phase 1 : Etat des lieux
**Phase 2 : Priorisation des
sous bassins versants**



Indice	Nbre de pages	Objet de l'indice	Date	Rédigé par	Vérifié par
01	106 + annexes	Création	Juin 2024	Nicolas SELLIER	Stéphane TANGHE
02	107 + annexes	Modifications suite aux remarques du comité de pilotage lors de la réunion du 26/06/2024	Juillet 2024	Nicolas SELLIER	Stéphane TANGHE

Cette étude est réalisée sous maîtrise d'ouvrage du **Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon**.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie contribue au financement de l'étude.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par **l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques**.

L'étude est également menée en étroite collaboration avec :

- la chambre d'agriculture de l'Aisne,
- la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne (DDT),
- les collectivités territoriales et locales, notamment les communautés de communes et communes du territoire,
- les exploitants agricoles.

Qu'ils en soient remerciés ici.

La présente étude concerne le **bassin versant aval de l'Ourcq et du Clignon** sur une surface d'environ **57 000 ha** réparti sur le territoire de **7 communautés de communes** et **72 communes**.

Elle est découpée en 4 phases :

- phase 1 : état des lieux et diagnostic
- phase 2 : priorisation des sous bassins versants
- phase 3 : élaboration des scénarios d'aménagements sur les sites à priorité forte
- phase 4 (optionnelle) : élaboration et suivi des dossiers réglementaires

Le présent rapport constitue le document de **phase 1 et de phase 2** et concerne **l'état des lieux et les priorisations des sous bassins versants**.

Ce mémoire a pour objectif d'identifier les problèmes et les enjeux à partir de l'analyse de données existantes, de rencontres auprès des élus et acteurs locaux. Il permet de réaliser un état des lieux permettant de hiérarchiser les zones à enjeux pour définir ensuite les principes d'aménagements qui répondent aux objectifs de lutte contre les phénomènes de ruissellement, d'érosion et d'inondations et de protection de la ressource en eau (eaux de surface et eaux souterraines).

SOMMAIRE

PARTIE I. PRESENTATION DE L'ETUDE	6
I.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE	6
I.2 DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	8
I.3 LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE.....	9
PARTIE II. INVESTIGATIONS EFFECTUEES.....	10
II.1 MISE EN PLACE DU SIG.....	10
II.2 RECUEIL DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	10
II.3 ANALYSE DES ORTHOPHOTOPLANS	11
II.4 ENTRETIENS INDIVIDUELS AVEC LES ELUS DES COMMUNES.....	12
II.5 INVESTIGATIONS DE TERRAIN PONCTUELLES.....	12
PARTIE III. DONNEES GENERALES.....	13
III.1 CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA ZONE D'ETUDE	13
III.2 HYDROLOGIE	19
III.2.1 Hydrologie générale	19
III.2.2 Stations hydrométriques	20
III.2.3 Débits caractéristiques	20
III.2.4 Inondations.....	22
III.2.5 Plans de Prévention des Risque d'Inondations : PPRI	22
III.3 USAGES DE L'EAU.....	24
III.3.1 Alimentation en eau potable	24
III.3.2 Assainissement des eaux usées.....	25
III.3.3 Assainissement des eaux pluviales	25
III.4 QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU.....	26
III.4.1 Qualité des eaux superficielles.....	26
III.4.2 Qualité des eaux souterraines.....	26
III.5 OCCUPATION DES SOLS.....	31
III.5.1 Occupation des sols actuelle.....	31
III.5.2 Occupation des sols passée	33
III.6 PATRIMOINE NATUREL.....	35
III.6.1 ZNIEFF.....	35
III.6.2 Natura 2000.....	36
III.6.3 ZICO.....	37
III.6.4 Site classé – Site inscrit	38
PARTIE IV. VOLET RUISSELLEMENT, EROSION ET INONDATION	39
IV.1 FACTEURS INFLUENÇANT LE RUISSELLEMENT, L'ÉROSION ET LES INONDATIONS	39
IV.1.1 Mécanismes de genèse du ruissellement	39
IV.1.2 Facteurs causals	41
IV.2 ETUDE DE L'ALEA EROSION.....	45
IV.3 INCIDENCES DES PHENOMENES DE RUISSELLEMENT ET D'ÉROSION	47
IV.3.1 Axe de thalweg générateur de coulées de boue	47
IV.3.2 Axe de thalweg à l'origine d'inondations.....	49
IV.3.3 Axe de thalweg présentant un enjeu qualité des eaux superficielles	51
IV.3.4 Axe de thalweg dans un secteur présentant enjeu ressource en eaux souterraines	54
IV.3.5 Synthèse tous les enjeux.....	56
IV.4 BASSINS VERSANTS SENSIBLES AUX PHENOMENES DE RUISSELLEMENT ET D'ÉROSION.....	58
IV.4.1 Sous bassins versants sensibles.....	58
IV.4.2 Hiérarchisation des sous bassins versants sensibles.....	75
IV.4.3 Photographies.....	78

IV.5	ZONES AYANT CONNU DES INONDATIONS	95
IV.5.1	Causes des inondations	95
IV.5.2	Types d'inondations	98
IV.6	ARRETE DE CATASTROPHE NATURELLE	100
IV.7	AMENAGEMENTS EXISTANTS DE LUTTE CONTRE LES PHENOMENES DE RUISSELLEMENT, D'EROSION ET D'INONDATION.....	101
IV.8	CARTOGRAPHIE DE L'ETAT DES LIEUX.....	103
IV.9	FICHES DE SYNTHESE PAR COMMUNE	104

Liste des figures

Figure 1 : localisation du bassin versant de l'Ourcq aval.....	9
Figure 2 : extrait des photographies aériennes avec observations de ravines.....	11
Figure 3 : débit caractéristique de l'Ourcq à Chouy– Sources Eaufrance HydroPortail	20
Figure 4 : débits moyens mensuels et débits caractéristiques de l'Ourcq à Chouy - Sources Eaufrance HydroPortail	21
Figure 5 : évolution des surfaces en prairies entre 1990 et 2018	33
Figure 6 : évolution des surfaces en cultures entre 1990 et 2018.....	33
Figure 7 : évolution des surfaces urbanisées entre 1990 et 2018.....	34
Figure 8 : patrimoine naturel : ZNIEFF, zones Natura 2000 et ZICO (Source : DREAL Haut de France et Ile de France)	37
Figure 9 : étapes de développement d'une croûte de battance (Boiffin J. et All)	41
Figure 10 : répartition des causes des inondations	97
Figure 11 : répartition des types d'inondations	98

Liste des tableaux

Tableau 1 : stations hydrométriques de l'Ourcq (sources : banque hydro).....	20
Tableau 2 : débits de crue de l'Ourcq à Chouy - Sources Eaufrance HydroPortail	21
Tableau 3 : captages d'eau potable et collectivités maître d'ouvrage	24
Tableau 4 : stations d'épuration et communes raccordées	25
Tableau 5 : état des lieux des masses d'eau superficielles en 2022 - sources Géo-Seine-Normandie (AESN)	26
Tableau 6 : état des lieux des masses d'eau souterraines en 2019 - sources Géo-Seine-Normandie (AESN)	26
Tableau 7 : état des lieux des masses d'eau souterraines en 2022 - sources Géo-Seine-Normandie (AESN)	26
Tableau 8 : qualité des eaux des unités de distribution d'eau potable en 2022 - sources ARS AtlaSanté – Info Facture	28
Tableau 9 : ZNIEFF sur la zone d'étude (Source : DREAL Haut de France et Ile de France).....	36
Tableau 10 : ZPS et ZSC sur la zone d'étude (Source : DREAL Haut de France et Ile de France).....	36
Tableau 11 : ZICO (Source : DREAL Haut de France et Ile de France).....	37
Tableau 12 : sites classés (Source : DREAL Haut de France et Ile de France).....	38
Tableau 13 : hiérarchisation des sous bassins versants sensibles.....	76

PARTIE I. PRESENTATION DE L'ETUDE

I.1 Contexte et objectifs de l'étude

La Directive Cadre Européenne pour l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 et le SDAGE Seine-Normandie engagent à améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines d'ici 2027. Dans cette perspective et depuis la prise de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018, le syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon et ses partenaires (Agence de l'eau Seine-Normandie, Conseil départemental de l'Aisne, ...) œuvrent à la réalisation d'actions visant à améliorer la qualité des cours d'eau et contribuer à l'atteinte de ses objectifs sur son territoire.

Suite aux forts épisodes de pluies de 2021, l'ensemble du département de l'Aisne a été touché par des ruissellements et coulées de boue. Le syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon a été sollicité entre juillet et septembre par plusieurs communes (Longpont, Saponay, Neuilly-Saint-Front, Chézy-en-Orxois, Montigny-l'Allier, Latilly, Brumetz, Belleau, Sommelans, Saint-Gengoulph, Monthiers, Hautevesnes, Etrépilly, Bonnesvalyn, Faverolles). Dans la plupart des cas, les ruissellements les plus sévères ont émané de cultures de printemps. Face à l'intensité et la répétition des phénomènes, le syndicat n'a pu que constater les dégâts.

Plus récemment en mai 2024, d'importants dégâts ont à nouveau été observés sur plusieurs communes du territoire. Là encore, des épisodes orageux très intenses ont provoqués des ruissellements sur les parcelles en culture de printemps fraîchement implantées, occasionnant des coulées de boue conséquentes.

Les incidences des coulées de boue sont nombreuses, et génèrent des coûts de remise en état importants.

En effet, **les impacts concernent :**

- **les cours d'eau et zones humides** (altération de la qualité de l'eau, désordres hydromorphologiques, envasement des cours d'eau, ...) ;
- **la ressource en eau souterraine (captages AEP) ;**
- **la perte du capital sol** avec l'érosion des parcelles agricoles ;
- **le patrimoine bâti** (dégradation d'habitations, ...) et les réseaux de transports (dégradation de routes, ...).

Pour faire face à une problématique de plus en plus récurrente, le syndicat a décidé de lancer une étude pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur la partie aval du périmètre du syndicat soit **57 000 ha**.

Cette étude s'inscrit dans une dynamique des territoires où les pratiques agricoles évoluent, où l'interface entre zones urbaines et agricoles ainsi que l'imperméabilisation des sols continuent de s'accroître.

Un moyen de diminuer ces risques d'inondation et de contamination de la ressource en eau consiste à **favoriser les aménagements parcellaires permettant de ralentir les écoulements et d'épurer l'eau avant infiltration vers la nappe souterraine**. La mise en place **d'aménagements d'hydraulique douce** répond à cette problématique : mares, bandes enherbées, haies, talus, fascines, noues, zones tampons...

Cette étude doit être conforme aux exigences nationales du Grenelle de l'environnement ainsi que des exigences européennes de la Directive Cadre sur l'Eau, retranscrites au niveau du bassin Seine-Normandie à travers le SDAGE.

L'étude ne doit pas se limiter aux zones sensibles connues vis-à-vis des phénomènes d'érosion, mais doit également prendre en compte les zones pouvant devenir sensibles en cas de modifications des pratiques culturales, de suppression d'éléments paysagers, ...

L'étude doit également permettre de sensibiliser les élus et exploitants agricoles à un ensemble de pratiques respectueuses de l'environnement et compatibles avec un objectif de reconquête de la qualité de l'eau sur l'hydrosystème général du territoire.

Les objectifs de cette étude sont :

- **Objectif 1** : obtenir un état des lieux et un diagnostic complet sur le périmètre de l'Ourcq aval :

- ✓ Évaluer la qualité des milieux aquatiques et la comparer aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, évaluer l'impact des travaux déjà conduits, caractériser et localiser les zones humides connues à ce jour ;
- ✓ Étudier l'occupation du sol et les activités et en déterminer les impacts sur les milieux et l'hydraulique du territoire ;
- ✓ Analyser l'incidence des problématiques de ruissellement et d'érosion sur les milieux aquatiques et humides du territoire (hydromorphologie, frayères, milieux humides, sources...), sur l'aléa coulée de boue et la biodiversité ;

- **Objectif 2** : établir une priorisation des sous bassins versants sur tout le périmètre de l'Ourcq aval :

- ✓ Hiérarchiser les sous bassins versants du territoire au regard des enjeux (milieux, aléa coulée de boue), ainsi que des risques sur les biens et les personnes ;
- ✓ Définir des zones prioritaires d'actions relatives à l'érosion-ruissellement.

- **Objectif 3** : établir un programme d'actions en vue d'une réduction des ruissellements/érosion reposant par ordre de priorité sur :

- ✓ L'évolution des pratiques agricoles (couvert végétal, travail du sol, ...) ;
- ✓ Proposition d'aménagements d'hydraulique douce multifonctionnels (limitations des écoulements, biodiversité, ...) en milieu rural ;
- ✓ Proposition d'aménagements régulateurs (digues, barrages filtrants, fossé à redents,) ;
- ✓ Propositions d'aménagements et stockage (bassin tampon, mare,).

I.2 Démarche méthodologique

La présente étude se déroulera selon **4 phases** :

- **Phase 1 - Etat des lieux et diagnostic (tranche ferme)** : étude bibliographique, mise en place des fonds cartographiques, rendez-vous individuels avec les élus des communes en présence de personnes connaissant bien le territoire, notamment quelques exploitants agricoles, établissement d'un état des lieux des phénomènes de ruissellement, d'érosion et d'inondations, notamment le descriptif précis de tous les dysfonctionnements.
- **Phase 2 – Priorisation des sous-bassins versants (tranche ferme).**
- **Phase 3 – Elaboration des scénarios d'aménagements sur les sites à priorité forte (tranche ferme)** : propositions d'aménagements d'hydraulique douce sur les sous bassins versants prioritaires : localisation à l'échelle de la parcelle, descriptif technique, estimatif financier.
- **Phase 4 – Elaboration et suivi des dossiers réglementaires (tranche optionnelle)** : réalisation des conventions entre le syndicat, les exploitants agricoles et propriétaires, rédaction des dossiers de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'autorisation au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau).

I.3 Localisation de la zone d'étude

Le bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon couvre une superficie totale de **737 km²** (73 700 ha) en très grande partie dans le département de l'Aisne et dans une moindre mesure dans le département de l'Oise (communes de Mareuil sur Ourcq et Marolles) et de la Seine-et-Marne (communes de Coulombs en Valois, Crouy sur Ourcq, Dhuisy et Germigny sous Coulombs).

Toute la partie amont du bassin versant a déjà fait l'objet d'une étude il y a quelques années sur une surface d'environ 16 700 ha. **La zone d'étude couvre ainsi uniquement la partie aval du territoire du Syndicat de bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon sur une surface d'environ 57 000 ha.** Ce bassin versant se situe globalement dans le triangle Soissons, Villers Cotterêt et Château Thierry.

Il est à noter que plusieurs secteurs de ce territoire ont déjà fait l'objet d'études antérieures et n'ont donc pas été ré-étudiés :

- ⇒ **Bassin versant du Clignon amont** : une étude a été finalisée en 2018 et des travaux sont programmés pour l'automne 2024.
- ⇒ **Bassin versant du Gorgeat** : une étude a été finalisée en 2023. Les conventions sont en cours de signature et le dossier réglementaire en cours d'instruction.
- ⇒ **Communes de Mareuil sur Ourcq et Marolles** : une étude spécifique sur les problèmes de ruissellement est en cours de réalisation par la Communauté de Communes du Pays de Valois avec l'étude de scénarios d'aménagements.

Les conclusions de ces études en terme d'état des lieux du territoire sont néanmoins intégrées à la présente étude afin de garder une cohérence à l'échelle de toute la zone d'étude.

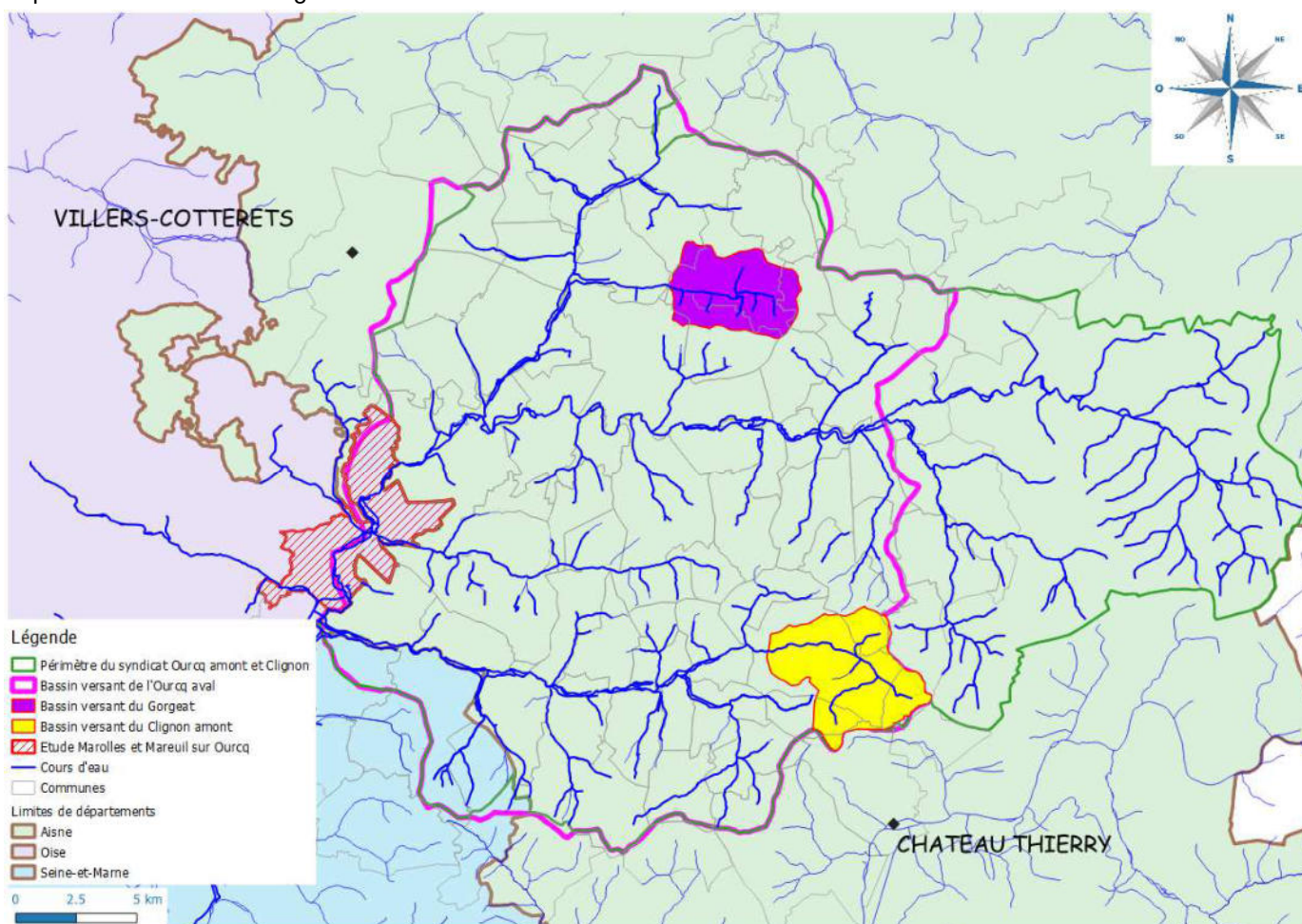


Figure 1 : localisation du bassin versant de l'Ourcq aval

PARTIE II. INVESTIGATIONS EFFECTUEES

II.1 Mise en place du SIG

Les informations recensées sont organisées sous la forme d'un Système d'Informations Géographiques (S.I.G), outil largement adapté à la problématique territoriale des études de bassin versant. Le S.I.G. permet de combiner des informations graphiques (fonds de plans) et des données non graphiques (données descriptives d'objets géographiques). Celles-ci sont stockées dans une base de données et cartographiées sous le logiciel Qgis, géoréférencé en coordonnées exprimées dans la zone Lambert 93.

Les fonds cartographiques de base utilisés pour réaliser le SIG et les cartographies sont :

- ✓ **le cadastre numérisé** : utilisation du cadastre numérisé (Parcellaire Express de l'IGN),
- ✓ **les cartes topographiques** (scan 25 de l'IGN),
- ✓ **les orthophotoplans** de 2021, 2018 et 2013.
- ✓ **le Registre Parcellaire Graphique** (RPG de 2022).

L'ensemble des données recueillies au cours de l'étude a ainsi été reporté sur le SIG, permettant :

- de disposer de bases de données facilement exploitables et permettant d'effectuer des requêtes, pour les besoins de l'étude (identification des parcelles d'un exploitant, requête par commune, identification des secteurs à enjeux – hiérarchisation, attribution d'une couleur et ou d'une symbolique spécifique, ...),
- ces bases de données pourront ensuite être mise à jour par le maître d'ouvrage, lui permettant de disposer d'un outil de travail adapté : réalisation de requêtes multiples, suivi des aménagements réalisés, ...
- de réaliser des cartographies claires et complètes pour le rendu de qualité.

II.2 Recueil des données bibliographiques

Une recherche et une analyse bibliographique des données ont été menées autour de la problématique principale de ruissellement, d'érosion, d'inondations et de protection de la ressource en eau.

Il s'avère que plusieurs données bibliographiques ont été obtenues :

- ✓ Différents PPRI : entre Berzy-le-Sec et Latilly, entre Laversine et Chézy-en-Orxois, entre Mont-Notre-Dame et Monthiers, commune de Gandelu,
- ✓ Etude de l'Aléa Erosion sur le département de l'Aisne, INRA et Chambre d'agriculture de l'Aisne 2003,
- ✓ Nombreux comptes rendus de réunions et ou visites de terrain réalisées par le syndicat, l'union des syndicats dans les communes ayant subi des dysfonctionnements, notamment suites aux fortes pluies de 2021 et 2024 : communes de Breny, Belleau, Brumetz, Chézy-en-Orxois, Faverolles, La Ferté-Milon Saint-Gengoulph et Grisolles.

II.3 Analyse des orthophotoplans

La photo-interprétation des photographies aériennes permet d'affiner les premiers éléments recueillis précédemment : localisation des passages d'eau, ouvrages, ...

Elle permet également d'identifier les zones d'érosion par ravinement, ainsi que certaines zones de sédimentation. L'intérêt de la photo-interprétation est double :

- localiser avec précision les éléments observables,
- disposer de témoins des désordres passés (dans le cas où les photographies aériennes ont été prises à une période favorable aux observations et lors d'une année propice aux ruissellements).

Plusieurs campagnes de photographies aériennes ont été mises à disposition de SOGETI :

- ✓ **campagne 2013**
- ✓ **campagne 2018**
- ✓ **campagne 2021**

L'étude de ces différents clichés aériens a permis de replacer plusieurs éléments avec une précision plus fine, notamment les axes de thalweg, surtout lorsqu'ils présentent des traces d'érosion ou d'humidité.

Les traces de ruissellement et d'érosion ont également été recherchées. **Il s'avère que de très nombreuses traces ont été observées sur les photographies aériennes**, probablement en raison de clichés réalisés lors d'années pluvieuses où des phénomènes importants de ruissellement, d'érosion et d'inondations ont eu lieu.



Figure 2 : extrait des photographies aériennes avec observations de ravines

II.4 Entretiens individuels avec les élus des communes

Un rendez-vous a été pris avec chaque maire de commune, de façon à cerner au mieux les problèmes liés au ruissellement, à l'érosion, à la protection de la ressource en eau et à prendre en compte les particularités de chaque commune. Au total, **toutes les communes** du territoire ont été rencontrées entre les mois de mars et mai 2024. Seules les communes ayant déjà été enquêtées récemment dans le cadre des études ponctuelles citées précédemment n'ont pas été enquêtées. Il est également à préciser que la commune de Crouy sur Ourcq n'a pas souhaité répondre à nos multiples demandes de RDV et n'a donc pas pu être rencontrée.

Lors de cet entretien, il a été demandé que les élus soient accompagnés de personnes connaissant bien le fonctionnement hydraulique du territoire communal (agriculteurs, « anciens de la commune »). En effet, l'écoute des acteurs locaux est indispensable à la bonne compréhension des problèmes. Les maires, « anciens de la commune », et exploitants agricoles ont souvent une très bonne connaissance de leur environnement, du fonctionnement hydrologique et des désordres hydrauliques sur leur territoire.

Les informations suivantes ont ainsi été demandées :

- ✓ Captage d'eau potable
- ✓ Drainage
- ✓ Assainissement des eaux pluviales
- ✓ Assainissement des eaux usées
- ✓ Phénomène de ruissellement érosion et inondation (description très précise de tous les phénomènes : localisation précise, type de dysfonctionnements (habitation – intérieur, sous-sol, jardin – voirie, ...), hauteur d'eau, cause du dysfonctionnement, période, fréquence)
- ✓ Axe de thalweg générateur de coulées de boues, notamment ceux qui impactent la ressource en eau
- ✓ Travaux réalisés et ou projetés
- ✓ Zone d'urbanisation future

II.5 Investigations de terrain ponctuelles

La présente phase de l'étude a pour vocation de dresser un état des lieux synthétique du fonctionnement hydrologique des bassins versants et notamment d'identifier précisément tous les dysfonctionnements afin de hiérarchiser chaque sous bassin versant en fonction des enjeux identifiés pour ensuite réaliser un état des lieux approfondi et proposer un programme d'actions sur les sous bassins versants prioritaires.

A ce stade, l'objectif n'est pas de réaliser un état des lieux précis, basé sur des investigations à pied approfondie de tout le territoire et des rencontres individuelles avec tous les exploitants agricoles. Le territoire est également beaucoup trop étendu pour pouvoir envisager de réaliser ces investigations sur tout le bassin versant. Ces investigations seront réalisées en phase 3 sur les sous bassins versants prioritaires.

Ainsi, seules des investigations de terrain très ponctuelles ont été réalisées afin de mieux appréhender le fonctionnement local du territoire et les enjeux avant les rencontres auprès des acteurs locaux. L'objectif de cette prise de connaissance est d'une part d'appréhender le contexte local du territoire avant la rencontre avec les élus des communes et des exploitants agricoles. Ce préalable est en effet indispensable à la bonne compréhension des éléments fournis par les acteurs locaux. Également, des investigations de terrain ponctuelles ont été réalisées en mai 2024 à la suite des orages violents au niveau des secteurs les plus touchés par des coulées de boues et inondations. Ces investigations ponctuelles constituent une aide pour le choix et la définition des sous bassins versants prioritaires.

PARTIE III. DONNEES GENERALES

III.1 Caractéristiques générales de la zone d'étude

➤ Découpage administratif

Le bassin versant de l'Ourcq aval et du Clignon s'étend sur le territoire de tout ou partie de 90 communes. Cependant quelques communes n'ont qu'une très petite partie de leur territoire situé sur le bassin versant et ce sont ainsi 72 communes qui sont réellement concernées : Ancienville, Armentières-sur-Ourcq, Belleau, Bernoy le château, Beugneux, Bézu-Saint-Germain, Billy-sur-Ourcq, Bonnesvalyn, Bouresches, Breny, Brumetz, Bussiares, Chaudun, Chézy-en-Orxois, Chouy, Corcy, Coulombs-en-Valois, Courchamps, Crouy-sur-Ourcq, Dammard, Dampleux, Dhuisy, Épaux-Bézu, Essômes-sur-Marne, Étrépilly, Faverolles, Fleury, Gandelu, Germigny-sous-Coulombs, Grand-Rozoy, Grisolles, Hartennes-et-Taux, Hautevesnes, La Croix-sur-Ourcq, La Ferté-Milon, Latilly, Le Plessier-Huleu, Licy-Clignon, Longpont, Louâtre, Lucy-le-Bocage, Macogny, Mareuil-sur-Ourcq, Marigny-en-Orxois, Marizy-Sainte-Geneviève, Marizy-Saint-Mard, Marolles, Monnes, Montgru-Saint-Hilaire, Monthiers, Montigny-l'Allier, Neuilly-Saint-Front, Noroy-sur-Ourcq, Oigny-en-Valois, Oulchy-la-Ville, Oulchy-le-Château, Parcy-et-Tigny, Passy-en-Valois, Priez, Rocourt-Saint-Martin, Rozet-Saint-Albin, Saint-Gengoulph, Saint-Pierre-Aigle, Saint-Rémy-Blanzy, Silly-la-Poterie, Sommelans, Torcy-en-Valois, Troësnes, VeUILly-la-Poterie, Vichel-Nanteuil, Vierzy et Villers-Hélon.

Ces communes sont localisées sur la [carte 1](#) page suivante.

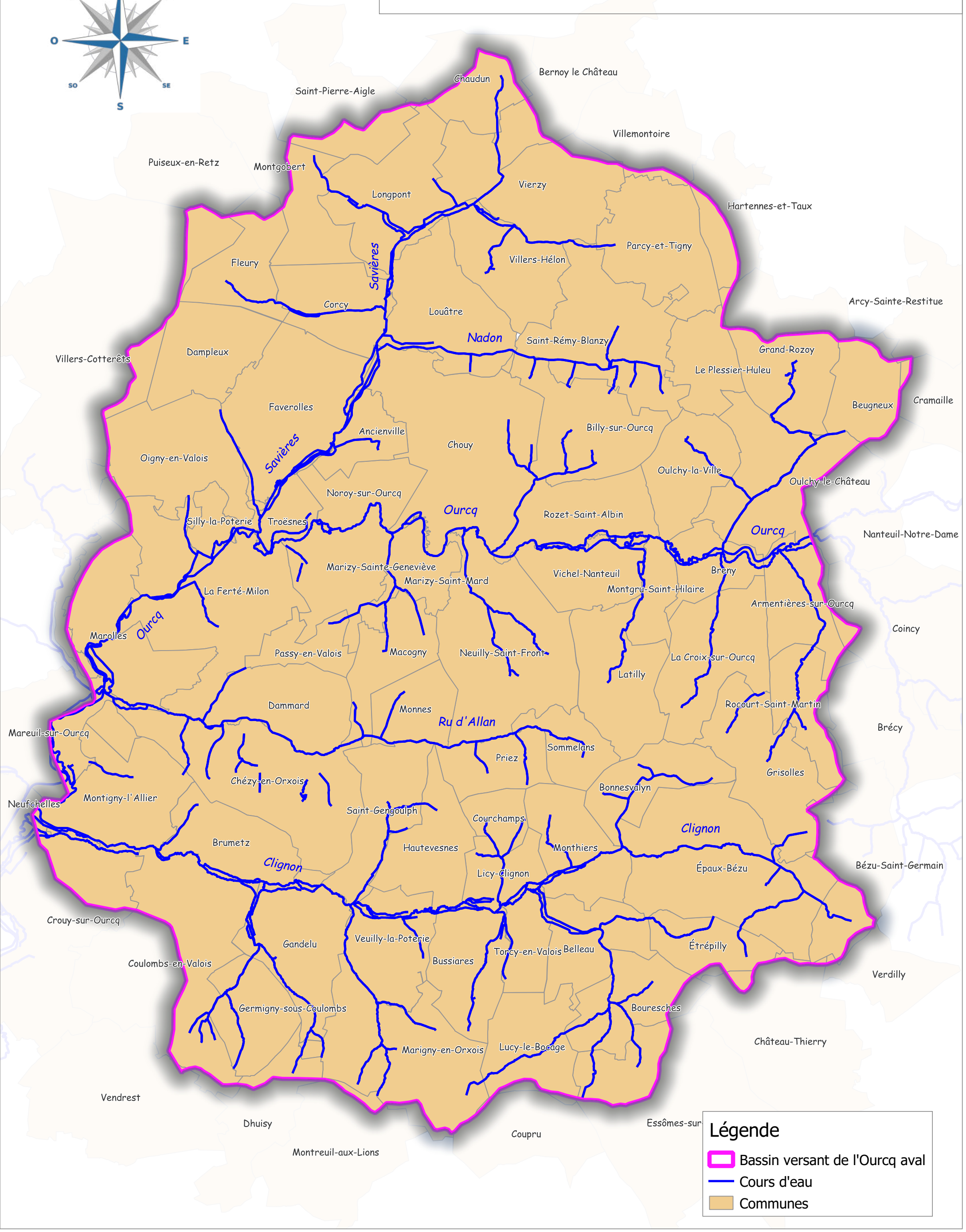
Ces communes sont regroupées en 7 communautés de communes :

- Communauté d'agglomération de Château-Thierry
- Communauté d'agglomération Grand Soissons Agglomération
- Communauté de communes du canton d'Oulchy-le-Château
- Communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne
- Communauté de communes du Pays de l'Ourcq
- Communauté de communes du Pays Valois
- Communauté de communes Retz-en-valois

Ces communautés de communes sont localisées sur la [carte 2](#).

Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon

Etude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

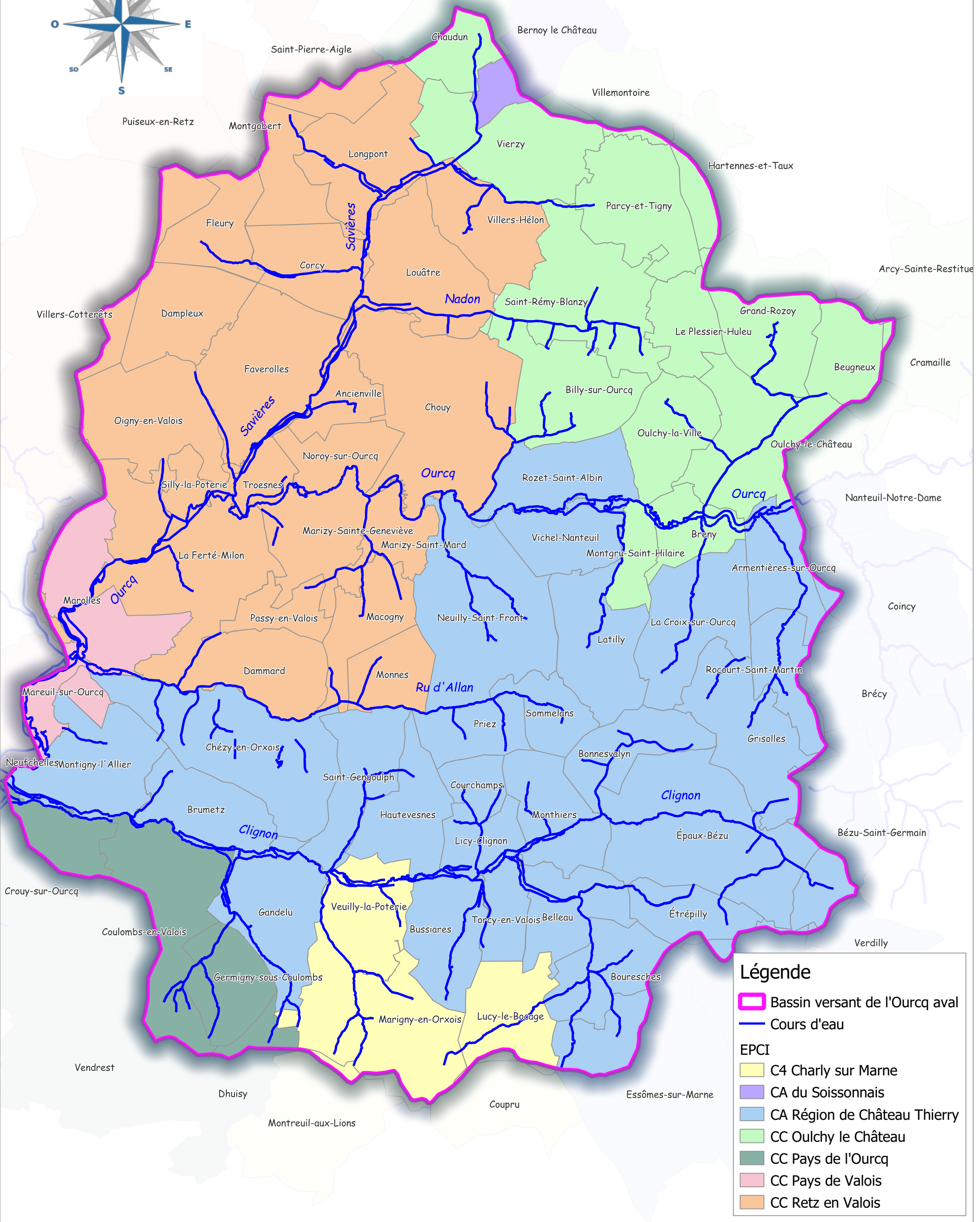


Légende

- Bassin versant de l'Ourcq aval
- Cours d'eau
- Communes

Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon

Etude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols



Carte 2 : limites intercommunales

Echelle : 1:100 000

0 2.5 5 km

Juin 2024



(c) : IGN scan 25

(r) : SOGETI Ingenierie INFRA

X:\Affaire\fr\Aisne\I230133\SIG\Carte_2_EPCI.qgz

➤ Climatologie

Le département de l'Aisne dispose d'un climat de type tempéré avec une influence océanique. Le département de la Marne présente un climat de type continental dégradé. Le territoire du bassin versant de l'Ourcq amont est donc situé au sein de cette zone climatique dite intermédiaire, à la fois sous influence océanique et semi-continentale.

Les précipitations sont régulièrement réparties tout au long de l'année avec un maximum d'octobre à janvier. Elles sont généralement fines et continues en hiver et brèves mais fortes au printemps / été.

Dans la partie nord du département de l'Aisne, la pluviométrie s'accroît selon un gradient sud ouest / nord est. La pluviométrie moyenne annuelle s'établit entre 700 et 750 mm/an à l'ouest du côté de Saint Quentin, pour atteindre un maximum 850 à 1050 mm/an au nord est du département, du côté de Vervins. Ces différences s'expliquent principalement par la proximité du relief des Ardennes à l'est du département.

Sur le sud du département de l'Aisne les valeurs sont beaucoup plus homogènes autour de 730 mm/an. Plus localement sur la zone d'étude les valeurs moyennes suivantes sont observées (période 1981 – 2010) :

- Oulchy-le-Château : 710 mm/an
- Passy-en-Valois : 730 mm/an
- Soissons : 730 mm/an
- Blesme (Château Thierry) : 730 mm/an

➤ Géographie et Paysage

Le sud du département de l'Aisne présente une grande variété de paysages, à l'image de la diversité géologique du territoire. En effet, les affleurements géologiques combinés aux phénomènes géomorphologiques et climatiques ont déterminé le type de relief et de végétation.

Le bassin versant de l'Ourcq se situe entre les plateaux du Soissonnais et du Valois au nord et les plateaux du Tardenois au sud.

Le paysage est ainsi formé de vastes plateaux dominés par les terres labourables entaillés par la vallée de l'Ourcq et de ses principaux affluents (Clignon, Ru d'Allan et Savières). Le bassin versant est bordé au nord-ouest par la forêt domaniale de Retz.

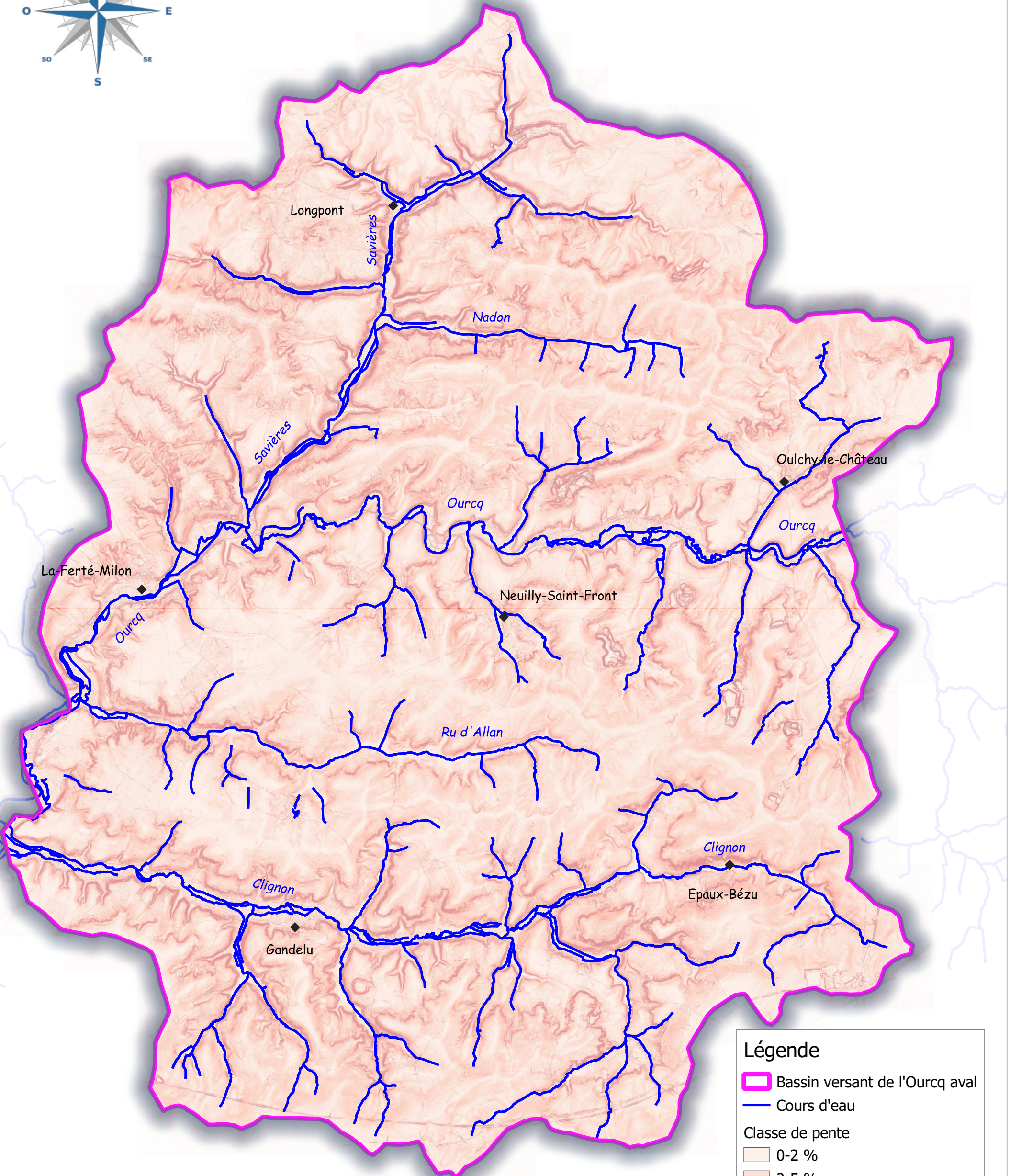
Le relief de la zone d'étude est très marqué. En effet, les vallées de l'Ourcq et de ses affluents coupent le bassin d'est en ouest et du nord-est au sud-ouest. Les nombreux autres petits affluents et thalwegs latéraux entaillent de manière importante les plateaux situés de part et d'autre. Les plateaux culminent à environ 150 à 200 m NGF au nord et 200 à 220 m NGF au sud, alors que la vallée de l'Ourcq est à une altitude comprise entre de 85 m NGF à l'amont et 60 m NGF à l'aval.

Les pentes du bassin versant sont ainsi très marquées et souvent comprises entre 2 et 10%. La [carte 3](#) page suivante reprend les pentes de la zone d'étude.



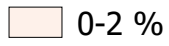
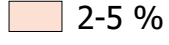
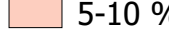
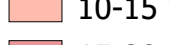
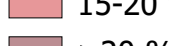
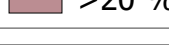
➤ Géologie

Le bassin versant de l'Ourcq s'inscrit dans le contexte géologique régional du bassin parisien caractérisé par de puissantes assises crayeuses. Il s'agit en effet d'une succession de couches géologiques empilées en assiettes. Néanmoins, le substratum géologique crayeux n'apparaît pas sur le bassin versant de l'Ourcq. En effet, sur la majorité du territoire, les formations tertiaires appartenant au paléocène et à l'éocène et composées essentiellement de sables ou calcaires sont présentes en surface. Ces formations sont souvent recouvertes de limons des plateaux.

La [carte 4](#) page suivante reprend la géologie simplifiée de la zone d'étude.



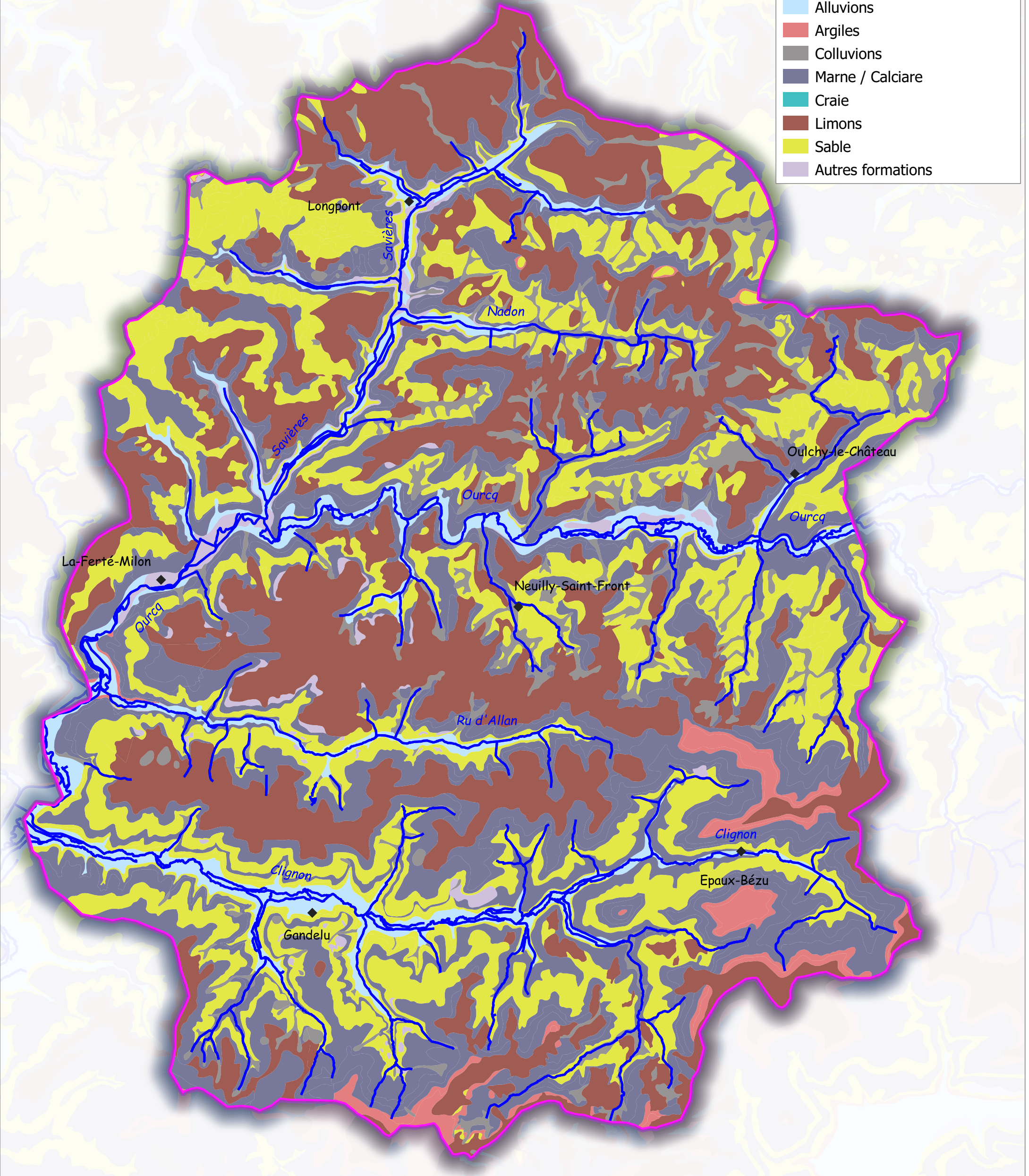
Légende

-  Bassin versant de l'Ourcq aval
-  Cours d'eau
- Classe de pente
 -  0-2 %
 -  2-5 %
 -  5-10 %
 -  10-15 %
 -  15-20 %
 -  >20 %



Légende

- Bassin versant de l'Ourcq aval
- Cours d'eau
- Géologie simplifiée**
 - Alluvions
 - Argiles
 - Colluvions
 - Marne / Calcaire
 - Craie
 - Limons
 - Sable
 - Autres formations



Carte 4 : géologie simplifiée

Echelle : 1:100 000

0 2.5 5 km

Juin 2024

➤ Hydrogéologie

Le substratum crayeux renferme le principal aquifère de la région : **la nappe de la craie**. Ce réservoir est constitué par la craie, roche carbonatée résultant du dépôt marin de boues et de coquilles de microorganismes.

Néanmoins, la diversité des assises sableuses et calcaires, séparées par des niveaux argileux offre une série de réservoirs superposés abritant plusieurs niveaux aquifères : nappe de la craie du Sénonien-Thanétien, nappe des sables de Bracheux du Sénonien-Thanétien, nappe des sables de Cuise du Cuisien, nappe des calcaires grossiers du Lutécien, nappe des sables de Beauchamp de l'Auvervien, Nappe des calcaires du Marinésien et nappe des gypses du Bartonien supérieur.

Toutes les sources observées sur le territoire sont des sources d'affleurement alimentées par les nappes du tertiaire.

Outre ces nappes, on peut également y ajouter dans une moindre mesure la nappe alluviale d'accompagnement de l'Ourcq et de ses affluents principaux, ainsi que les petites nappes des terrains quaternaires.

III.2 Hydrologie

III.2.1 Hydrologie générale

L'**Ourcq** prend sa source dans le département de l'Aisne sur la commune de Courmont au sud-Est de Fères-en-Tardenois. Elle conflue avec la Marne sur la commune de Lizy-sur-Ourcq au nord-est de Meaux, après un parcours d'environ 87 km.

Le **bassin versant de l'Ourcq** couvre une superficie d'environ **1 083 km²**. Ses principaux affluents sont :

- la Savières en rive droite
- le ru d'Allan en rive gauche
- le Clignon en rive gauche

La présente étude porte sur le **bassin versant amont de l'Ourcq et de ses affluents entre les communes d'Armentières sur Ourcq à l'est à la confluence de l'Ourcq et du Clignon** sur les communes de Mareuil sur Ourcq / Montigny l'Allier / Croy sur Ourcq. Le bassin versant étudié couvre une superficie d'environ **570 km²** (57 000 ha).

III.2.2 Stations hydrométriques

Une station hydrométrique exploitée par la DREAL est présente sur la zone d'étude. Celle-ci est reprise dans le tableau suivant :

Cours d'eau	Localisation	Code station	Période
Ourcq	Chouy	H552 2010	1988-2024

Tableau 1 : stations hydrométriques de l'Ourcq (sources : banque hydro)

Il est à noter qu'il existait auparavant une station hydrométrique sur la Savières qui a fonctionné entre 1976 et 1985.

Ainsi, seule la station hydrométrique de Chouy dispose d'une série de mesures suffisamment longue et fait l'objet de données statistiques détaillés ci-après.

III.2.3 Débits caractéristiques

Les données qui suivent proviennent de la station de Chouy qui est la seule à être encore en service et qui dispose de plus de 35 ans de données (1988-2024).

➤ **Données générales**

Débits caractéristiques

Calculés à partir des 12 763 QmJ (débits moyens journaliers) les plus valides du 09/07/1988 au 02/06/2024.

	Valeur
QJ10j/an <i>Débit moyen journalier dépassé en moyenne 10j/an (en m³/s)</i>	7,04
QJ0,5 <i>Débit moyen journalier dépassé en moyenne 1 fois sur 2 (en m³/s)</i>	1,42
QJ355j/an <i>Débit moyen journalier non dépassé en moyenne 10j/an (en m³/s)</i>	0,684

Figure 3 : débit caractéristique de l'Ourcq à Chouy– Sources Eaufrance HydroPortail

QMNA5 : 0.736 m³/s

Module Interannuel : 1.99 m³/s

Le **rapport module/étiage** est d'environ 2.7 à Chouy, ce qui est très faible et qui souligne la régularité des apports assurés par la nappe et notamment l'important soutien d'étiage.

➤ Débit moyen mensuel

Le graphique ci-dessous reprend les débits moyens mensuels sur l'ensemble des années suivies pour la station de Chouy :

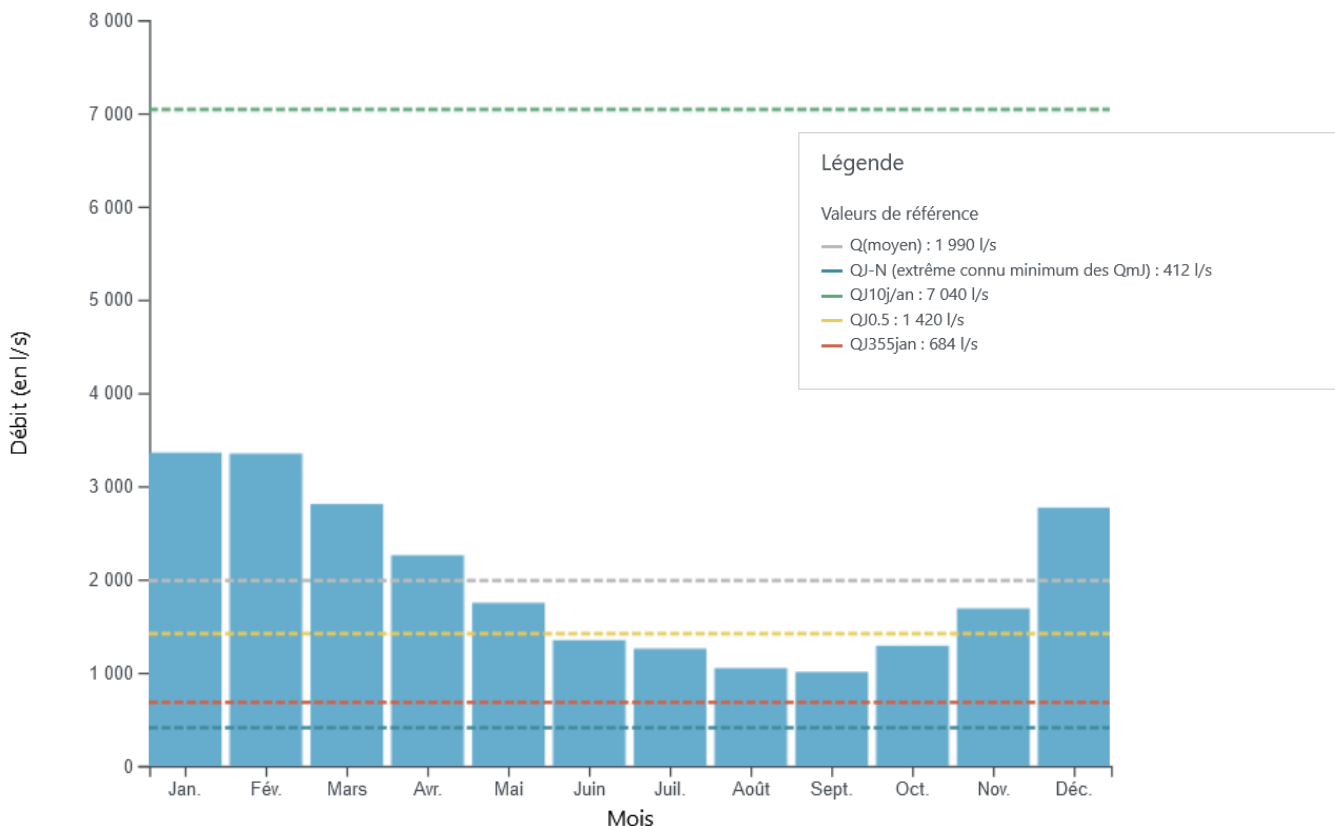


Figure 4 : débits moyens mensuels et débits caractéristiques de l'Ourcq à Chouy - Sources Eaufrance HydroPortail

➤ Débits de crue

Le tableau suivant fournit les débits caractéristiques de crues sur l'Ourcq à Chouy :

Station	Débit de crue instantané (m3/s)				Débit de crue journalier (m3/s)			
	Période de retour				Période de retour			
	2 ans	5 ans	10 ans	50 ans	2 ans	5 ans	10 ans	50 ans
Ourcq à Chouy	11.9	17.2	20.7	28.3	10.6	15.3	18.4	25.3

Tableau 2 : débits de crue de l'Ourcq à Chouy - Sources Eaufrance HydroPortail

Il est ainsi à noter que les crues sont très importantes sur l'Ourcq en raison d'un bassin versant très réactif aux ruissellements lors de forts épisodes pluvieux. On peut observer une assez faible différence entre les débits instantanés et les débits journaliers, ce qui signifie que le cours d'eau ne réagit pas très vite (crue puis décrue pas très rapides).

III.2.4 Inondations

Les données relatives aux phénomènes d'inondations sont traitées dans le § IV – volet ruissellement, érosion et inondations.

III.2.5 Plans de Prévention des Risque d'Inondations : PPRI

Les trois objectifs du PPRI sont :

- ✓ Améliorer la sécurité des personnes exposées à un risque d'inondation,
- ✓ Limiter les dommages aux biens et aux activités soumis à un risque d'inondation ; en particulier en n'accroissant pas le nombre de personnes et de biens exposés au risque d'inondation,
- ✓ Maintenir le libre écoulement et la capacité d'expansion des crues en préservant les milieux naturels.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, le PPRI doit :

1. Délimiter ces zones :

- **zones exposées aux risques** dites « zone de danger » en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru ;
- **zones non directement exposées aux risques** dites « zone de précaution » mais où des constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations pourraient les aggraver ou en provoquer de nouveaux.

2. Définir sur ces zones :

- **des mesures d'interdiction ou des prescriptions** vis à vis des constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations qui pourraient s'y développer. Ces prescriptions concernent aussi bien les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation ;
- **des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde** à prendre par les particuliers et les collectivités dans le cadre de leurs compétences.

Le zonage PPRI repose sur la prise en compte combinée des zones d'aléa et des zones d'enjeux. Le croisement des différentes données qui permet d'aboutir au zonage PPRI est résumé dans le tableau suivant :

Aléas \ Enjeux	Aléas Fort	Aléa moyen ou faible	Aléa nul
	Aléa moyen ou faible H eau > 1m	Aléa nul H eau < 1m	
Zone naturelles ou agricoles + secteurs non bâtis	Rouge	Rouge	Blanc
Zone d'habitat	Rouge	Bleue	Blanc
Zone d'activités économiques autre qu'une exploitation de carrière	Orange	Bleue	Blanc
Zone d'équipement sportif plein air	Rouge	Rouge	Blanc

Chaque zone est définie sur des critères de constructibilité ou d'usages des sols. Ceci amène à considérer quatre types de zones :

- Les **zones rouges** qui demeurent inconstructibles : zones d'habitat où l'aléa est fort (y compris les activités économiques urbaines de proximité), ainsi que les secteurs non bâtis quel que soit l'aléa.
- Les **zones oranges** qui restent constructibles sous conditions : zones d'activités économiques autres qu'une exploitation de carrière où l'aléa est fort, faible ou moyen
- Les **zones bleues** qui restent constructible sous conditions : zones bâties où l'aléa est faible ou moyen, y compris les zones d'activités économiques urbaines de faibles importances ou présentant un caractère traditionnel urbain, pouvant à terme être reconverties en zone d'habitat.
- Les **zones blanches** : zone dans laquelle aucun aléa inondation par débordement n'a été identifié

Pour chacune de ces zones correspond ainsi un règlement du PPRI. Ce règlement a été élaboré avec pour principe directeur d'aboutir à :

- la maîtrise de l'urbanisation dans les zones soumises au risque d'inondation, et son arrêt dans les zones les plus dangereuses ;
- la préservation des zones d'intérêt stratégique pour la non-aggravation des crues dans les zones actuellement soumises aux inondations.

Néanmoins, le règlement tient compte de l'existence de biens et de personnes dans les zones réglementées et permet ainsi un certain nombre de travaux et d'aménagements nécessaires au maintien de l'habitat et des activités existantes, lorsqu'ils sont compatibles avec les objectifs de sécurité.

Il convient de préciser que le PPRI est basé sur une crue centennale calculée ou estimée. Des crues d'ampleur supérieure demeurent possibles. Les enveloppes de crue et les niveaux de références disponibles ne doivent pas être compris comme des limites au-delà desquelles on ne risque rien. Par conséquent, la prudence reste de mise en marge des limites de zones inondables définies dans le PPRI.

Il existe quatre PPRI sur le bassin versant de l'Ourcq :

- vallée de l'Ourcq et de la Crise entre Berzy-le-Sec et Latilly,
- vallée de l'Ourcq, de la Savières et de leurs affluents entre Laversine et Chézy en Orxois,
- vallée de la Vesle, de la Sémoigne et de l'Ourcq entre Mont Notre Dame et Monthiers,
- commune de Gandelu.

III.3 Usages de l'eau

III.3.1 Alimentation en eau potable

21 ouvrages de production d'eau potable sont présents sur la zone d'étude : ils sont repris dans le tableau ci-après :

Captage	Maître d'ouvrage
Parcy et Tigny – Source	SESV
Louâtre – Fontaine des biches	SESV
Louâtre – Source du Nadon	SESV
Fleury	SESV
Beugneux – Source	Commune de Beugneux
Beugneux – Source du Sourdon	Commune de Beugneux
Oulchy la Ville	SIAEP de Neuilly Saint Front
Breny	USESA
Billy sur Ourcq – source de la Brie	SESV
Neuilly-Saint-Front – Puits de Rassy	SIAEP de Neuilly Saint Front
Neuilly-Saint-Front – Source de Moncet	SIAEP de Neuilly Saint Front
Neuilly-Saint-Front – Source ancien talus	SIAEP de Neuilly Saint Front
Neuilly-Saint-Front – Source Presles	SIAEP de Neuilly Saint Front
Silly-la-Poterie – Source port Perches	SESV
La Ferté Milon – Puits des Grevières	USESA
Marolles – Puits du Lavoir	USESA
Chezy-en-Orxois – Puits Saint Quentin	USESA
Epoux-Bézu – Source	USESA
Monthiers – Puits Billois Le Clignon	USESA
Licy-Clignon – Source Les Ziebres Le Clignon	USESA
Torcy-en-Valois – Forage Torcy-Clignon	USESA

Tableau 3 : captages d'eau potable et collectivités maître d'ouvrage

Il est à noter que certaines communes de la zone d'étude sont alimentées par des ouvrages situés en dehors du bassin versant de l'Ourcq.

Ces captages sont localisés sur la [carte 5](#).

III.3.2 Assainissement des eaux usées

Le tableau ci-après reprend les stations d'épuration situées sur la zone d'étude :

Station d'épuration	Capacité EH	Communes Raccordées	Milieu récepteur
Grand-Rozoy	400 EH	Grand Rozoy	Infiltration
Neuilly-Saint-Front	2 250 EH	Neuilly-Saint-Front	L'Ourcq
Hartennes-et-Taux	500 EH	Hartennes-et-Taux	Infiltration
Longpont	200 EH	Longpont	La Savières
La-Ferté-Milon	4 500 EH	La-Ferté-Milon	L'Ourcq
Chézy-en-Orxois	440 EH	Chezy-en-Orxois	Ru d'Allan
Bouresches	270 EH	Bouresches	Ru Gobart
Hautevesne	230 EH	Hautevesne	Infiltration
Marigny-en-Orxois	350 EH	Marigny-en-Orxois	Ru de Bastourné
Germiny-sous-Coulombs		Germiny-sous-Coulombs	Ru du Pré des Fontaines
Montigny-l'Allier		Montigny-l'Allier	Le Clignon

Tableau 4 : stations d'épuration et communes raccordées

Il existe ainsi **11 stations d'épuration** sur la zone d'étude. Les communes les plus importantes en termes de nombre d'habitants sont ainsi raccordées à une station d'épuration. Elles disposent presque toutes d'un rejet dans l'Ourcq ou un de ses affluents, sauf quelques rares stations dont le rejet s'effectue par infiltration.

Toutes les autres communes de la zone d'étude, c'est-à-dire la majorité sont au contraire en assainissement individuel. En effet, **les plus petites communes disposent d'assainissements individuels** qui ne sont parfois pas aux normes d'après les résultats des enquêtes auprès des élus de ces communes.

Certaines habitations n'ont en effet aucun assainissement et le rejet des eaux usées s'effectue dans un fossé, dans le réseau pluvial, puis vers la rivière. L'absence d'assainissement individuel et/ou leur non-conformité est susceptible d'engendrer une pollution de la ressource en eau (eaux superficielles et souterraines).

III.3.3 Assainissement des eaux pluviales

Le bassin versant de l'Ourcq amont est un territoire globalement assez rural qui est composé de nombreuses petites communes et de quelques communes de tailles plus importantes comme Oulchy le Château, Neuilly-Saint-Front, La Ferté Milon et Mareuil sur Ourcq.

Toutes ces communes disposent de réseaux pluviaux bien structurés au niveau de l'ensemble des zones urbanisées.

Pour les autres communes plus petites, c'est beaucoup plus hétérogène. Le réseau pluvial est également parfois structuré dans tout le centre bourg, parfois il se limite aux rues principales et parfois il est très peu étendu sous forme de petits tronçons.

III.4 Qualité de la ressource en eau

III.4.1 Qualité des eaux superficielles

Très peu de données existent sur la qualité des eaux superficielles de la zone d'étude.

D'un point de vue état écologique, le tableau suivant présente l'état des masses d'eau suivies par l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2022 (données Géo-Seine-Normandie) :

Masses d'eau	Etat écologique	Etat Physico-chimique		Etat biologique		Etat chimique (sans ubiquiste)	Etat chimique (avec Ubiquiste)
		Etat	Paramètres déclassant	Etat	Paramètres déclassant		
L'Ourcq de sa source au confluent de l'Auteuil (inclus) - FRHR 144	Moyen	Bon		Moyen	IPR	Bon	Mauvais
Le Ru de Garnier - FRHR 144-F6321000	Mauvais	Bon		Mauvais	I2M2	Bon	Bon
Le Ru de Chaudailly - FRHR 144-F6322000	Mauvais	Médiocre	Nitrites, aluminium	Mauvais	I2M2, IPR	Mauvais	Mauvais
Le Ru de Wadon - FRHR 144-F6324000	Mauvais	Bon		Mauvais	I2M2	Bon	Mauvais
Le Ru de Pudeval - FRHR 144-F6325000	Moyen	Bon		Moyen	I2M2	Bon	Mauvais
Le Ru de Rassy - FRHR 144-F6325800	Médiocre	Médiocre	Phosphore total	Médiocre	I2M2	Mauvais	Mauvais
Le Ru du Gril - FRHR 144-F6325800	Mauvais	Bon		Mauvais	I2M2	Mauvais	Mauvais
La Savières - FRHR 144-F6330600	Moyen	Moyen	Oxygène dissous	Moyen	I2M2	Mauvais	Mauvais
Le Ru de Charcy - FRHR 144-F6342000	Bon	Bon		Bon		Bon	Bon
Le Ru d'Allan - FRHR 144-F6347000	Médiocre	Bon		Médiocre	I2M2	Mauvais	Mauvais
Le Clignon - FRHR 145	Moyen	Bon		Moyen	I2M2, IPR	Mauvais	Mauvais
Le Ru de Bonnesvalyn - FRHR 145-F6370800	Mauvais	Bon		Mauvais	I2M2	Mauvais	Mauvais
Le Ru de Vingt Muids - FRHR 145-F6371000	Moyen	Bon		Bon		Bon	Mauvais
Le Ru de Vingt Muids - FRHR 145-F6373000	Médiocre	Bon		Médiocre	I2M2	Mauvais	Mauvais
Le Ru du Bastourne - FRHR 145-F6376000	Bon	Bon		Bon		Bon	Bon
Le Ru du Rhone - FRHR 145-F6378000	Moyen	Médiocre	Nitrites	Moyen	I2M2	Bon	Bon

Tableau 5 : état des lieux des masses d'eau superficielles en 2022 - sources Géo-Seine-Normandie (AESN)

III.4.2 Qualité des eaux souterraines

Très peu de données existent sur la qualité des eaux souterraines de la zone d'étude.

Concernant les masses d'eau souterraines, le tableau suivant présente l'état des masses d'eau suivies par l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2019 et en 2022 (données Géo-Seine-Normandie) :

	Etat Chimique	Paramètres déclassant
EOCENE du bassin versant de l'Ourcq - FRGH 105	Médiocre	Atrazine desethyl deisopropyl, Atrazine desethyl Diméthachlore CGA, Metazachlore ESA, Metazachlore OXA

Tableau 6 : état des lieux des masses d'eau souterraines en 2019 - sources Géo-Seine-Normandie (AESN)

	Etat Chimique	Paramètres déclassant
EOCENE du bassin versant de l'Ourcq - FRGH 105	Médiocre	Nitrates, some des pesticides, Atrazine desethyl deisopropyl, Atrazine desethyl

Tableau 7 : état des lieux des masses d'eau souterraines en 2022 - sources Géo-Seine-Normandie (AESN)

Pour ces deux années, les paramètres déclassant le bon état sont donc les nitrates et les pesticides.

Des données ont également été obtenues à l'échelle des unités de distribution d'eau potable présents sur le territoire. Ces données sont synthétisées dans le tableau ci-après pour l'année 2022 :

Unité de distribution	Pesticides Limite de qualité 0.10 µg/l	Nitrates Norme : 50 mg/l
Commune de Beugneux	Atrazine déséthyl : 0.01 µg/l Méthyl Desphénylchloridazone : 0.05 µg/l Desphénylchloridazone : 0.16 µg/l Oxadixyl : 0.11 µg/l	Teneur maximale : 50.6 mg/l Teneur Moyenne : 50.4 mg/l
Commune de Breny	Méthyl Desphénylchloridazone : 0.45 µg/l Desphénylchloridazone : 0.73 µg/l	Teneur maximale : 19.6 mg/l Teneur Moyenne : 19.4 mg/l
Coulombs en valois	Pas de données disponible	Teneur maximale : 26 mg/l Teneur Moyenne : 15 mg/l
SESV – Commune de Billy-Sur_Ourcq	Déséthylatrazine : 0.06 µg/l Atrazine : 0.01 µg/l Chloridazone 0.03 µg/l Oxadixyl : 0.01 µg/l Bentazone : 0.04 µg/l Desphénylchloridazone : 2.8 µg/l Méthyl Desphénylchloridazone : 1.25 µg/l	Teneur maximale : 45.3 mg/l Teneur Moyenne : 44.2 mg/l
SESV – Réseau de Chouy	Déséthylatrazine : 0.02 µg/l Atrazine : 0.01 µg/l Chloridazone 0.01 µg/l Desphénylchloridazone : 0.97 µg/l Méthyl Desphénylchloridazone : 0.39 µg/l	Teneur maximale : 27.1 mg/l Teneur Moyenne : 26.4 mg/l
SESV – Réseau du Nadon	Atrazine déséthyl : 0.05 µg/l Atrazine : 0.01 µg/l Chloridazone 0.01 µg/l Desphénylchloridazone : 0.89 µg/l Méthyl Desphénylchloridazone : 0.6 µg/l	Teneur maximale : 38.8 mg/l Teneur Moyenne : 36.6 mg/l
SESV – Réseau de Fleury	Déséthylatrazine : 0.01 µg/l Oxadixyl : 0.01 µg/l Méthyl Desphénylchloridazone : 0.02 µg/l	Teneur maximale : 7.3 mg/l Teneur Moyenne : 7 mg/l
SESV – Réseau de Launoy	Esa Métolachlore : 0.03 µg/l Desphénylchloridazone : 4.76 µg/l Méthyl Desphénylchloridazone : 2.23 µg/l Bentazone : 0.43 µg/l	Teneur maximale : mg/l Teneur Moyenne : mg/l
SESV – Réseau de Parcy-et-Tigny	Déséthylatrazine : 0.01 µg/l Bentazone : 0.03 µg/l Metazachlore : 0.03 µg/l Metolachlore : 0.06 µg/l OXA metolachlore : 0.02 µg/l Esa Métolachlore : 0.06 µg/l Esa Flufenacet : 0.01 µg/l Chloridazone 0.01 µg/l Oxadixyl : 0.05 µg/l Azoxystrobine : 0.01 µg/l Cyproconazol : 0.03 µg/l Epoxytrobine : 0.01 µg/l Flusilazol : 0.01 µg/l Flutriafol : 0.01 µg/l Alachlore : 0.01 µg/l Quimerac : 0.01 µg/l Tebuconazole : 0.01 µg/l Desphénylchloridazone : 7.69 µg/l Méthyl Desphénylchloridazone : 4.52 µg/l	Teneur maximale : 46.3 mg/l Teneur Moyenne : 35 mg/l

Syndicat de Neuilly-Saint-Front	Aucun pesticide détecté	Teneur maximale : < 0.5 mg/l
Syndicat de Neuilly-Saint-Front – Réseau d'Oulchy-La-Ville	Déséthylatrazine : 0.08 µg/l Atrazine : 0.03 µg/l Oxadixyl : 0.02 µg/l Chloridazone 0.02 µg/l Desphénylchloridazone : 3.60 µg/l Méthyl Desphénylchloridazone : 2.01 µg/l	Teneur maximale : 42.7 mg/l Teneur Moyenne : 41.9 mg/l
USESA – Commune de La-Ferté-Milon	Déséthylatrazine : 0.02 µg/l ESA Metolachlore : 0.07 µg/l Bentazone : 0.02 µg/l Oxadixyl : 0.03 µg/l Desphénylchloridazone : 0.41 µg/l Méthyl Desphénylchloridazone : 0.12 µg/l	Teneur maximale : 27.6 mg/l Teneur Moyenne : 27.6 mg/l
USESA – Commune de La-Ferté-Milon – Hameau de St-Quentin-Sur-Allan	Déséthylatrazine : 0.02 µg/l Desphénylchloridazone : 0.54 µg/l Méthyl Desphénylchloridazone : 0.35 µg/l	Teneur maximale : 35.6 mg/l Teneur Moyenne : 34.87 mg/l
USESA – Communes de Montigny-l'Allier et Brumetz	Méthyl Desphénylchloridazone : 0.07 µg/l Déséthylatrazine : 0.01 µg/l Esa Métolachlore : 0.02 µg/l	Teneur maximale : 14.9 mg/l Teneur Moyenne : 14.9 mg/l
USESA – Réseau de Marolles	Chloridazone-desphényl : 1.61 µg/l	Teneur maximale : 34 mg/l Teneur Moyenne : 34 mg/l
USESA – Réseau de St-Gengoulph – Alimentation captages de Torcy, Monthiers et Licy-Clignon	Atrazine déséthyl : 0.04 µg/l Atrazine : 0.01 µg/l Metazachlore : 0.04 µg/l Méthyl Desphénylchloridazone : 0.1 µg/l Desphénylchloridazone : 0.2 µg/l	Teneur maximale : 27.6 mg/l Teneur Moyenne : 16.42 mg/l
USESA – Alimentation source Epaux-Bézu	Déséthylatrazine : 0.04 µg/l Atrazine : 0.02 µg/l Simazine : 0.01 µg/l Desphénylchloridazone : 0.24 µg/l Méthyl Desphénylchloridazone : 0.14 µg/l	Teneur maximale : 31.9 mg/l Teneur Moyenne : 31.23 mg/l

Tableau 8 : qualité des eaux des unités de distribution d'eau potable en 2022 - sources ARS
 AtlaSanté – Info Facture

Les résultats des analyses d'eau montrent que des pesticides sont retrouvés sur presque l'intégralité des captages d'eau potable. Dans certains cas, des dépassements de la limite de qualité sont observés avec parfois des taux 77 fois plus importants que la limite de qualité, avec parfois un dépassement des valeurs sanitaires transitoires de 3 µg/l définie par précaution par le ministère de la santé. Cette limite de qualité pour ces pesticides et métabolites n'est en effet pas une norme sanitaire, mais une exigence environnementale. De ce fait, ces concentrations n'ont pas empêché la consommation de l'eau.

Concernant les nitrates, seule l'unité de distribution de Beugneux dépasse la norme avec des valeurs supérieures à 50 mg/l. D'autres unités de distribution sont également proches de la norme avec des valeurs supérieures à 40 mg/l.

Tous les captages du territoire disposent de périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné.

Par ailleurs, certains captages sont prioritaires au titre du grenelle de l'environnement, de la conférence environnementale ou au titre du SDAGE du bassin Seine-Normandie. En effet, suite au grenelle de l'environnement, une liste de 507 captages « grenelle » a été établie au niveau national sur lesquels des programmes d'actions doivent être mis en place conformément à l'article R212-14 du code de l'environnement. A ces captages « grenelle », les décisions de la conférence environnementale de 2013 conduisent à ajouter 493 nouveaux captages prioritaires, ce qui porte leur nombre total à 1000 au niveau national. Ces captages prioritaires ont été identifiés suivant un processus de concertation locale, sur la base de trois critères :

- ✓ l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions diffuses (essentiellement nitrates et pesticides) ;
- ✓ le caractère stratégique de la ressource ;
- ✓ la volonté de reconquérir certains captages abandonnés.

Ces 1000 captages prioritaires doivent faire l'objet de la définition de leur **Aire d'Alimentation de Captage** (AAC) et disposer d'un plan d'actions au plus tard en 2021.

En compléments de ces captages prioritaires, l'Agence de l'eau Seine Normandie identifie des points de prélèvement dits « sensibles » dans le cadre du SDAGE. Un point de prélèvement sensible aux pollutions est un forage ou un prélèvement en rivière dont l'eau présente des pollutions mesurées au-delà de certains seuils en nitrates et pesticides prouvant sa sensibilité à la pression de ces molécules.

Les règles de classement sont les suivantes :

- ⇒ Nitrates : percentile 90 supérieur à 40 mg/l
- ⇒ Pesticides : moyennes des moyennes annuelles de la concentration d'un pesticide supérieure à 0.075 µg/l ou 0.375 µg/l pour la somme des pesticides
- ⇒ Autres polluants : 75% de la norme de l'AEP

Ainsi, sur le bassin Seine Normandie, 379 captages sont prioritaires et 1513 sensible au titre du SDAGE.

Sur le bassin versant de l'Ourcq aval, les captages suivants sont concernés :

- ✓ Coincy : captage conférence environnementale
- ✓ Parcy-et-Tigny : conférence environnementale
- ✓ La Ferté Milon : conférence environnementale
- ✓ Louâtre : captage SDAGE
- ✓ Licy-Clignon : conférence environnementale

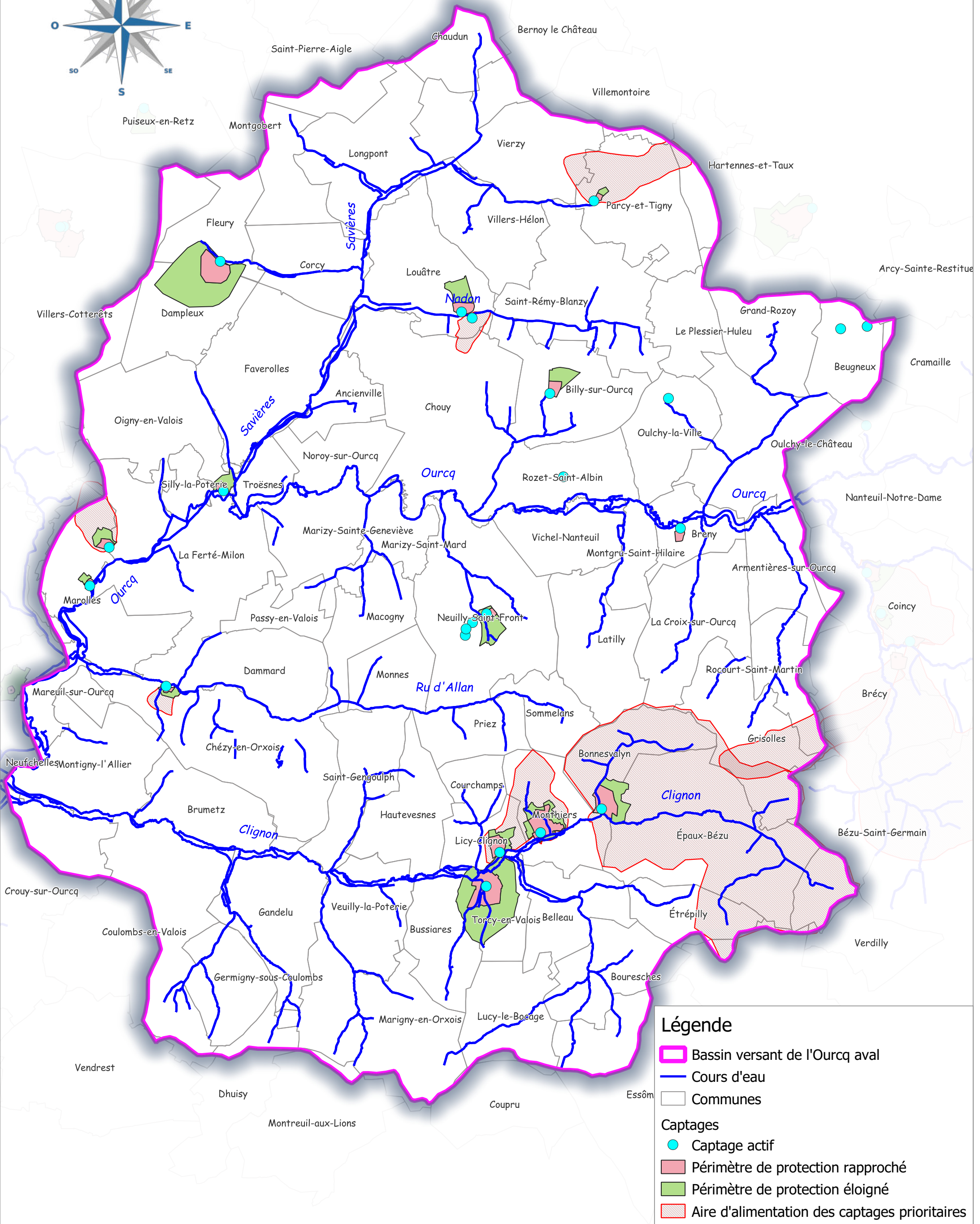
Pour tous ces captages prioritaires, il existe un plan d'action, mais pas encore d'arrêté préfectoral.

Il est également à noter que le captage d'Epoux-Bézu n'est pas prioritaire, mais il dispose néanmoins d'une AAC car il existe un plan volontaire réalisé par la collectivité. Il existe également une AAC sur le captage de Chézy-en-Orxois, même si ce captage n'est ni prioritaire ni sensible.

Tous les captages d'eau potable, périmètres de protection et Aires d'Alimentation de Captage (AAC) sont repris sur la [carte 5](#) page suivante.

Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon

Etude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols



Carte 5 : captages d'alimentation en eau potable

0 2.5 5 km



(c) : IGN scan 25 - ARS Hauts de France - DDT 02

Echelle : 1:100 000

Juin 2024

(r) : SOGETI Ingenierie INFRA

X:\Affaire\Fr\Aisne\I230133\SIG\Carte_5_Captages.qgz

III.5 Occupation des sols

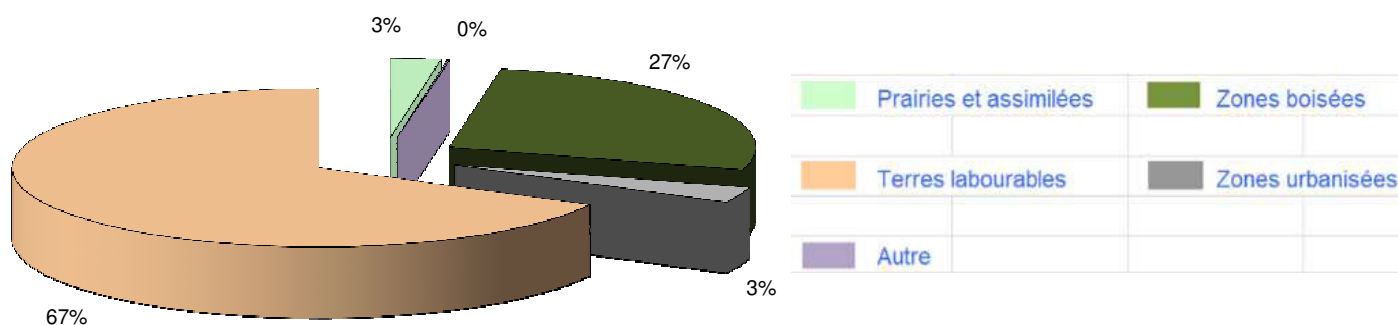
III.5.1 Occupation des sols actuelle

Le bassin versant de l'Ourcq a une **vocation essentiellement agricole**. L'occupation des sols est ainsi dominée par les cultures qui occupent 67% de l'occupation des sols : blé, maïs, betteraves, pommes de terre, et colza. L'élevage est en déclin général dans la région et les prairies régressent toujours. Elles ne représentent uniquement 3% de l'occupation des sols et sont essentiellement présentes autour des bourgs et hameaux ainsi que sur les versants très pentus ou fonds de vallée en bordure des cours d'eau.

Les zones boisées sont bien représentées et occupent 27% de l'occupation des sols. La forêt domaniale de Retz est présente sur toute la partie nord-ouest du bassin versant. A l'ouest, le bois de Montigny occupe également une surface importante. De nombreux bois de taille importante sont également présents au sud du territoire (versant sud de la vallée du Clignon). Plusieurs bois isolés de plus petite taille sont également présents ailleurs sur tout le territoire

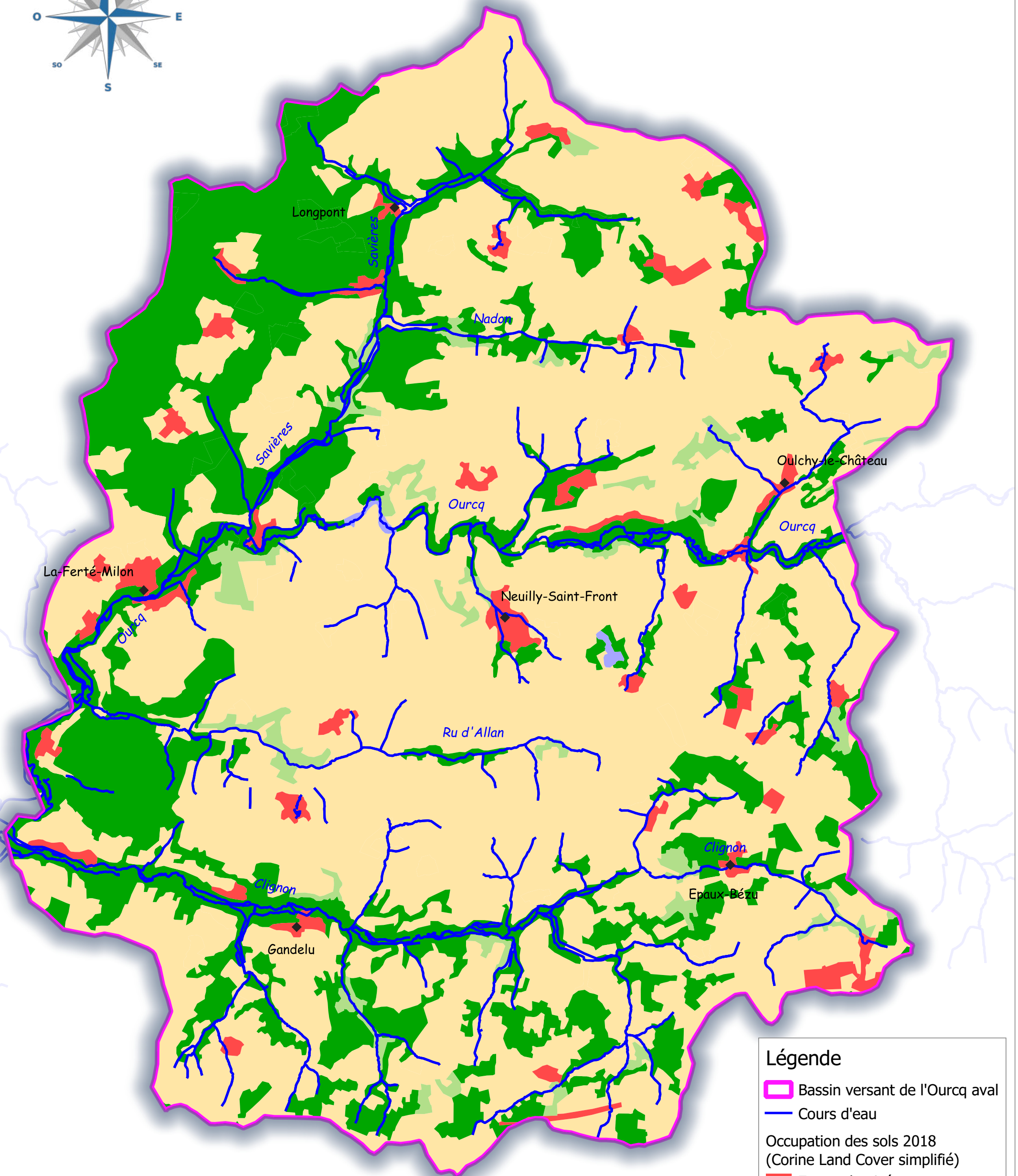
Les zones urbanisées occupent 3% de l'occupation des sols. Elles sont représentées essentiellement par les zones urbanisées des principaux bourgs, notamment Oulchy-le-Château, Neuilly-Saint-Front et La Ferté-Milon et hameaux des nombreuses petites communes du bassin versant.

Le graphique suivant représente l'occupation des sols du bassin versant amont de l'Ourcq aval (données Corinne Land Cover 2018) :



Certaines **modifications profondes des pratiques culturales** et de l'occupation des sols participent de façon notable aux **phénomènes d'inondation** et à la **dégradation de la qualité des eaux** : suppression de haies, talus et mares, retournement de prairies et implantation de cultures à risque en bordure de cours d'eau ou en amont des zones sensibles. Ceci se traduit par des **phénomènes d'érosion et de ruissellements** accrus, à l'origine de coulées de boue et d'apports de matière en suspension dans le cours d'eau lors de fortes pluies, puis à des dépôts occasionnant un colmatage des fonds (envasement). Ceci accentue également le lessivage **des sols et les apports de produits phytosanitaires à la rivière**.

L'occupation des sols du territoire est reprise sur la **carte 6** pages suivante (d'après les données Corine Land Cover 2018).



Légende

- Bassin versant de l'Ourcq aval
- Cours d'eau
- Occupation des sols 2018 (Corine Land Cover simplifié)
 - Zone urbanisée
 - Terre labourable
 - Prairie et assimilée
 - Forêt
 - Autre

Carte 6 : occupation des sols 2018

(c) : IGN scan 25 - Corine Land Cover 2018
(r) : SOGETI Ingenierie INFRA

Echelle : 1:100 000



Juin 2024

III.5.2 Occupation des sols passée

Une synthèse de l'évolution de l'occupation des sols a été réalisée à partir de l'analyse des données Corine Land Cover des années 1990, 2000, 2006, 2012 et 2018.

Les graphiques suivants présentent l'évolution de cette occupation des sols entre 1990 et 2018 pour les surfaces en prairies, en cultures et en zones urbanisées :

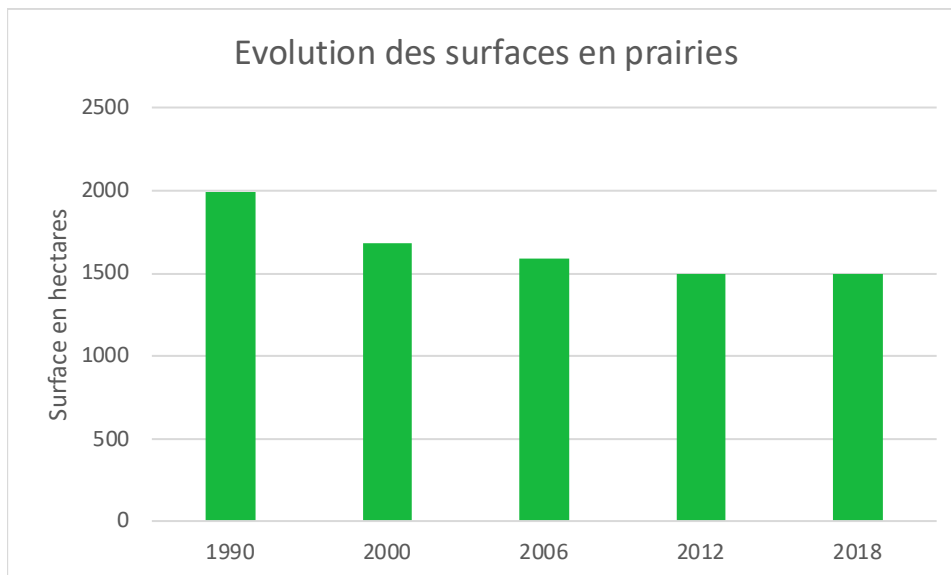


Figure 5 : évolution des surfaces en prairies entre 1990 et 2018

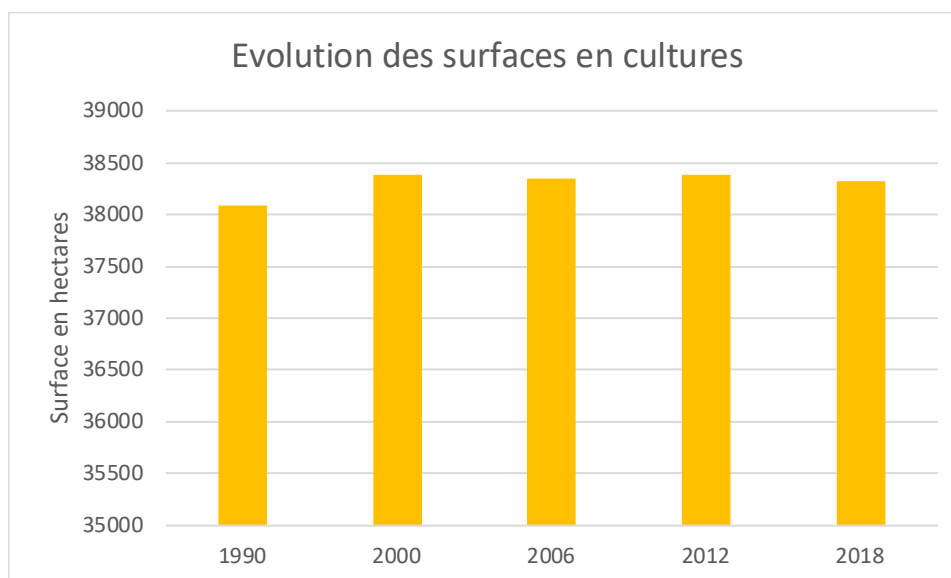


Figure 6 : évolution des surfaces en cultures entre 1990 et 2018

Il est ainsi à noter que les surfaces en prairies ont diminué d'environ 25% entre 1990 et 2018. Les surfaces en cultures ont quant à elles augmenté d'environ 0.6%.

Également, dans le même temps, les surfaces urbanisées ont augmenté d'environ 19% comme le témoigne le graphique ci-après.

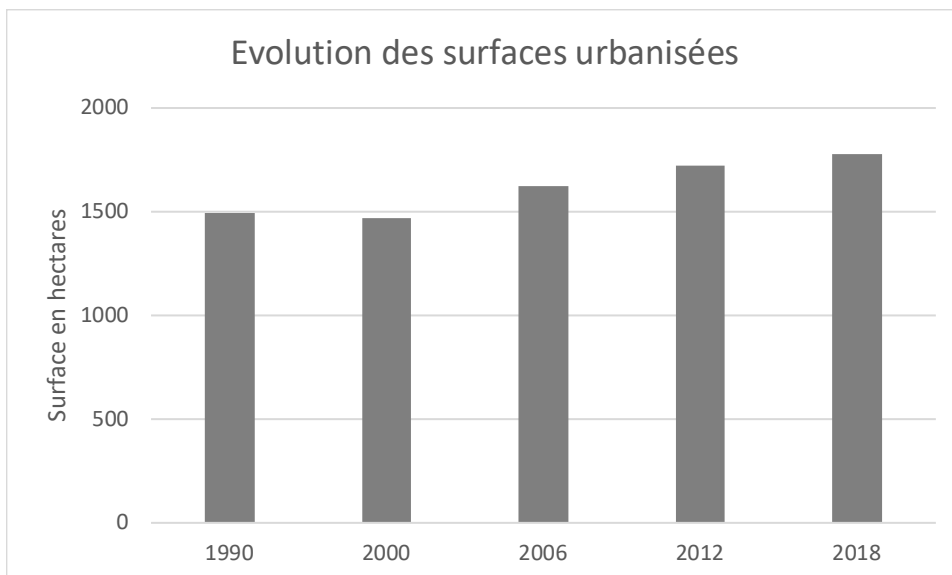


Figure 7 : évolution des surfaces urbanisées entre 1990 et 2018

L'analyse de ces données permet de dire que l'occupation des sols a donc évolué entre 1990 avec une diminution des prairies au profit des terres cultivées et des zones urbanisées, mais ces évolutions ne sont pas très importantes en comparaison avec ce qui s'est passé sur d'autres territoires.

Un autre élément à prendre en compte est celui de l'organisation du parcellaire en termes de taille des parcelles, dispositions et existence d'éléments du paysage favorisant l'infiltration et la sédimentation comme les haies et les talus. Sur ce point, l'analyse des photographies aériennes montrent assez peu de changements entre 2013 et 2021. Sur le bassin versant de l'Ourcq, l'évolution dans le paysage est ainsi antérieure à 2013.

III.6 Patrimoine naturel

III.6.1 ZNIEFF

Les **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** délimitent des secteurs du territoire identifiés pour l'intérêt de leur faune, de leur flore ou des associations qu'ils portent. Le texte applicable est la circulaire n° 91/71 du 14 mai 1991, mais les ZNIEFF ne sont qu'un outil de connaissance dépourvu de portée juridique en lui-même. Cependant, les communes doivent prendre en compte la présence des ZNIEFF dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme. **Plusieurs ZNIEFF de types 1 et 2** sont présentes sur les communes du secteur d'étude. Le tableau suivant reprend ces ZNIEFF :

Numéro national	Type	Dénomination
220013841	II	VALLÉE TOURBEUSE DE L'OURCQ DE TROESNES A VARINFROY
220420025	II	MASSIFS FORESTIERS, VALLÉES ET COTEAUX DE LA BRIE PICARDE
220005037	I	MASSIF FORESTIER DE RETZ
220030001	I	Pelouses de la vallée de Clancy à Vierzy
220030003	I	Pelouses et marais du ru de la Savières amont
220013463	I	COTEAU DU BOIS MADAME A LOUATRE
220013464	I	MARAIS DES HUREAUX
220013837	I	MARAIS TOURBEUX DE BOURNEVILLE ET DE LA QUEUE DE HAM
220013563	I	BOIS DE MONTIGNY ET DE BORNAY
220013462	I	PELOUSES DE LA COMMANDERIE A MONTIGNY L'ALLIER
220030004	I	Landes de Tigny et de taux
220013575	I	BOIS DE SAINT-JEAN
220013570	I	COTE DE CRAMOISELLE A CRAMAILLE
220013567	I	BUTTE CHALMONT AUX FANTOMES
220120035	I	BOIS DE LA BAILLETTE A OULCHY-LA-VILLE
220013562	I	MARAIS DE MONTCHEVILLON ET BOIS DE LUD
220013586	I	BOIS DU CHATELET ET DE ROMONT
220030038	I	Pelouses et prairies de la Genevroye à Rocourt Saint Martin
220120012	I	PELOUSE ET BOIS DE GRISOLLES
220120037	I	PELOUSES DE LATILLY ET COURS DU RU DE WADON
220030028	I	Coteaux de la vallée du Clignon amont
220013585	I	BOIS ET PELOUSES DE BONNESVALYN
220013595	I	BOIS ET PELOUSES DE BOURESCHES, DU MONT CHEVRET ET BOIS DES MEULES
220120013	I	BOIS DE BELLEAU
220030029	I	Coteaux et marais de la vallée du Clignon de Bussiares à Licy
220013583	I	BOIS DE TRIQUENIQUE
220013564	I	BOIS DE VAURICHART ET DE MARIGNY-EN-ORXOIS
220013561	I	COTEAU DU MARCASSIN A GANDELU
220030030	I	Coteaux du vallon du Pas Richard à Gandelu
220013462	I	PELOUSES DE LA COMMANDERIE A MONTIGNY L'ALLIER
110020212	I	LA CAMPENNE

110020213	I	LA REPOSEE
110001169	I	MARAIS DE NEGANDO ET BOIS DE LA GARENNE

Tableau 9 : ZNIEFF sur la zone d'étude (Source : DREAL Haut de France et Ile de France)

III.6.2 Natura 2000

La directive habitat (CEE n° 92/43 et 97/62) fixe pour objectif la constitution à l'échéance 2004 d'un réseau européen de sites appelés Natura 2000.

Le réseau Natura 2000 comprend :

- ✓ les Zones de Protection Spéciale (ZPS) qui visent la conservation des oiseaux sauvages figurant en annexe I de la Directive européenne « Oiseaux sauvages » (79/409/CEE du 25/04/1979 modifiée du 30/11/2009 n°2009/147/CE).
- ✓ les Sites d'Intérêt Communautaires (SIC) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Elles visent la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive européenne "Habitats naturels-faune-flore" (92/43 CEE) du 21/05/1992.

Pour désigner les ZSC, chaque État membre fait part de ses propositions à la Commission Européenne, sous la forme de pSIC (proposition de Site d'Intérêt Communautaire). Après approbation par la Commission, le pSIC est inscrit comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) pour l'Union européenne. Un arrêté ministériel français par le ministre en charge de l'Environnement désigne ensuite le site comme ZSC.

Plusieurs ZSC sont présentes sur la zone d'étude :

Numéro national	Type	Dénomination
FR2200398	ZSC	Massif forestier de Retz
FR1102006	ZSC	Bois des réserves, des usages et de Monté

Tableau 10 : ZPS et ZSC sur la zone d'étude (Source : DREAL Haut de France et Ile de France)

Les effets du classement sont les suivants : des mesures appropriées doivent être prises pour éviter la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces, ainsi que les perturbations touchant les espèces pour lesquelles les zones ont été désignées. Une "Evaluation des incidences Natura 2000" est ainsi nécessaire lorsque des travaux ou aménagements sont susceptibles d'affecter de manière significative le site Natura 2000.

III.6.3 ZICO

La Directive européenne N°79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux (dite directive oiseaux) vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) est basé sur des critères scientifiques.

Une ZICO est présente sur la zone d'étude :

Numéro national	Dénomination
00014	FORETS PICARDES : MASSIF DE RETZ

Tableau 11 : ZICO (Source : DREAL Haut de France et Ile de France)

L'ensemble des ZNIEFF, zones Natura 2000 et ZICO est reporté sur la figure ci-après :

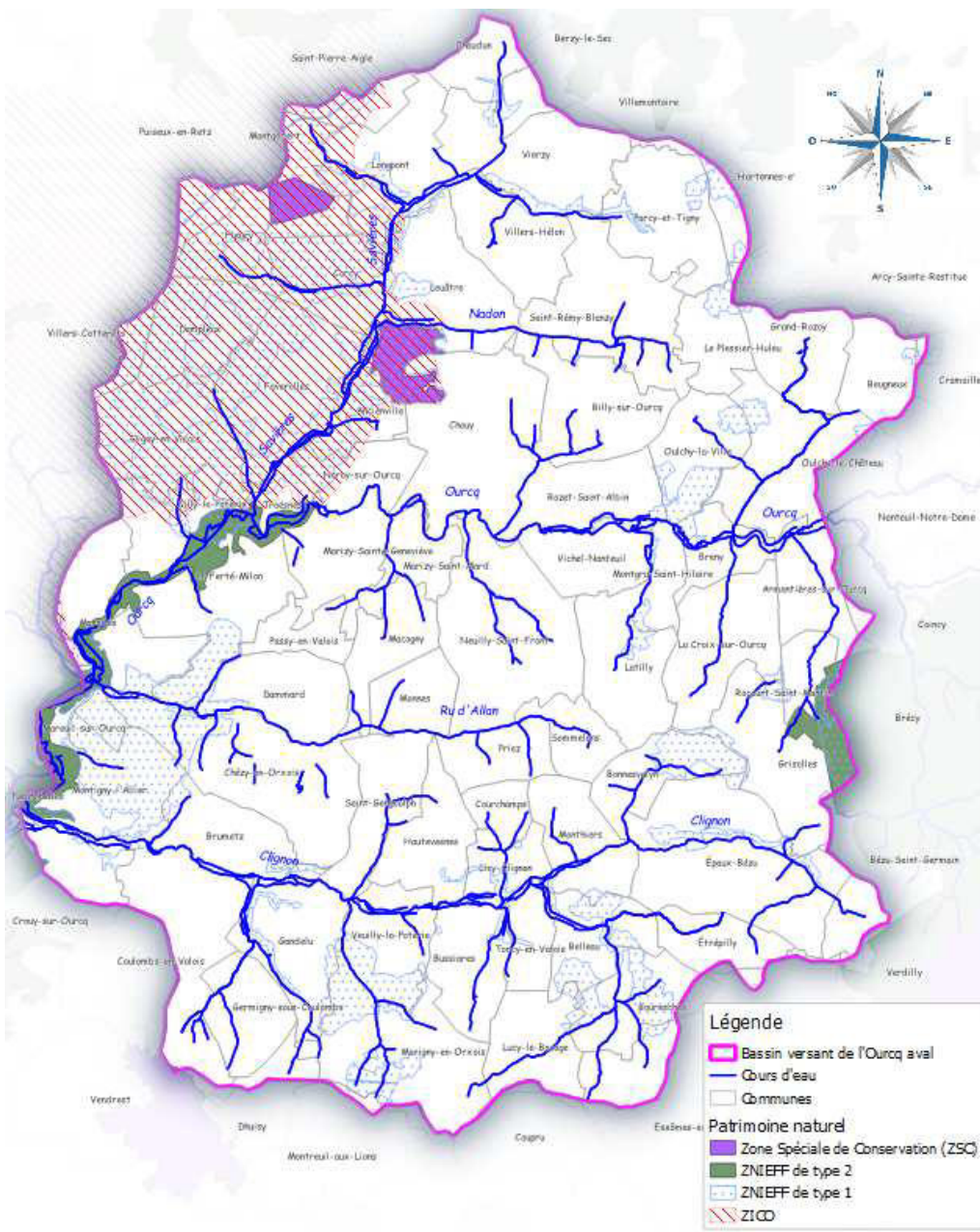


Figure 8 : patrimoine naturel : ZNIEFF, zones Natura 2000 et ZICO (Source : DREAL Haut de France et Ile de France)

III.6.4 Site classé – Site inscrit

Les monuments naturels et les sites naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, protégés par la loi du 2 mai 1930, impliquent au nom de l'intérêt général leur conservation en l'état et la préservation de toutes atteintes graves. La politique des sites a pour objectif de préserver les espaces de qualité et remarquables au plan paysager. Tous les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux d'un site sont soumis au contrôle du Ministre chargé des sites ou du préfet du département.

III.6.4.1 Site classé

Définition :

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave.

Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.

Effet du classement :

En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale (art. L. 341-10 du code de l'environnement), délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites après avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) voire de la Commission supérieure, soit par le préfet du département qui peut saisir la CDNPS mais doit recueillir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Plusieurs sites inscrits sont présents sur la zone d'étude :

Numéro national	Dénomination
02-18	Abords de l'église d'Oulchy-le-Château
02-19	Propriété de la Grande Maison à Oulchy-le-Château
02-07	VIEUX BOURG DE LA FERTE-MILON

Tableau 12 : sites classés (Source : DREAL Haut de France et Ile de France)

III.6.4.2 Site inscrit

Définition :

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

Effet de l'inscription :

L'inscription entraîne pour les maîtres d'ouvrages l'obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site, quatre mois au moins avant le début de ces travaux. L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) émet un avis simple et qui peut être tacite sur les projets de construction, et un avis conforme = accord exprès sur les projets de démolition (R.425-18 code de l'urbanisme). La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) peut être consultée dans tous les cas, et le ministre chargé des sites peut évoquer les demandes de permis de démolir.

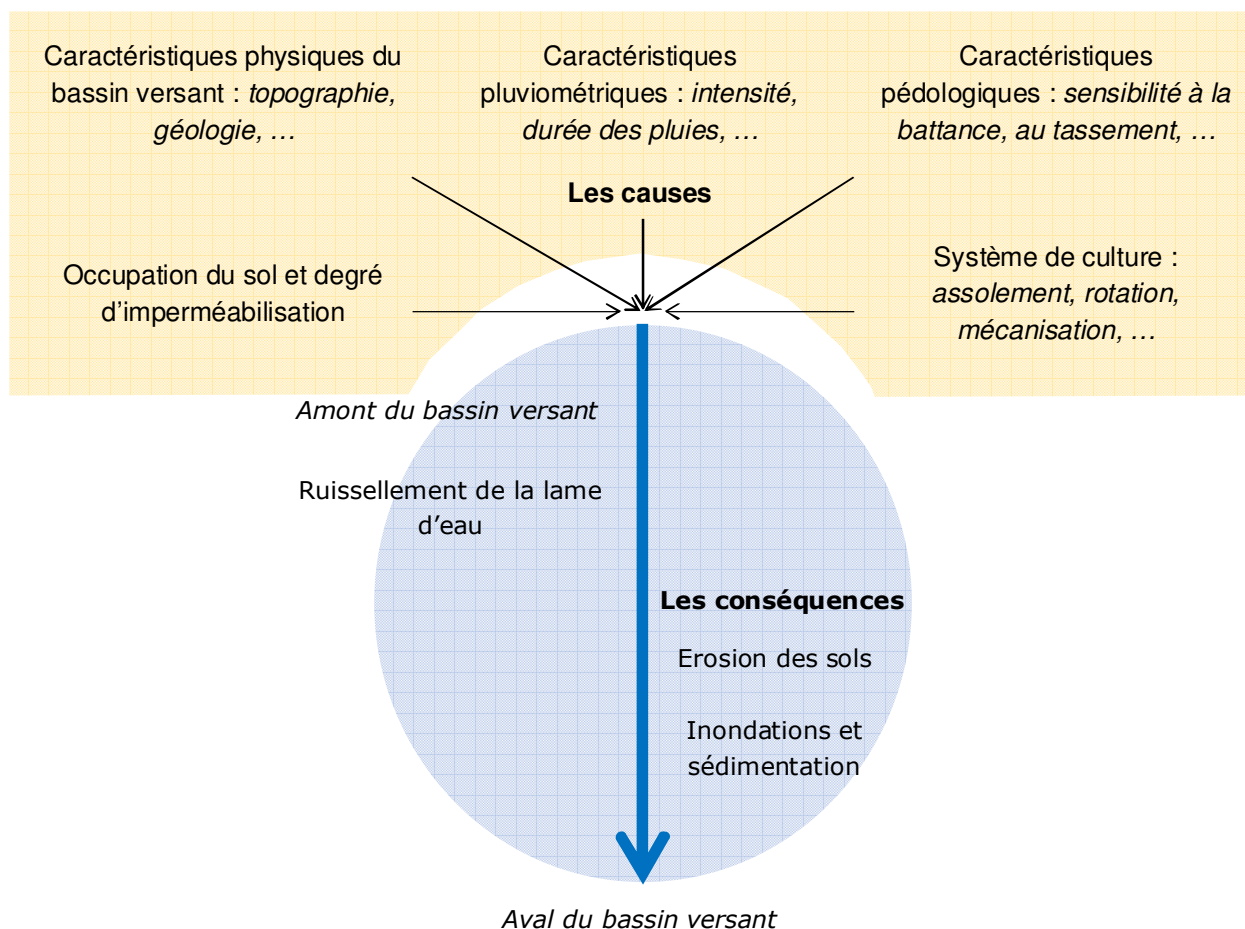
Aucun site inscrit n'est recensé sur la zone d'étude.

PARTIE IV. VOLET RUISSellement, EROSION ET INONDATION

IV.1 Facteurs influençant le ruissellement, l'érosion et les inondations

Les phénomènes de ruissellement et d'érosion prennent différentes formes et leurs effets ne sont pas toujours spectaculaires. L'érosion peut se limiter à la parcelle sous forme diffuse très discrète, mais elle peut aussi prendre des formes plus spectaculaires et engendrer des dégâts catastrophiques.

Outre les dommages occasionnés au niveau des parcelles agricoles, les conséquences du ruissellement et de l'érosion sont multiples : coulées boueuses, inondations, pollutions des eaux de surface et des eaux souterraines, ...



IV.1.1 Mécanismes de genèse du ruissellement

Au moment d'une pluie, l'eau qui arrive à la surface du sol peut prendre trois directions différentes. Tout d'abord, l'eau de pluie s'infiltré jusqu'à ce que son intensité dépasse la capacité d'infiltration du sol. Puis elle remplit les petites dépressions entre les mottes de terre. Ce stockage sera d'autant plus important que la rugosité à la surface du sol est forte. Cette eau, temporairement stockée, pourra ensuite s'infiltrer. Si la pluie continue à tomber, l'excès d'eau qui arrive à la surface du sol va ruisseler vers les points bas en provoquant généralement des phénomènes d'érosion.

IV.1.1.1 Les formes d'érosion

L'érosion hydrique est un phénomène complexe résultant de plusieurs processus : détachement, transport et dépôt de particules de terre, sous l'action en général combinée de la pluie et du ruissellement. Son expression varie en fonction de nombreux facteurs tels que le type de sol, le couvert végétal, la topographie et les pratiques culturales.

Le **détachement** des particules peut résulter de différents processus de désagrégation sous l'action de la pluie, mais également de l'arrachement provoqué par le ruissellement. Sur les sols limoneux à faible pente, le détachement des particules se produit lorsque la vitesse de l'écoulement est supérieure à 3-3,5 cm/s. A des vitesses inférieures, des détachements de particules argileuses peuvent quand même se produire.

Le **transport** des particules s'effectue par l'effet "splash" (déplacement des particules par rejaillissement des gouttes) et principalement par l'écoulement de l'eau.

La **sédimentation** des particules se produit lorsque la compétence du ruissellement n'est plus suffisante pour maintenir les particules en mouvement.

Sur les parcelles agricoles, la fraction de l'eau qui ne s'infiltré pas et qui ne peut plus être stockée par la **rugosité**, commence par ruisseler selon la pente naturelle : c'est le **ruissellement diffus** (ou en nappe) qui est à l'origine d'une érosion diffuse. Cette érosion est peu visible et difficile à mesurer. Néanmoins, **plusieurs dizaines de m³ de terre peuvent être déplacées par hectare lors d'un seul événement pluvieux.**

Ce ruissellement peut s'arrêter à la faveur d'un replat ou dans les petites cuvettes endoréiques. Dans ces dépressions, les eaux de ruissellement stagnent puis s'infiltrer, donnant lieu à des dépôts en surface.

Le ruissellement peut se concentrer dans le modelé cultural (lignes de semis, traces de roues). Dans ce cas, il va pouvoir non seulement transporter des particules venant de l'amont, mais également en arracher sur son passage par sa force de cisaillement.

Le **ruissellement concentré** commence sous forme de **griffures** qui prennent naissance dans l'amorce des thalwegs. Les griffures ont tendance à se rejoindre pour former des **rigoles** qui suivent le cheminement naturel du thalweg ou le cas échéant le modelé structural. Quand le ruissellement concentré devient plus important, des **ravines** apparaissent au fond des thalwegs.

IV.1.1.2 La formation de la croûte de battance à la surface des sols cultivés

Certains types de sols de la zone d'étude sont sensibles au phénomène de **battance**. C'est surtout le cas des sols développés sur les limons éoliens des plateaux.

Le phénomène de battance se caractérise par un glaçage de la surface des parcelles cultivées sous l'action des pluies, rendant la surface du sol lisse, limitant par conséquent l'infiltration.

Après le travail du sol, l'état de la surface d'une parcelle agricole est fragmentaire, **l'infiltrabilité est de l'ordre de 30 à 60 mm/h**, ce qui est nettement supérieur aux intensités pluvieuses rencontrées sur la zone d'étude. L'eau peut donc s'infiltrer dans le sol. Puis sous l'action de la pluie, les agrégats de terre se désagrègent et se répartissent à la surface du sol par l'effet splash. Ces différents mécanismes conduisent à la formation d'une **croûte de battance**. La capacité d'infiltration est alors de l'ordre de **1 à 2 mm/h**. Ainsi, même les faibles intensités pluvieuses provoquent un ruissellement.

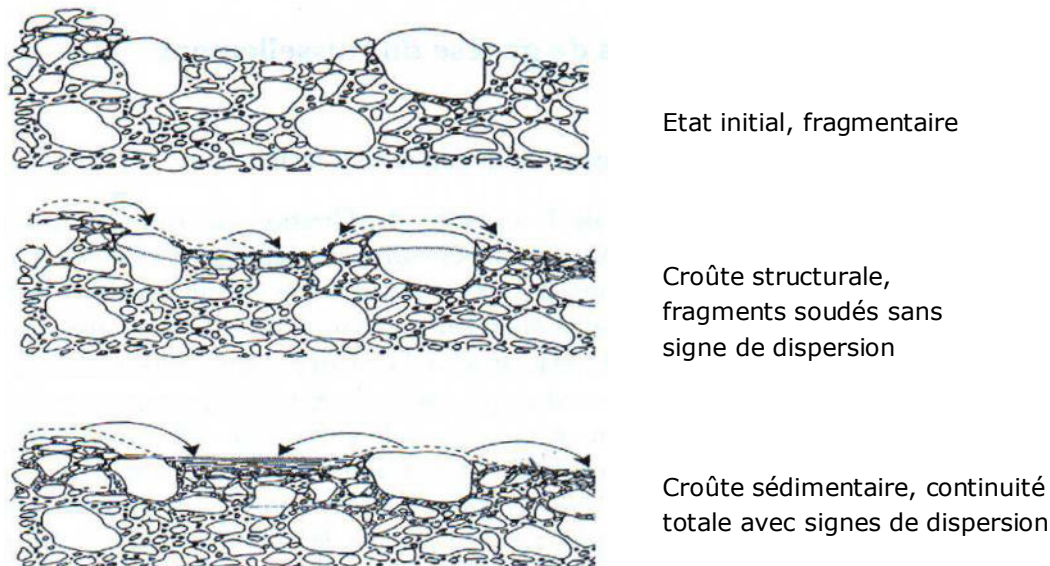


Figure 9 : étapes de développement d'une croûte de battance (Boiffin J. et All)

IV.1.2 Facteurs causals

L'érosion hydrique est un phénomène complexe résultant de la combinaison de plusieurs facteurs favorables :

IV.1.2.1 La pluviométrie

Elle intervient par la **quantité des précipitations**, mais également par son **intensité**. Une pluie d'orage est considérée comme érosive à cause de son intensité ; une pluie hivernale peut également entraîner un ruissellement lié à la durée de l'épisode pluvieux.

Les acteurs locaux indiquent que les phénomènes de ruissellement, d'érosion et d'inondation ont lieu essentiellement lors des orages de printemps, été et plus rarement automne en lien avec les très fortes intensités de pluie sur une courte durée.

IV.1.2.2 La texture et la structure du sol

Il s'agit du deuxième paramètre déterminant la genèse du ruissellement et de l'érosion hydrique.

Une partie des sols des bassins versants étudiés sont composés de **sols limoneux parfois sensibles au développement des croûtes de battance**. Ces loëss sont dépourvus en carbonates et relativement pauvres en argile. Ceci limite les liaisons entre les particules et rend ces sols peu stables, ce qui leur confère une grande sensibilité au phénomène de battance, générateur de ruissellement et d'érosion. Ces sols limoneux battants sont observés sur la majorité du bassin versant.

Certains sols de la zone d'étude sont au contraire plus argileux et compacts. Ces sols ont la particularité d'être localement hydromorphes en lien avec la présence d'une couche imperméable à faible profondeur (argile compacte). Cette couche limite les infiltrations en profondeur et favorise les ruissellements, notamment en période hivernale. Ceci est ainsi susceptible d'engendrer des phénomènes de ruissellement par saturation lors de pluies hivernales continues.

Sur certains secteurs, les sols sont très sableux et donc également sensibles au ruissellement et à l'érosion. Ces sols sableux sont en théorie très filtrants pour des intensités de pluies faibles à moyennes. Par contre, lorsque les intensités de pluies deviennent très importantes, comme lors d'un orage, une croûte se forme en surface et ces sols sableux deviennent très ruisselants et érosifs. De très importants phénomènes

de ruissellements, d'érosion et de coulées de boue ont ainsi été observés sur certaines communes du bassin versant de l'Ourcq.

IV.1.2.3 La pente des terrains

La pente naturelle du terrain est également importante à prendre en compte dans les phénomènes de ruissellement et d'érosion. Si des phénomènes d'érosion diffuse peuvent se produire à partir de très faibles pentes, la formation de rigoles et ravines s'observe généralement sur des pentes supérieures à 5 %.

Sur le bassin versant de l'Ourcq, le relief est représenté sous la forme de plateaux entaillés par les vallées des cours d'eau principaux et de leurs affluents (le Clignon, la Savières, et le ru d'Allan). Ces plateaux sont ensuite entaillés par de nombreux thalwegs latéraux très ramifiés. Les versants de ces cours d'eau sont généralement assez pentus.

Les pentes du bassin versant sont ainsi assez marquées et souvent comprises entre 2 et 10%. La **carte 3** reprend les pentes de la zone d'étude.

IV.1.2.4 Le facteur occupation des sols et systèmes de culture

L'occupation du sol est un paramètre également très important dans la genèse des problèmes de ruissellement et d'érosion.

La **couverture végétale** et les résidus de récoltes **protègent la surface du sol de l'impact des gouttes de pluie**. L'interception des gouttes de pluie par le couvert végétal diminue la quantité de particules solides détachées, ralentissant la vitesse de formation de la croûte de battance, réduisant ainsi le risque de ruissellement et favorisant l'infiltration. Dès le semis de la culture, il y a ainsi compétition entre la vitesse de développement du couvert végétal et celle de la croûte de battance.

En présence d'un ruissellement, la couverture du sol joue un second rôle positif. Les organes végétaux et les résidus directement en contact avec le sol opposent un **frein au cheminement de l'eau**, réduisant ainsi les vitesses de ruissellement, son énergie et donc sa capacité de transport et d'arrachement de particules solides.

Cet effet est particulièrement visible au printemps, à la suite d'un orage violent, où des parcelles en culture de printemps, maïs, pomme de terre ou betteraves notamment, peu protégées par la végétation, présentent de nombreux symptômes de ruissellement et d'érosion ; elles s'opposent nettement à l'absence d'érosion sur les parcelles en culture d'hiver.

Parallèlement à la protection physique de la surface du sol assurée par le couvert végétal, **la présence de plantes augmente la cohésion du sol** grâce au développement des racines, dont l'efficacité dépend étroitement de leur densité, celle des graminées étant particulièrement forte. Ainsi, les racines favorisent l'infiltration et procurent au sol une plus grande résistance à l'arrachement.

De plus, **les sols cultivés ont une capacité de stockage moins importante que les sols occupés en permanence par des végétaux** (prairies, forêts). D'une manière générale, les sols labourés ne retiennent en moyenne que 10 à 60 mm d'eau alors que les prairies en retiennent 40 à 100 mm et les forêts 50 à 300 mm. Cette capacité de stockage dépend de la nature des sols et des saisons.

La modification des pratiques culturales vient aggraver ces phénomènes de ruissellement et d'érosion (intensification de l'agriculture, diminution des prairies au profit des terres labourables, disparition des obstacles naturels tels que les haies, les talus, les mares, qui jouaient auparavant un rôle hydraulique important).

En outre, **le système de culture lui-même a intensifié les risques de ruissellement et d'érosion.** L'introduction de plus en plus de cultures de printemps augmente le pourcentage d'intercultures longues (entre deux cultures de printemps) qui, si elles ne sont ni couvertes par des cultures dérobées, ni déchaumées, augmentent les risques.

Les surfaces cultivées de betteraves, pommes de terre ou maïs, dont les semis sont tardifs et les rangs écartés, sont très propices au ruissellement. Ces trois types de cultures et d'une manière générale toutes les cultures de printemps tendent à renforcer la rapidité de l'écoulement des eaux et leur concentration au bas des versants.

Les acteurs locaux indiquent que les phénomènes d'érosion et d'inondation les plus importants ont lieu lors des orages de printemps, été en lien avec les ruissellements intenses provenant de parcelles implantées en cultures de printemps avec un couvert végétal souvent peu développé (essentiellement culture de betteraves et pommes de terre).

IV.1.2.5 L'accroissement de l'urbanisation et le développement des infrastructures routières

Tant en secteur urbain qu'en secteur rural, les collectivités ont réalisé de nouvelles constructions, lotissements, parkings, bordures de trottoir qui génèrent des surfaces imperméabilisées favorisant la concentration du ruissellement.

L'accroissement de l'urbanisation est également parfois un facteur aggravant les ruissellements et les inondations. Malgré les faibles surfaces, **les volumes mis en jeu sont importants étant donné le coefficient de ruissellement élevé.**

Il est néanmoins à noter que très peu de surfaces urbanisées nouvelles ont été créées ces dernières années sur le bassin versant de l'Ourcq aval en raison d'un faible développement économique sur le secteur. Ces nouvelles zones urbanisées se limitent presque exclusivement autour des quelques plus grands bourgs.

Le rôle des voiries n'est pas non plus à négliger. En effet, les voiries ont souvent un rôle important soit pour le transit des écoulements, soit au contraire comme obstacle aux écoulements. Leur rôle en tant que générateur de ruissellement est également important.

IV.1.2.6 Drainage

Certains sols de la zone d'étude présentent un degré plus ou moins important d'hydromorphie. Ainsi, ces sols ont tendance à ressuyer lentement, ce qui a nécessité la réalisation de drainages. Les secteurs concernés sont répartis de manière assez hétérogène sur le bassin versant de l'Ourcq. Seul le sud-ouest du territoire (aval du bassin versant du Clignon) et le nord-ouest du territoire (bassin versant de la Savières) ne serait pas du tout drainé.

Sur la zone d'étude, la mise en place du drainage n'a pas été structurée et organisée par des syndicats d'assainissement agricole, ni des Associations Syndicales Autorisées (ASA) de drainage comme dans d'autres secteurs voisins en raison de faibles surfaces hydromorphes. Les drainages ont été réalisés sur la base de projets particuliers à chaque exploitant ou groupe d'exploitant. Ainsi, très peu de réseau de drainage sont réellement structurés sous forme de collecteurs et fossés d'assainissement agricoles. Ces réseaux sont ainsi uniquement présents de manière ponctuelle sur certains secteurs.

Il est également à noter que ces drainages concernent soit des parcelles ou blocs de parcelles entières avec un maillage très fin et régulier, soit uniquement des drainages de sources ponctuelles. Dans ce dernier cas, il y a juste un drain qui capte une source et qui dirige les écoulements en aval de la parcelle agricole.

On peut néanmoins indiquer que des drainages ont été réalisés pendant deux périodes :

- des drainages très anciens réalisés il y a parfois plus de 100 ans. Ces drainages sont en poterie et disposeraient de plusieurs exutoires plus en aval dans les versants et vers les fossés et cours d'eau.
- des drainages plus récents, souvent réalisés vers les années 1980-1990 par quelques exploitants agricoles.

La mise en place des réseaux de drains enterrés a permis de cultiver des sols hydromorphes et également d'entrer plus vite dans les champs.

A ce stade de l'étude, et en l'absence de plan, la cartographie des parcelles drainées n'a pas pu être réalisée. Le seul moyen d'identifier les parcelles concernées serait de réaliser des enquêtes approfondies auprès des exploitants concernés ce qui n'entrent pas dans le cadre de la présente étude étant donné la superficie très importante du bassin versant. Le recensement de ces drainages sera réalisé sur les bassins à priorité forte étudié en phase 3 dans le cadre de la réalisation de l'état des lieux approfondie (sur la base de la connaissance des exploitants agricoles).

Le drainage joue un rôle important à l'échelle de la parcelle et également à l'échelle du transfert vers l'aval des écoulements collectés dans les fossés ouverts et canalisations enterrées. Parmi les incidences les plus significatives, peuvent être indiquées :

- **le drainage réduit de manière très importante le ruissellement de surface pour des pluies de faible intensité (pluie d'hiver).** Sur les parcelles drainées récemment, très peu de ruissellements superficiels sont observés en hiver. L'essentiel des écoulements est collecté par les drains, puis dirigé vers les collecteurs, fossés puis cours d'eau. Pour les drainages très anciens en poterie, d'importants ruissellements superficiels peuvent avoir lieu lorsque ce drainage ne fonctionne plus très bien. Par contre, le drainage a très peu d'effets sur les phénomènes de ruissellement dans le cas d'orages de printemps / été de très forte intensité. Dans ce cas, d'importants ruissellements sont observés en surface, avec ou sans drainage.
- **le drainage limite de manière très importante le rôle de dépollution à travers la couche de sol.** Sur les parcelles drainées, les écoulements rejoignent rapidement les drains, puis les collecteurs sans avoir le temps d'être interceptés et dépollués dans la couche de sol. Il est cependant important de signaler qu'en l'absence de drainage sur sol très hydromorphe, les écoulements ruissellent de manière importante en surface, sans que le sol n'ait pu assurer une quelconque dépollution.
- **le drainage engendre un apport de matière en suspension** dans les fossés, thalwegs et cours d'eau, essentiellement en début de période de drainage.
- **le drainage joue un rôle important à l'échelle du transfert vers l'aval** des écoulements collectés dans les fossés ouverts et canalisations enterrées. Les écoulements sont en effet plus rapides lorsqu'ils transitent par un fossé ou une buse que lorsqu'ils s'écoulent et parfois s'évalent dans un thalweg naturel, avec une rugosité plus importante.

IV.2 Etude de l'ALEA Erosion

Le croisement des facteurs à l'origine des phénomènes d'érosion et de ruissellement, notamment la pente, l'occupation de sols et le type de sol permet de réaliser une carte d'aléa érosion.

Ce type de cartographie a déjà été réalisé par l'INRA et la chambre d'agriculture de l'Aisne en 2003 à l'échelle de 1 400 sous bassins versants du département de l'Aisne, ainsi qu'à l'échelle de chaque commune.

Elle a été établie par croisement des facteurs à l'origine des phénomènes d'érosion :

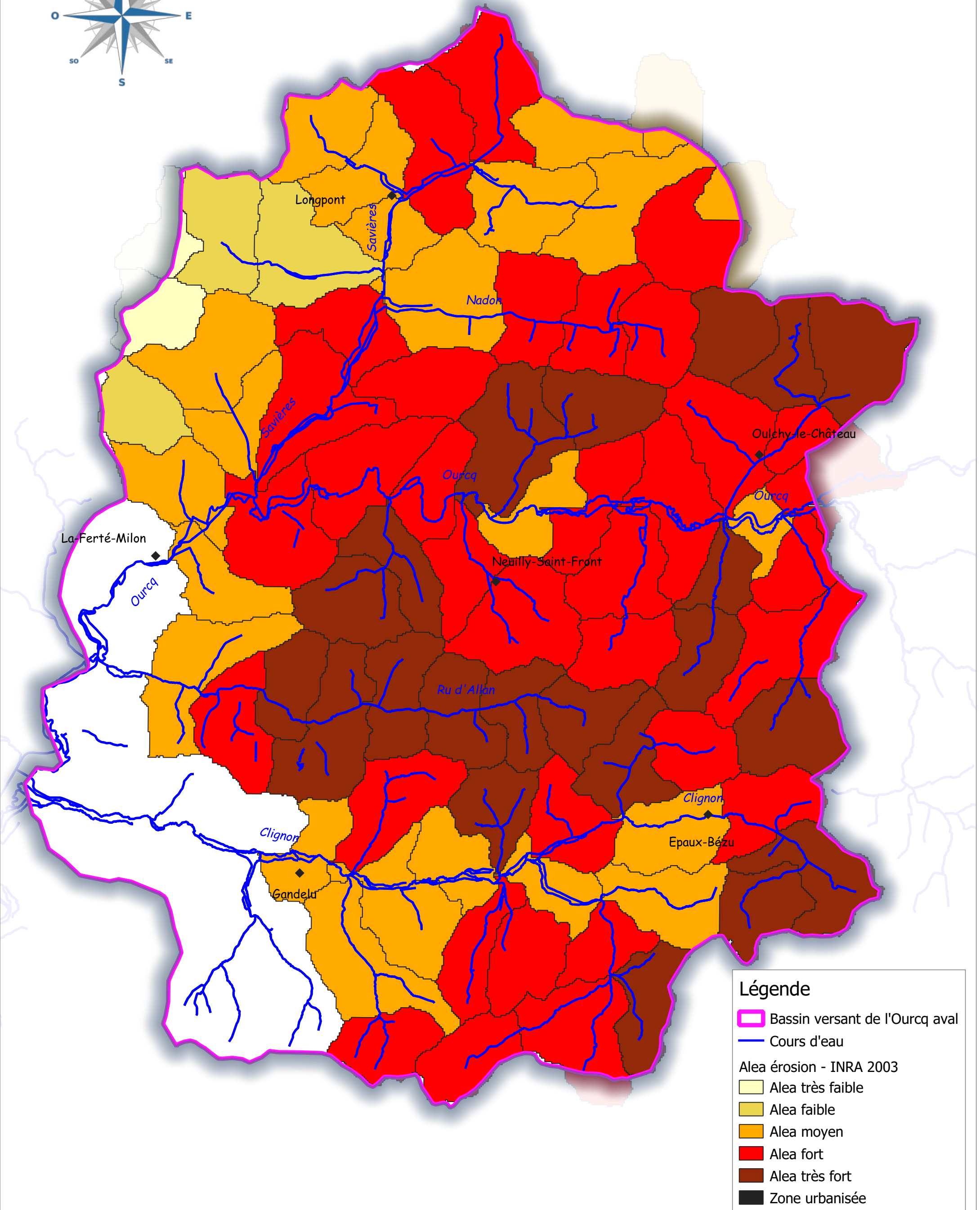
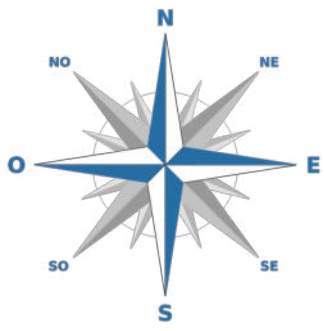
- ✓ sols (texture de surface, piérosité, teneur en calcaire),
- ✓ occupation des sols,
- ✓ pente des terrains,
- ✓ pluviométrie.

Le croisement de ces facteurs a ainsi permis de définir un aléa érosion annuel et saisonnier (printemps, été, automne, hiver). 5 niveaux d'aléa ont ainsi été définis : aléa très faible, faible, moyen, fort et très fort.

La **carte 7** reprend les aléas érosion pour chacun des sous bassins versants situés dans le bassin versant de l'Ourcq aval.

Globalement, la majorité des sous bassins versants sont concernés par des aléas fort et très fort. Ceci est principalement à mettre en relation avec l'occupation des sols dominée par des terres cultivées sur des pentes importantes et en présence de sols sensibles au ruissellement et à l'érosion.

Seule la frange ouest du territoire présente un aléa plus faible, considéré comme faible à moyen, en raison d'une occupation des sols présentant une proportion plus importante de forêts sur des sols moins sensibles à l'érosion.



Légende

- Bassin versant de l'Ourcq aval
- Cours d'eau
- Alea érosion - INRA 2003**
- Alea très faible
- Alea faible
- Alea moyen
- Alea fort
- Alea très fort
- Zone urbanisée

IV.3 Incidences des phénomènes de ruissellement et d'érosion

Les phénomènes de ruissellement et d'érosion engendrent plusieurs conséquences sur les biens et les personnes, mais également sur la ressource en eau.

IV.3.1 Axe de thalweg générateur de coulées de boue

Les renseignements qui suivent ont été délivrés par les communes lors des entretiens individuels menés en début d'étude entre mars et mai 2024, ainsi que les études plus fines déjà réalisées sur certains sous bassins versants et/ou les comptes rendus de réunions de terrain organisés sur certaines communes à la suite des événements ayant engendré des dysfonctionnements. Dans ce dernier cas, cela fait référence essentiellement aux orages du printemps / été 2021 et tout récemment mai 2024.

Ces renseignements ont été complétés par l'observation des photographies aériennes (campagnes de 2013, 2018 et 2021) montrant des traces de ruissellement et d'érosion.

Les axes de thalweg générateurs de ruissellement sont à l'origine de deux types de dysfonctionnements :

- ✓ **les inondations touchant les biens et les personnes,**
- ✓ **les coulées de boue,** touchant les biens et les personnes, et également les **milieux aquatiques** qui en sont les exutoires. Ces ruissellements ont ainsi de graves conséquences sur les cours d'eau : envasement, colmatage des fonds, perte d'habitats, ...

Les axes de thalweg générateurs de coulées de boue sont repris sur la **carte 8** et sur les **planches cartographiques** au format A0.

La carte 8 montre ainsi que les axes de ruissellement générateurs de coulées de boue sont présents de manière assez homogène sur l'intégralité du bassin versant. On constate en effet que presque aucun secteur n'est épargné, sauf très localement quelques communes qui semblent un peu moins touchées.

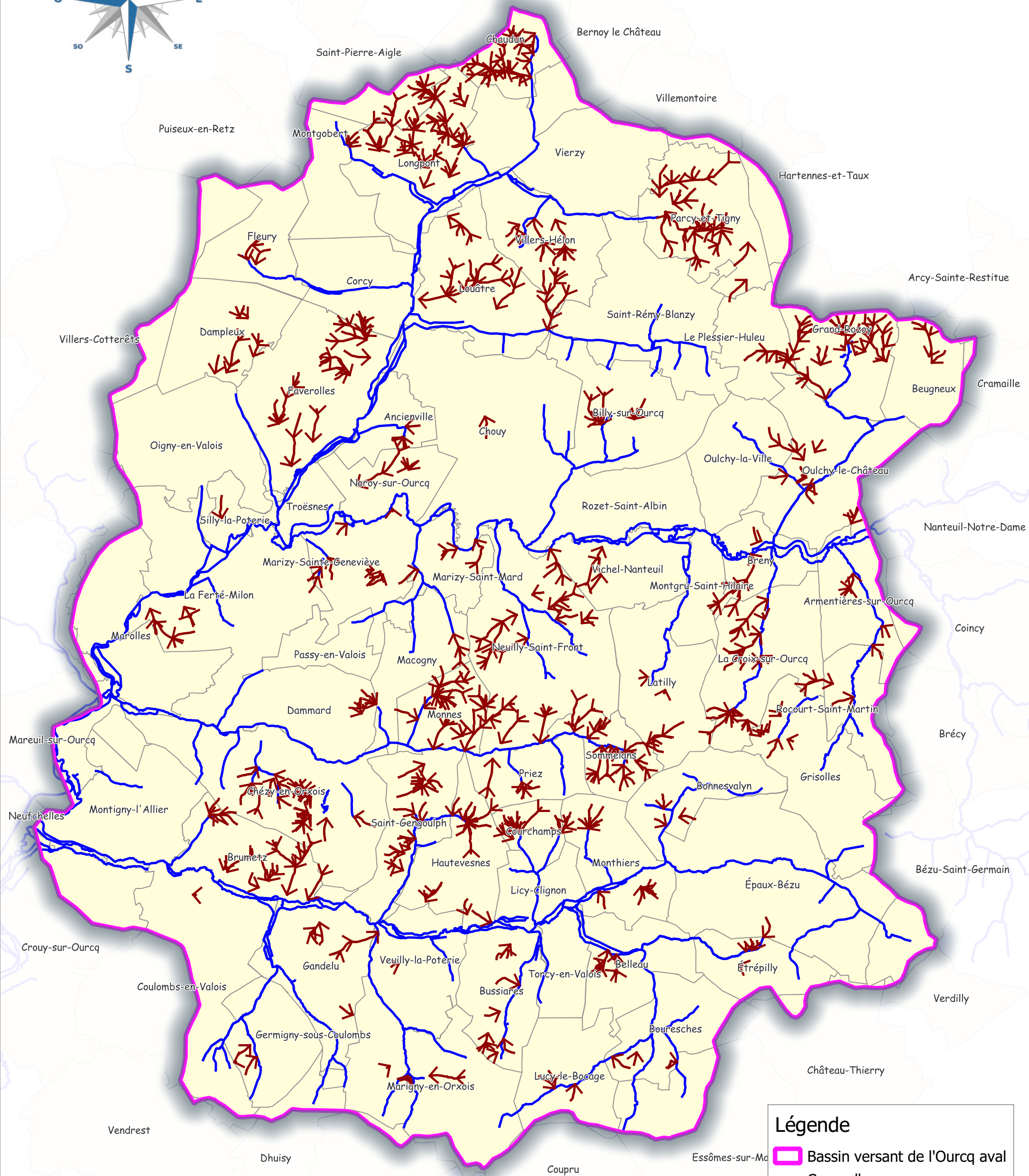
Il est difficile d'observer les secteurs les plus touchés, même si l'on observe davantage d'axes de thalweg concernés sur les secteurs suivants :

- versant sud de l'Ourcq entre Breny et Neuilly-Saint Front,
- bassin versant du ru d'Allan entre Sommelans et Chezy-en-Orxois,
- versant nord du Clignon entre Monthiers et Brumetz.

Également, les secteurs situés au niveau des communes de Oulchy-le-Château, Grand-Rozoy, Parcy-et-Tigny, Villers-Hélon, Louâtre, Chaudun, Longpont et Faverolles semblent plus impactées. De très nombreuses autres communes sont concernées, mais souvent de manière ponctuelle par des plus petits axes de ruissellement.

Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon

Etude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols



Légende

- Bassin versant de l'Ourcq aval
- Cours d'eau
- Communes
- Axe de thalweg générateur de coulées de boue

Carte 8 : axe de thalweg générateurs de coulées de boue

0 2.5 5 km



(c) : IGN scan 25 - Entretien avec les acteurs locaux 2024

Echelle : 1:100 000

Juin 2024

(r) : SOGETI Ingenierie INFRA

X:\Affaire\fr\Aisne\I230133\SIG\Carte_8_Axes_Boue.gqz

IV.3.2 Axe de thalweg à l'origine d'inondations

Les renseignements qui suivent ont été délivrés par les communes lors des entretiens individuels menés en début d'étude entre mars et mai 2024.

L'ensemble des zones ayant connu des inondations a en effet été recensée en distinguant la cause de l'inondation (ruissellement, débordement de cours d'eau, insuffisance de réseau pluvial ou remonté de nappe). Dans le cas présent, seules les inondations par ruissellement ont été considérées en précisant le ou les axes de thalweg à l'origine de l'inondations. Tous les types d'inondations sont considérées (habitations, voiries, bâtiments publics, commerces ou entreprises).

La **carte 9** page suivante localise ces axes de thalweg à l'origine d'inondations. La carte 14 et les **planches cartographiques** au format A0 localisent toutes les zones ayant connu des inondations.

La carte 9 montre ainsi que les axes de ruissellement à l'origine d'inondations sont présents de manière assez homogène sur presque l'intégralité du bassin versant. On constate en effet que très peu de secteur n'est épargné, sauf très localement quelques communes qui semblent un peu moins touchées.

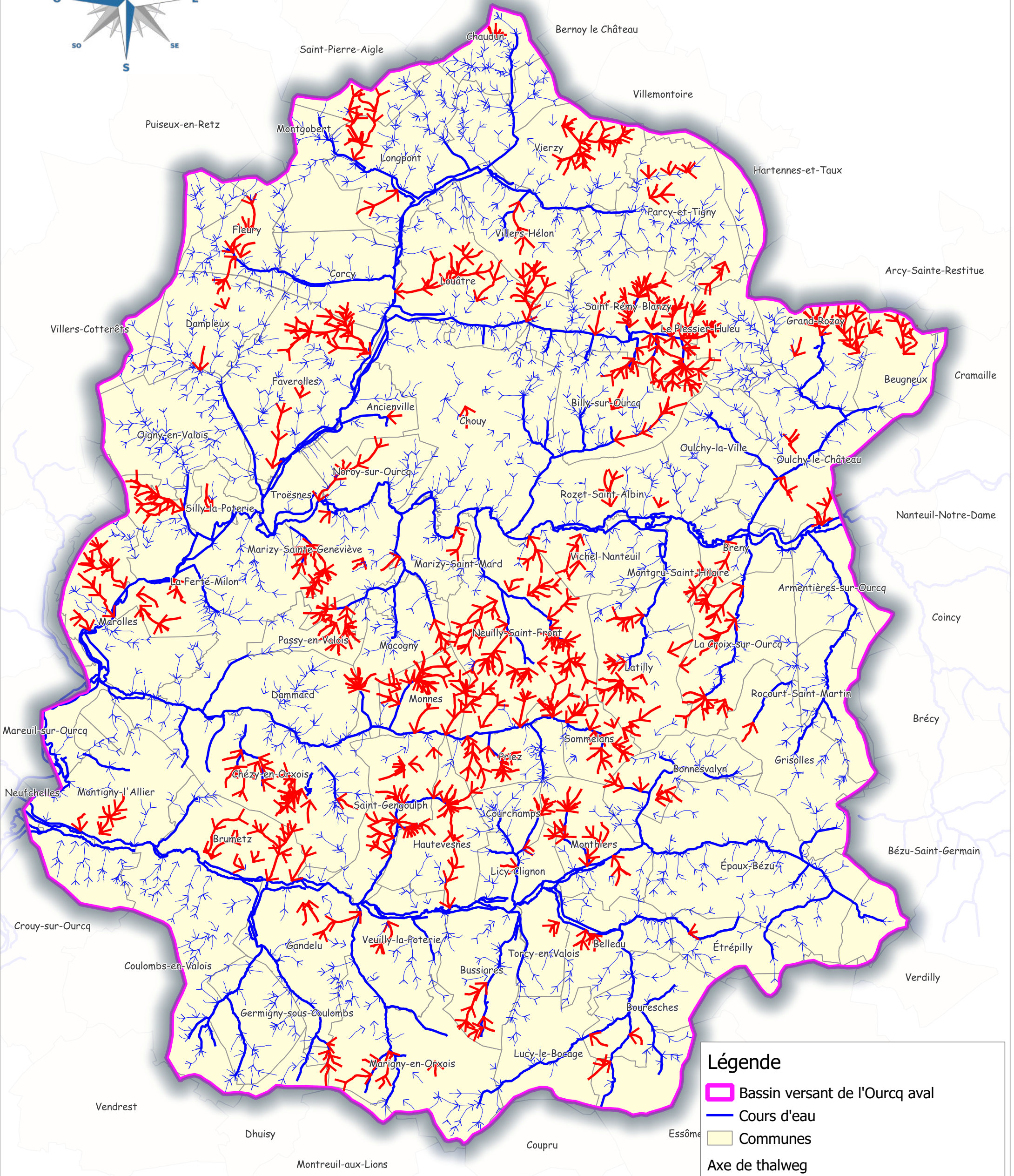
Les secteurs les plus touchés sont situés sur :

- la tête de bassin versant du ru de Nadon (ru des Gorgeat) sur la commune de Saint-Remy-Blanzy,
- le versant sud de l'Ourcq entre Breny et Marizy-Sainte-Geneviève,
- le bassin versant du ru d'Allan entre Sommelans et Dammard,
- le versant nord du Clignon entre Monthiers et Brumetz.

De très nombreuses autres communes sont concernées, mais souvent de manière ponctuelle par des plus petits axes de ruissellement. Il n'en demeure pas moins que ces phénomènes ont parfois d'importantes conséquences sur les biens et les personnes, tant par les dégâts qu'ils génèrent que par la fréquence d'apparition parfois très régulière. Le descriptif de toutes ces inondations est précisé au § IV.5.

Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon

Etude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols



Légende

- Bassin versant de l'Ourcq aval
- Cours d'eau
- Communes
- Axe de thalweg**
- Axe de thalweg à l'origine d'inondations
- Axe de thalweg avec peu ou pas d'enjeu inondation

Carte 9 : axes de thalweg à l'origine d'inondations

0 2.5 5 km



(c) : IGN scan 25 - Entretiens avec les acteurs locaux 2024

Echelle : 1:100 000

Juin 2024

(r) : SOGETI Ingenierie INFRA

IV.3.3 Axe de thalweg présentant un enjeu qualité des eaux superficielles

Les renseignements qui suivent ont été délivrés par les communes lors des entretiens individuels menés en début d'étude entre mars et mai 2024, ainsi que les études plus fines déjà réalisées sur certains sous bassins versants.

Les thalwegs à l'origine d'une dégradation de la qualité des eaux superficielles sont ainsi ceux où des coulées de boues ont été identifiées par les acteurs locaux et lorsque ces coulées de boue ont un exutoire direct vers un cours d'eau.

Ces renseignements ont été complétés par l'observation des photographies aériennes (campagnes de 2013, 2018 et 2021) montrant des traces de ruissellement et d'érosion sur des axes de thalweg qui débouchent également directement sur les cours d'eau.

Ces axes de thalweg sont ainsi susceptibles d'avoir d'importantes conséquences sur les cours d'eau et milieux aquatiques en raison des apports d'eaux chargées de matières en suspension. Cela occasionne notamment un **colmatage du fond du lit** des cours d'eau ayant **plusieurs incidences** :

- pertes des relations et échanges entre le cours d'eau et la nappe alluviale sous-jacente,
- pertes d'habitats pour les poissons et d'une manière générale toutes les espèces vivant sur le fond du lit et entre les interstices du substrat (notamment les invertébrés aquatiques),
- asphyxie et destruction des zones de frayères pour les poissons (et asphyxie des pontes),
- perte des fonctionnalités écologiques du substrat notamment en termes d'autoépuration,
- perte du support de développement de la végétation aquatique.

En effet, le substrat du fond des cours d'eau joue plusieurs fonctions importantes dans les cycles biologiques :

- ✓ une **fonction d'habitat de repos et d'alimentation** de par les interstices et la porosité des sédiments utilisés par les organismes aquatiques et ripariaux,
- ✓ une **fonction d'habitat de reproduction** en tant que support de ponte pour les poissons et les invertébrés sur les substrats submergés, et pour les oiseaux, les insectes et autres invertébrés sur les substrats émergés,
- ✓ une **fonction d'habitat de refuge** vis-à-vis des prédateurs,
- ✓ une fonction dans **l'auto-épuration de l'eau** via les processus biologiques de dégradation de la matière organique et des cycles biogéochimiques (cycle de l'azote et du phosphore notamment).

Dans les cas les plus importants, ces apports de matière en suspension génèrent un engorgement ou un ensablement des cours d'eau qui a également d'importantes conséquences sur les milieux aquatiques en termes d'habitats, mais également sur les inondations par débordement de cours d'eau. En effet, l'engorgement ou l'ensablement peut parfois favoriser le débordement des cours d'eau et les inondations au niveau des zones urbanisées situées à proximité du cours d'eau.

Également, les eaux de ruissellements sont également chargées de résidus de **produits phytosanitaires** apportées sur les parcelles agricoles du bassin versant. Ceci est ainsi à l'origine de **pollution des cours d'eau** lors de fortes pluies par lessivage.

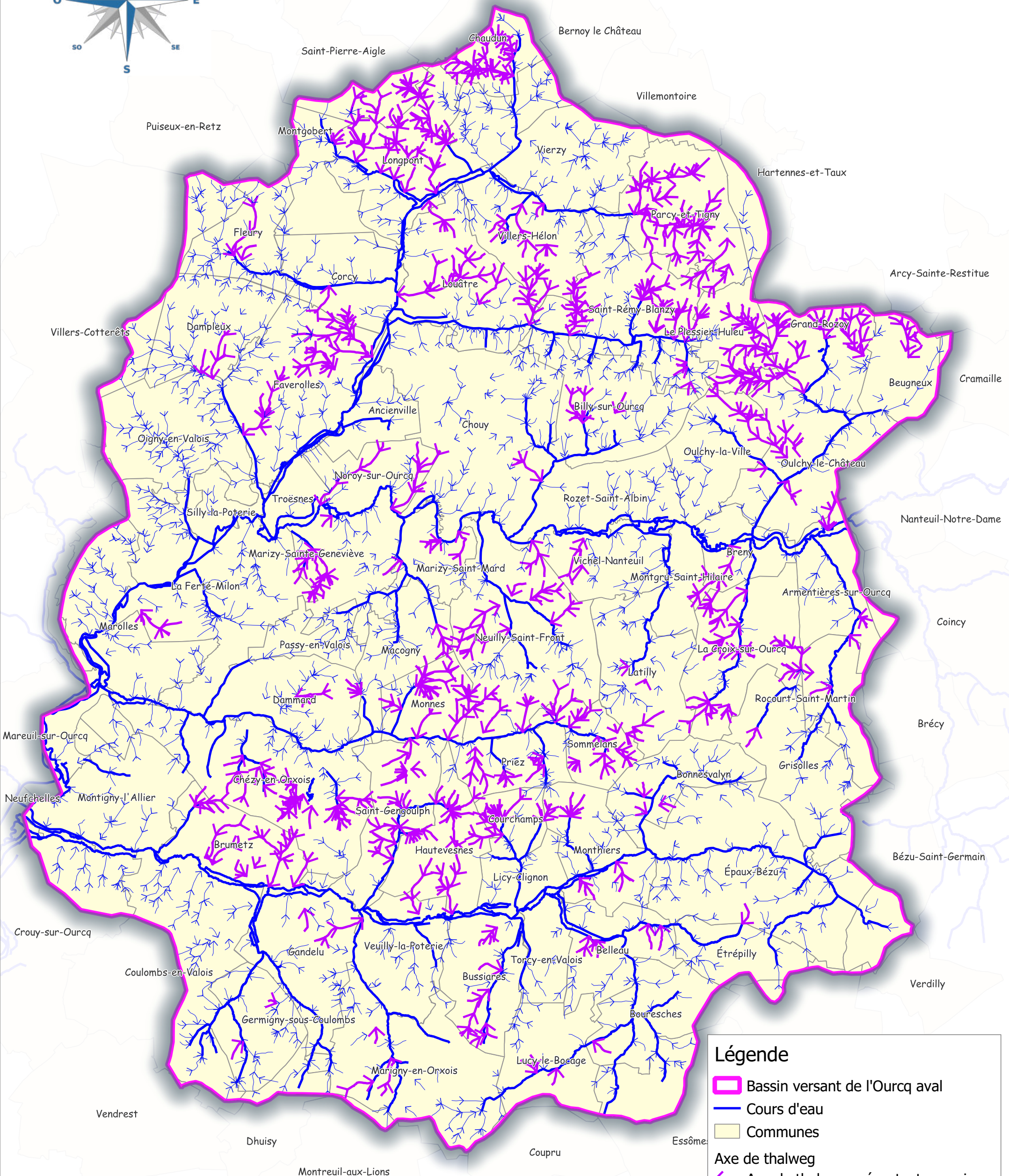
La **carte 10** page suivante localise ces axes de thalweg présentant un enjeu qualité des eaux superficielles.

Cette carte montre que les axes de ruissellement présentant un enjeu qualité des eaux superficielles sont présents de manière assez homogène sur l'intégralité du bassin versant. On constate en effet que très peu de secteurs sont épargnés. Ces secteurs concernent essentiellement les axes de thalweg dont l'occupation des sols est dominée par des zones boisées.

Les plus grands cours d'eau sont souvent moins concernés que les petits affluents car il y a peu d'apports directs de thalwegs latéraux. Au contraire, presque tous les petits affluents sont en lien direct avec les ruissellements d'eaux boueuses en provenance des parcelles cultivées en amont. Les transferts se font ainsi essentiellement par l'intermédiaire de ces petits affluents jusqu'aux cours d'eau principaux.

Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon

Etude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols



Légende

- Bassin versant de l'Ourcq aval
- Cours d'eau
- Communes
- Axe de thalweg**
- ← Axe de thalweg présentant un enjeu qualité des eaux superficielles
- ← Axe de thalweg avec peu ou pas d'enjeu qualité des eaux superficielles

Carte 10 : axes de thalweg présentant un enjeu qualité des eaux superficielles

0 2.5 5 km

Echelle : 1:100 000

Juin 2024



(c) : IGN scan 25 - Entretiens avec les acteurs locaux 2024
(r) : SOGETI Ingenierie INFRA

IV.3.4 Axe de thalweg dans un secteur présentant enjeu ressource en eaux souterraines

Les axes de thalweg présentant un enjeu ressource en eau souterraine sont ceux qui traversent une aire d'alimentation de captages prioritaires et ou sensibles disposant d'une aire d'alimentation de captage et donc concernés par un plan d'actions.

Pour rappel, sur le bassin versant de l'Ourcq aval, les captages suivants sont concernés :

- ✓ Coincy : captage conférence environnementale
- ✓ Parcy-et-Tigny : conférence environnementale
- ✓ La Ferté-Milon : conférence environnementale
- ✓ Louatre : captage SDAGE
- ✓ Licy-Clignon : conférence environnementale

Pour tous ces captages prioritaires, il existe un plan d'action, mais pas encore d'arrêté préfectoral.

Il est également à noter que le captage d'Epaux-Bézu n'est pas prioritaire, mais il dispose néanmoins d'une AAC car il existe un plan volontaire réalisé par la collectivité. Il existe également une AAC sur le captage de Chézy-en-Orxois, même si ce captage n'est ni prioritaire ni sensible.

Peu d'Aires d'Alimentations de Captages (AAC) sont présents sur la zone d'étude. Ainsi, peu de thalwegs sont concernés par cet enjeu. Néanmoins de nombreux autres captages sont présents, mais ils ne sont pas prioritaires et ne disposent donc pas d'AAC.

La **carte 11** page suivante localise ainsi les axes de thalweg concernés.

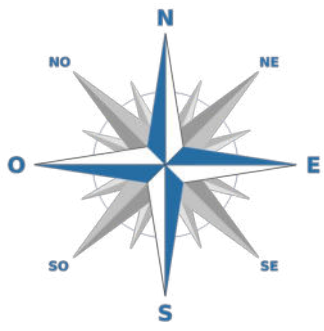
Des données concernant la qualité des eaux des captages d'eau potable ont été obtenues à l'échelle des unités de distribution d'eau potable présents sur le territoire.

Pour rappel, les résultats des analyses d'eau montrent que des pesticides sont retrouvés sur presque l'intégralité des captages d'eau potable. Dans certains cas, des dépassements de la limite de qualité sont observés avec parfois des taux 77 fois plus importants que la limite de qualité, avec parfois un dépassement des valeurs sanitaires transitoires de 3 µg/l définie par précaution par le ministère de la santé. Cette limite de qualité pour ces pesticides et métabolites n'est en effet pas une norme sanitaire, mais une exigence environnementale. De ce fait, ces concentrations n'ont pas empêché la consommation de l'eau (cf. § III.4.2).

Concernant les nitrates, seule l'unité de distribution de Beugneux dépasse la norme avec des valeurs supérieures à 50 mg/l. D'autres unités de distribution sont également proches de la norme avec des valeurs supérieures à 40 mg/l.

Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon

Etude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols



Légende

Bassin versant de l'Ourcq aval

Cours d'eau

Communes

Axe de thalweg

Axe de thalweg présentant un enjeu captage AEP

Axe de thalweg avec peu ou pas d'enjeu qualité des eaux superficielle

Captages

Captage actif

Aire d'alimentation des captages prioritaires



Carte 11 : axes de thalweg présentant un enjeu captage AEP

0 2.5 5 km



(c) : IGN scan 25 - Entretiens avec les acteurs locaux 2024

ARS Hauts de France - DDT 02

(r) : SOGETI Ingenierie INFRA

Echelle : 1:100 000

Juin 2024

X:\Affaire\Fr\Aisne\I230133\SIG\Carte_11_Axes_Enjeu_Captage_AEP.qgz

IV.3.5 Synthèse tous les enjeux

La **carte 12** page suivante synthétise le nombre d'enjeux présents sur chaque axe de thalweg en considérant les trois enjeux précédant qui sont susceptibles de se cumuler sur un même territoire :

- ⇒ axe de thalweg à l'origine d'inondation,
- ⇒ axe de thalweg à l'origine d'une dégradation de la qualité des eaux superficielles,
- ⇒ axe de thalweg dans un secteur avec enjeu ressource en eau souterraine.

Le nombre d'enjeux peut ainsi varier avec une valeur comprise entre 0 et 3.

La carte 12 permet ainsi de faire ressortir les secteurs concernés par le plus grand nombre d'enjeux.

Très peu de thalwegs sont concernés par les 3 enjeux. En effet, comme précisé précédemment, peu d'Aires d'Alimentations de Captages (AAC) sont présents sur la zone d'étude. Ainsi, peu de thalwegs sont concernés par cet enjeu.

Par contre, de nombreux axes de thalwegs sont concernés par les deux enjeux eaux qualité des eaux superficielles et inondations. Ces principaux thalwegs sont situés sur :

- le versant nord du ru de Nadon (ru des Gorgeat),
- le versant sud de l'Ourcq entre Breny et Marizy-Sainte-Geneviève,
- le bassin versant du ru d'Allan entre Sommelans et Chéey-en-Orxois,
- le versant nord du Clignon entre Monthiers et Brumetz.

Plusieurs sous bassins versants ou petits axes de thalweg isolés sont également concernés par deux enjeux.

La majorité des autres axes de thalweg est concerné par au moins un enjeu.

Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon

Etude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols



Légende

Bassin versant de l'Ourcq aval

Cours d'eau

Communes

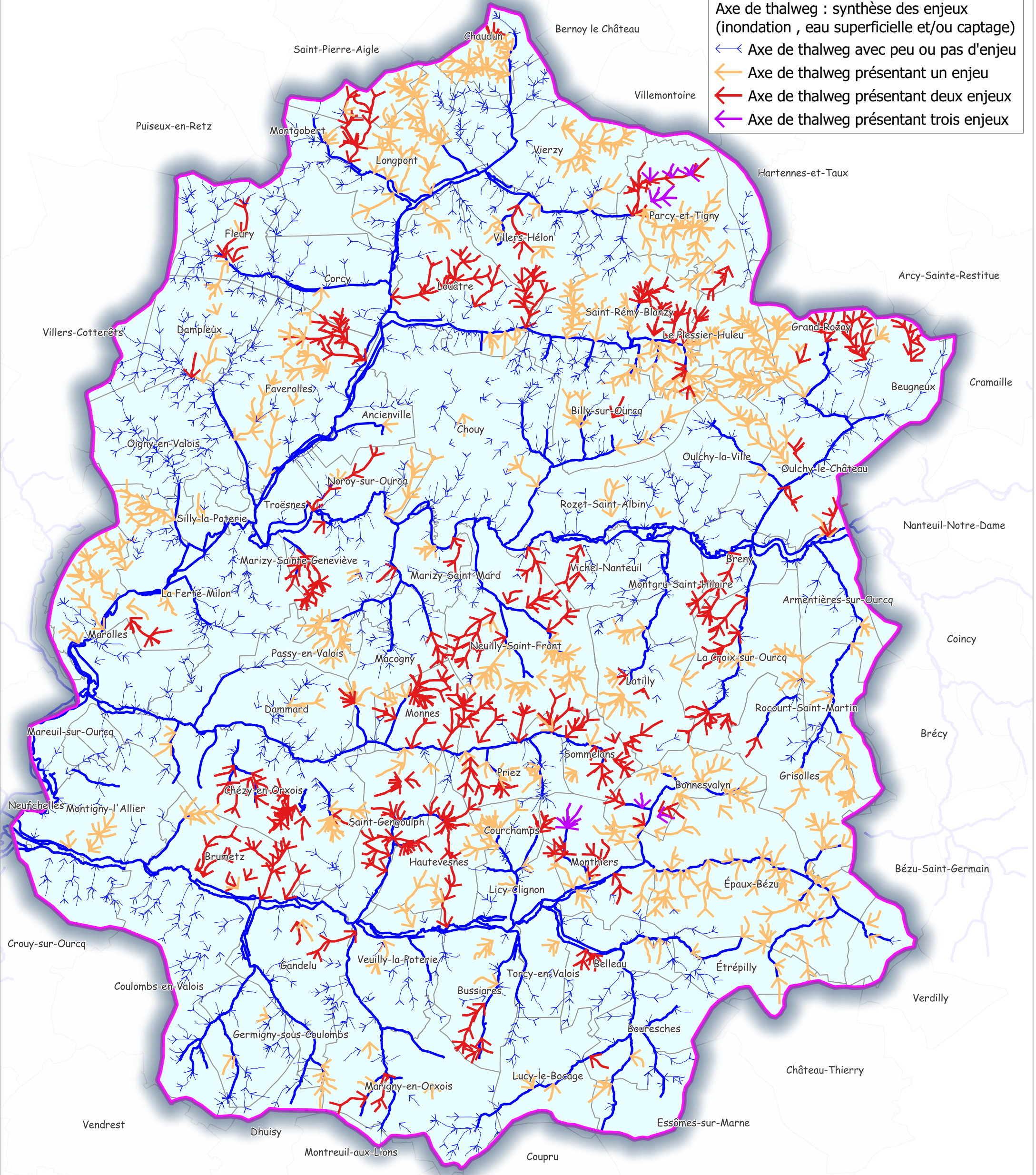
Axe de thalweg : synthèse des enjeux (inondation, eau superficielle et/ou captage)

Axe de thalweg avec peu ou pas d'enjeu

Axe de thalweg présentant un enjeu

Axe de thalweg présentant deux enjeux

Axe de thalweg présentant trois enjeux



Carte 12 : axes de thalweg - synthèse des enjeux

0 2.5 5 km

(c) : IGN scan 25 - Entretien avec les acteurs locaux 2024 - Analyses des photographies aériennes 2013, 2018 et 2021

Echelle : 1:100 000

Juin 2024

(r) : SOGETI Ingenierie INFRA

X:\Affaire\fr\Aisne\I230133\SIG\Carte_12_Axes_Synthèse_Enjeu.gqz

IV.4 Bassins versants sensibles aux phénomènes de ruissellement et d'érosion

IV.4.1 Sous bassins versants sensibles

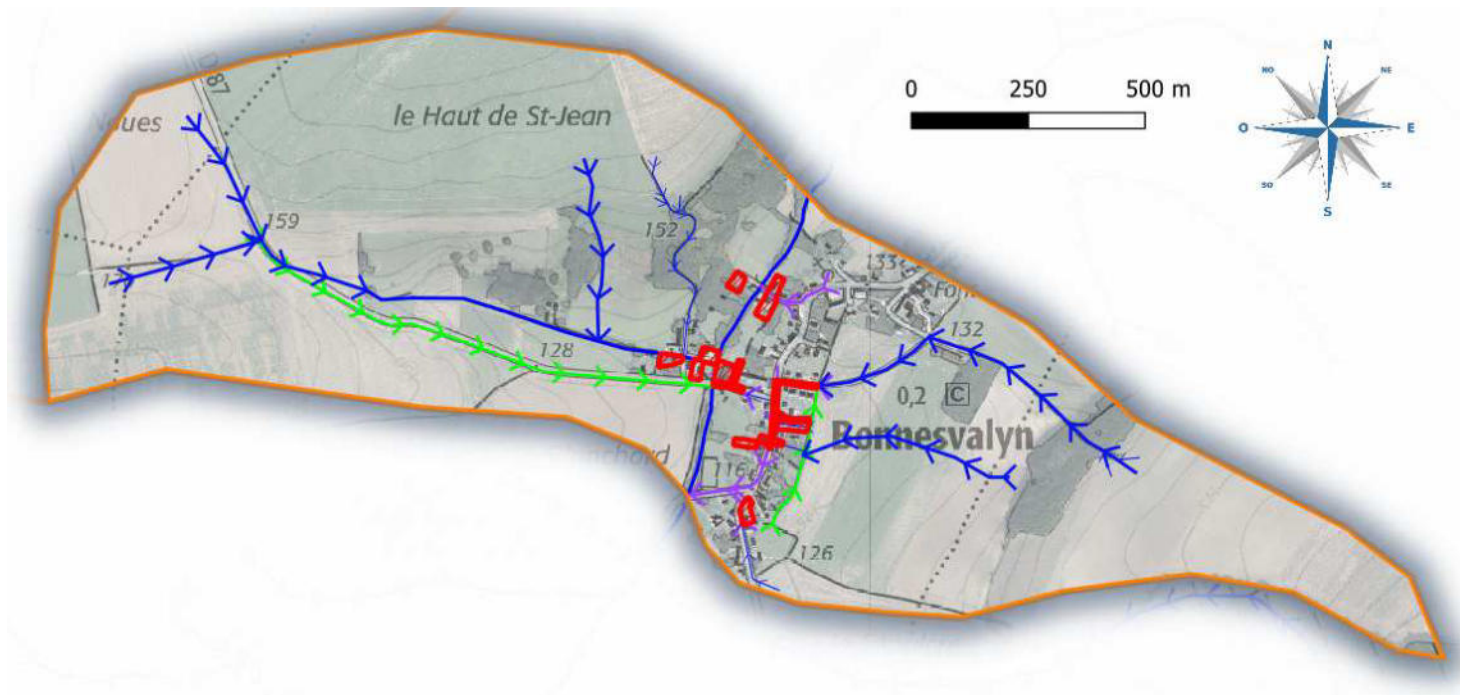
Le croisement des données relatives aux enjeux sur les axes de thalweg (thalweg générateur de coulées de boues, thalweg à l'origine d'inondation, thalweg à l'origine d'une dégradation de la qualité des eaux superficielles, thalweg dans un secteur avec enjeu ressource en eau souterraine) ont permis de définir les bassins versants les plus sensibles aux phénomènes de ruissellement, d'érosion et d'inondation.

Ces données ont également été recoupées avec les données relatives aux inondations par ruissellement identifiées lors des entretiens dans chaque commune.

Les paragraphes suivants reprennent les caractéristiques des sous bassins versants sensibles et les enjeux associés :

➤ **Sous bassin versant de Bonnesvalyn**

Nom	Surface totale (ha)	Communes concernées
Bonnesvalyn	190	Bonnesvalyn, Epaux-Bézu



ENJEUX		
Inondations	Qualité des eaux superficielles	Ressource en eaux souterraines
Inondations de plusieurs voiries, jardins, caves et/ou intérieurs d'habitations <u>Fréquence</u> : en moyenne 1 fois tous les 3 ans	Coulées de boue vers le ru de Bonnesvalyn Qualité écologique actuelle du ru de Bonnesvalyn (2022) : mauvais	AAC d'Epaux-Bézu

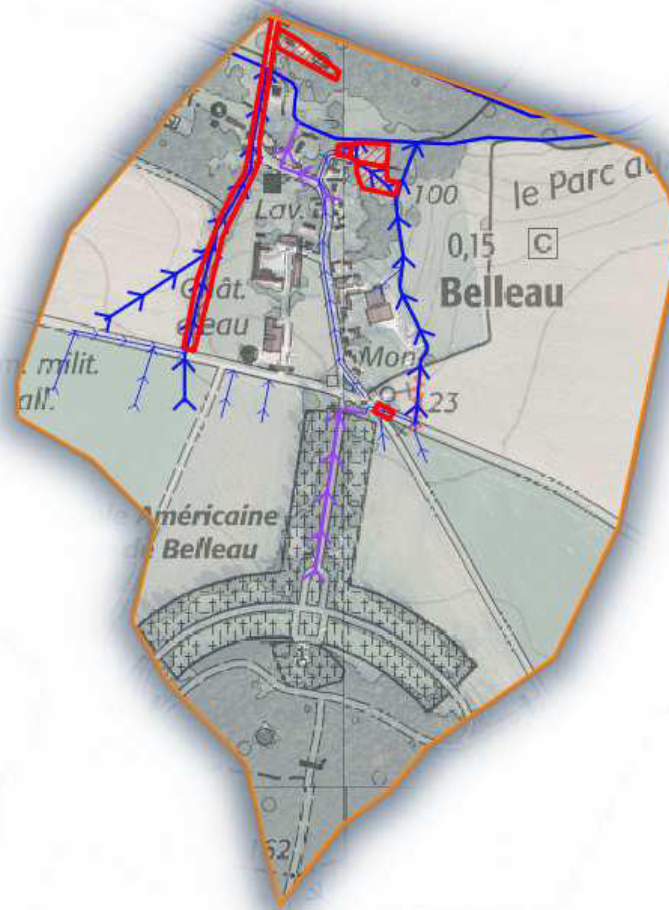
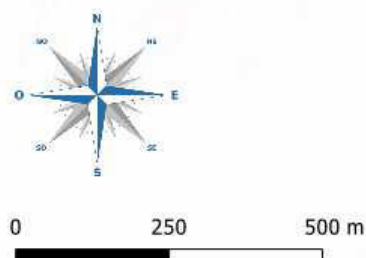
Orientations générales d'aménagements
Réalisation d'une étude de plan d'aménagements d'hydraulique douce.

Programme de Mesures 2022-2027 (AESN) – Ru de Bonnesvalyn :

Nitrates, phosphores diffus et phytosanitaire diffus : limitation du transfert et de l'érosion, limitation des apports diffus.

➤ **Sous bassin versant de Belleau**

Nom	Surface totale (ha)	Communes concernées
Belleau	100	Belleau



ENJEUX

Inondations	Qualité des eaux superficielles	Ressource en eaux souterraine
Inondations de plusieurs voiries, jardins et/ou caves d'habitations <u>Fréquence</u> : 1 fois tous les 2 à 3 ans à plusieurs fois par an en fonction des sites	Coulées de boue vers le ru de Vingt Muids Qualité écologique actuelle du ru de Vingt Muids (2022) : moyen	Peu ou pas d'enjeu

Orientations générales d'aménagements

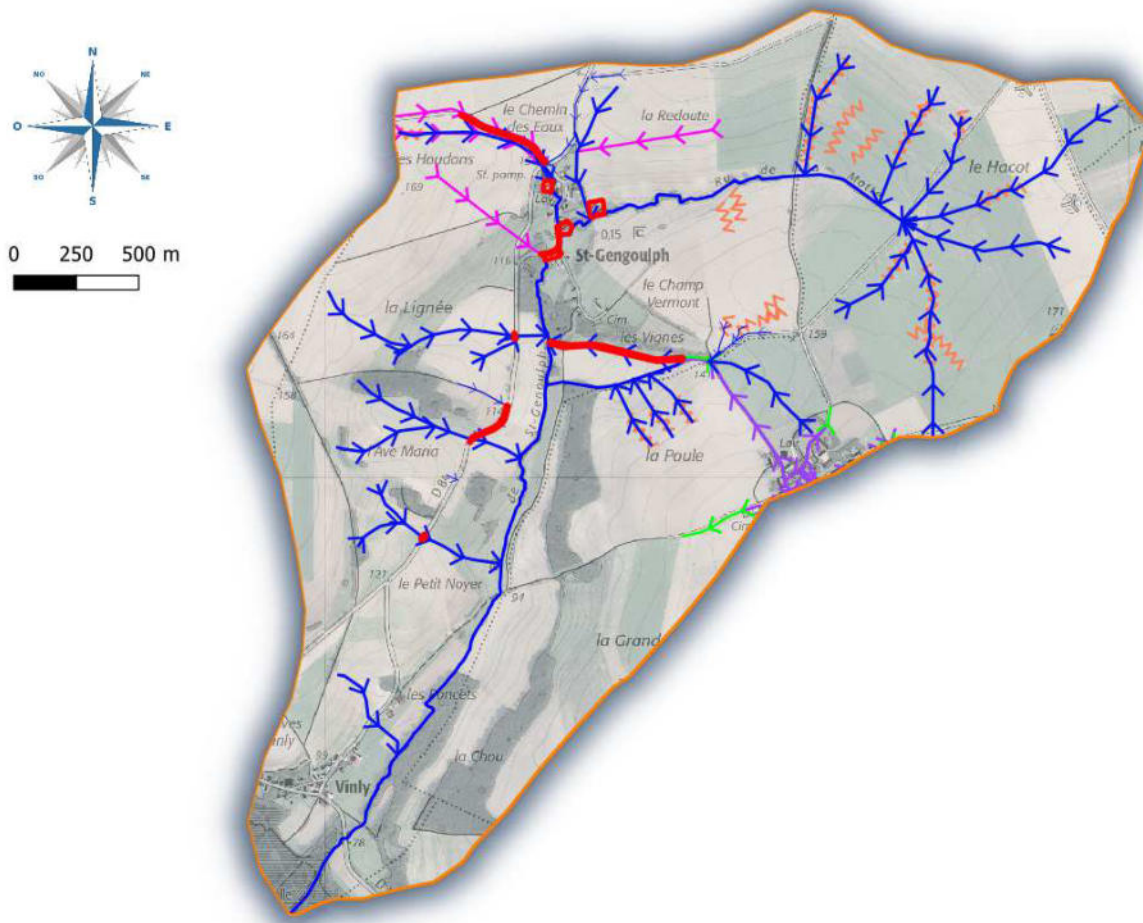
Réalisation d'une étude de bassin versant avec scénarios d'aménagements d'hydraulique douce et d'ouvrages hydrauliques structurants.

Programme de Mesures 2022-2027 (AESN) – Ru de Vingt Muids :

Nitrates, phosphores diffus et phytosanitaire diffus : limitation du transfert et de l'érosion, limitation des apports diffus.

➤ **Sous bassin versant du ru de Saint-Gengoulph**

Nom	Surface totale (ha)	Communes concernées
Ru de St-Gengoulph	730	Saint-Gengoulph, Hautevesne



ENJEUX		
Inondations	Qualité des eaux superficielles	Ressource en eaux souterraine
Inondations de plusieurs voiries, jardins et/ou intérieurs d'habitations <u>Fréquence</u> : parfois plusieurs fois par an en fonction des sites	Coulées de boue vers le ru de St-Gengoulph puis le Clignon Qualité écologique actuelle du Clignon (2022) : moyen	Peu ou pas d'enjeu

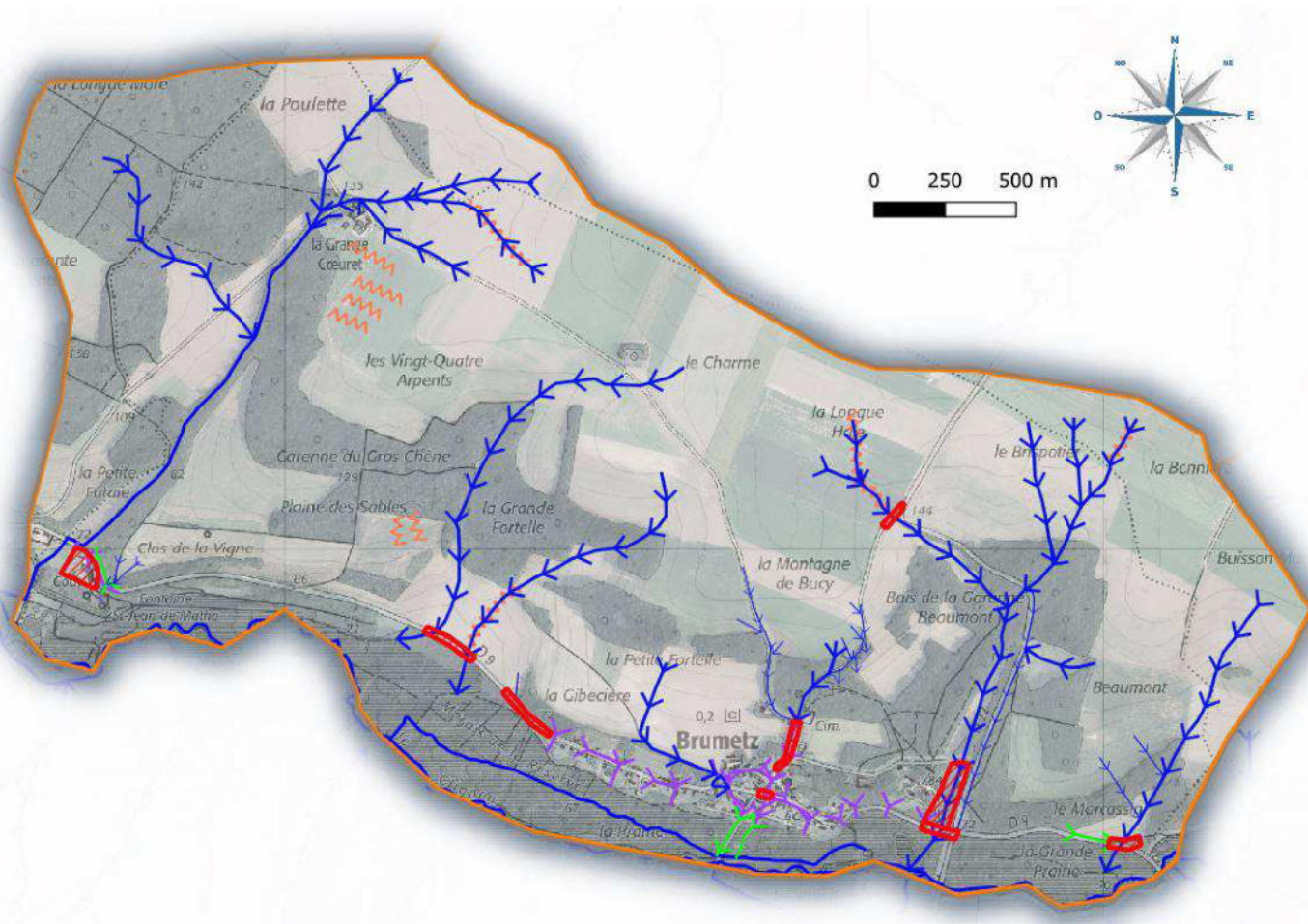
Orientations générales d'aménagements
Réalisation d'une étude de plan d'aménagements d'hydraulique douce.

Programme de Mesures 2022-2027 (AESN) – Clignon :

Nitrates, phosphores diffus et phytosanitaire diffus : élaborer un programme d'action sur une zone d'érosion

➤ **Sous bassin versant de Brumetz**

Nom	Surface totale (ha)	Communes concernées
Brumetz	860	Brumetz



ENJEUX		
Inondations	Qualité des eaux superficielles	Ressource en eaux souterraine
Inondations de plusieurs voiries et jardins d'habitations et du couvent <u>Fréquence</u> : parfois plusieurs fois par an en fonction des sites	Couléés de boue vers le Clignon Qualité écologique actuelle du Clignon (2022) : moyen	Peu ou pas d'enjeu

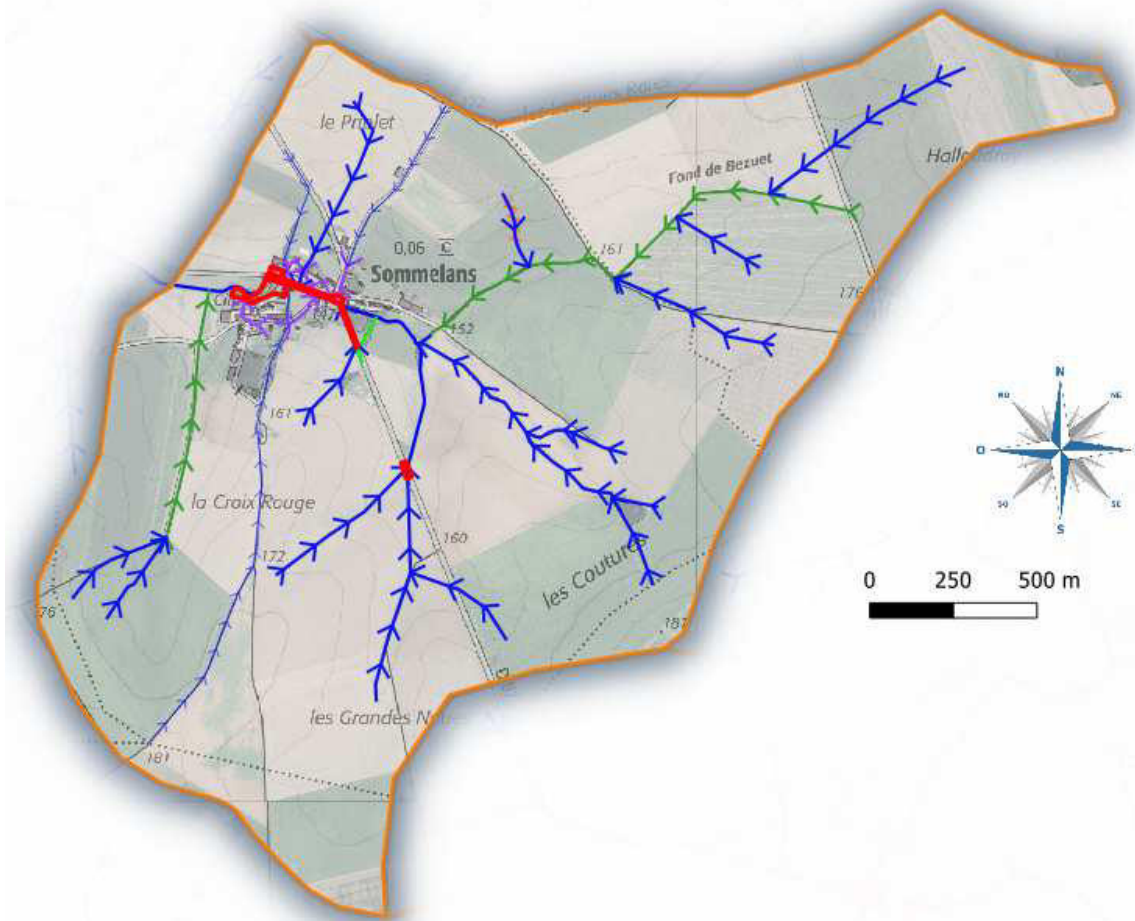
Orientations générales d'aménagements
Réalisation d'une étude de plan d'aménagements d'hydraulique douce.

Programme de Mesures 2022-2027 (AESN) – Clignon :

Nitrates, phosphores diffus et phytosanitaire diffus : élaborer un programme d'action sur une zone d'érosion

➤ **Sous bassin versant de Sommelans**

Nom	Surface totale (ha)	Communes concernées
Sommelans	420	Sommelans, Latilly



ENJEUX

Inondations	Qualité des eaux superficielles	Ressource en eaux souterraine
Inondations de plusieurs voiries et jardins d'habitations Inondation des bâtiments d'une exploitation agricole <u>Fréquence</u> : en moyenne 1 fois tous les 5 à 20 ans en fonction des sites. Plusieurs fois par an pour les bâtiments agricoles	Couées de boue vers le ru d'Allan Qualité écologique actuelle du ru d'Allan (2022) : médiocre	Peu ou pas d'enjeu

Orientations générales d'aménagements

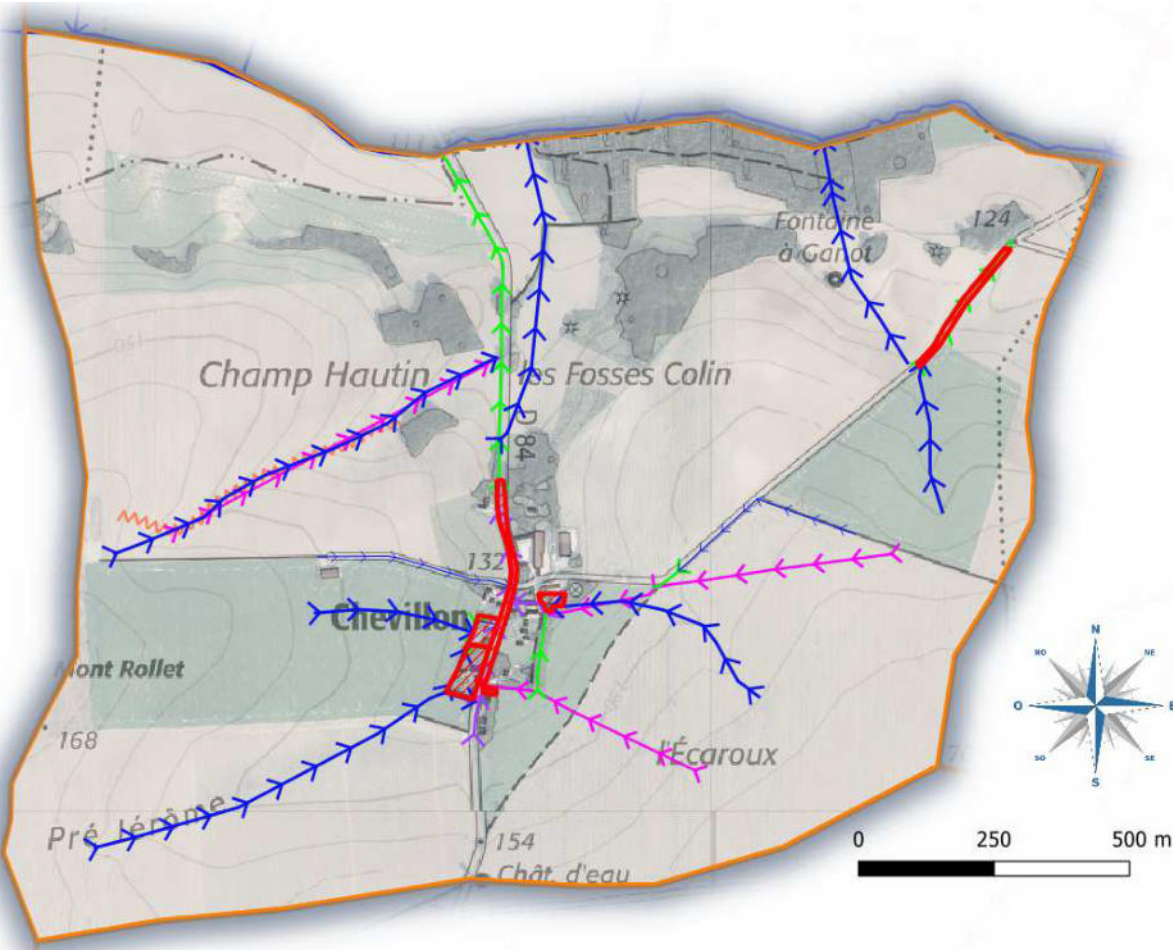
Réalisation d'une étude de plan d'aménagements d'hydraulique douce.

Programme de Mesures 2022-2027 (AESN) – Ru d'Allan :

Pas de mesure planifiée dans le programme de mesures 2022-2027

➤ **Sous bassin versant de Saint-Gengoulph - Chevillon**

Nom	Surface totale (ha)	Communes concernées
St-Gengoulph - Chevillon	250	Saint Gengoulph



ENJEUX		
Inondations	Qualité des eaux superficielles	Ressource en eaux souterraine
<p>Inondations de plusieurs voiries et jardins ou garages d'habitations</p> <p><u>Fréquence</u> : parfois plusieurs fois par an en fonction des sites</p>	<p>Coulées de boue vers le ru d'Allan</p> <p>Qualité écologique actuelle du ru d'Allan (2022) : médiocre</p>	<p>Peu ou pas d'enjeu</p>

Orientations générales d'aménagements

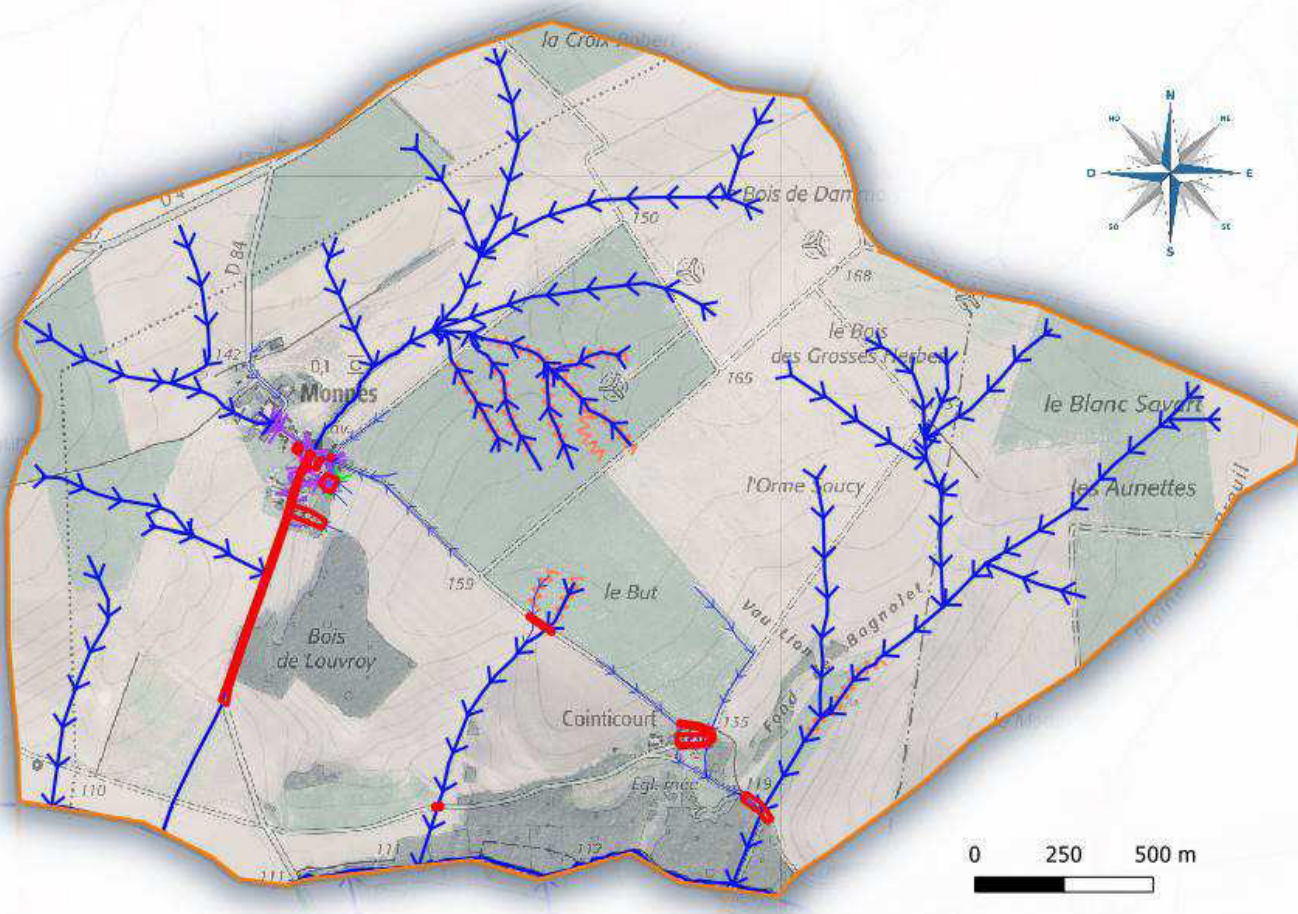
Réalisation d'une étude de plan d'aménagements d'hydraulique douce.

Programme de Mesures 2022-2027 (AESN) – Ru d'Allan :

Pas de mesure planifiée dans le programme de mesures 2022-2027

➤ **Sous bassin versant de Monnes**

Nom	Surface totale (ha)	Communes concernées
Monnes	610	Monnes, Neuilly-St-Front, Macogny



ENJEUX

Inondations	Qualité des eaux superficielles	Ressource en eaux souterraine
Inondations de plusieurs voiries et intérieurs d'habitations Fréquence : surtout 1 fois en juin 2021 pour les habitations et parfois plusieurs fois par an pour les voiries	Coulées de boue vers le ru d'Allan Qualité écologique actuelle du ru d'Allan (2022) : médiocre	Peu ou pas d'enjeu

Orientations générales d'aménagements

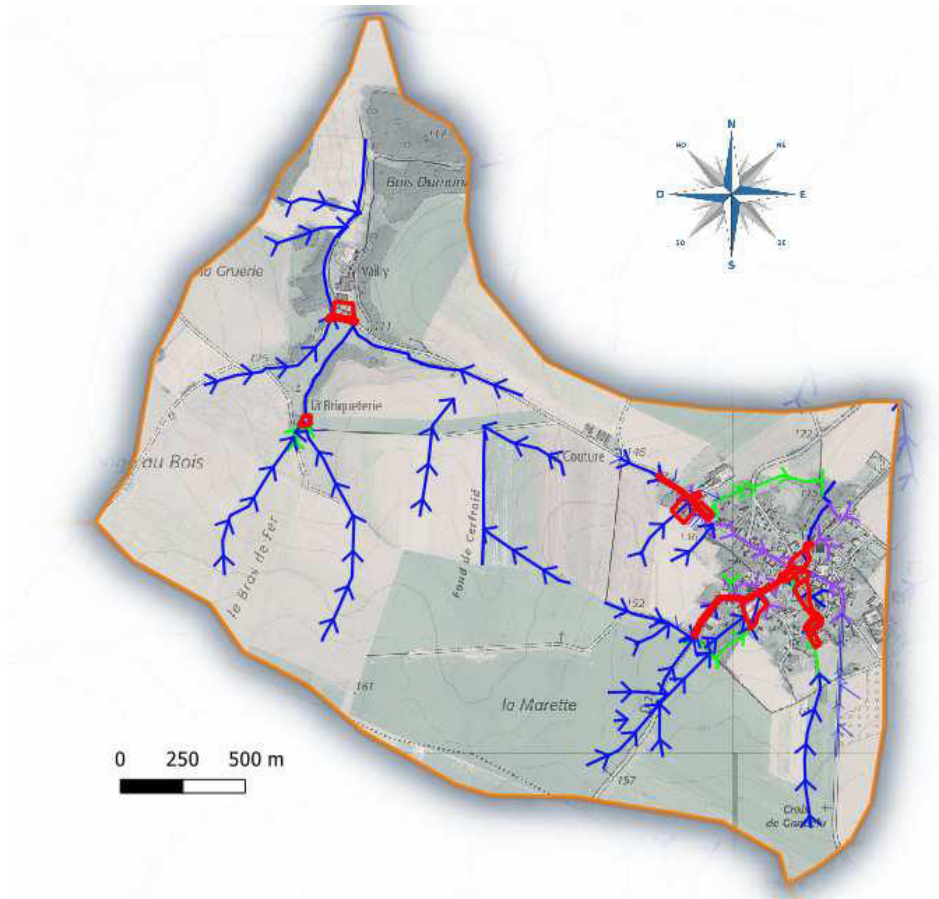
Réalisation d'une étude de plan d'aménagements d'hydraulique douce.

Programme de Mesures 2022-2027 (AESN) – Ru d'Allan :

Pas de mesure planifiée dans le programme de mesures 2022-2027

➤ **Sous bassin versant de Chézy-en-Orxois**

Nom	Surface totale (ha)	Communes concernées
Chézy-en-Orxois	570	Chézy-en-Orxois



ENJEUX		
Inondations	Qualité des eaux superficielles	Ressource en eaux souterraine
<p>Inondations de nombreuses voiries, jardins et/ou sous-sols et/ou intérieurs d'habitations. Inondation de la place et de l'église</p> <p><u>Fréquence</u> : surtout 1 fois en juin 2021 pour les habitations et l'église et jusqu'à 1 fois tous les 2 ans sur certains secteurs. Localement plusieurs fois par an</p>	<p>Coulées de boue vers le ru d'Allan</p> <p>Qualité écologique actuelle du ru d'Allan (2022) : mauvais</p>	<p>Peu ou pas d'enjeu</p>

Orientations générales d'aménagements

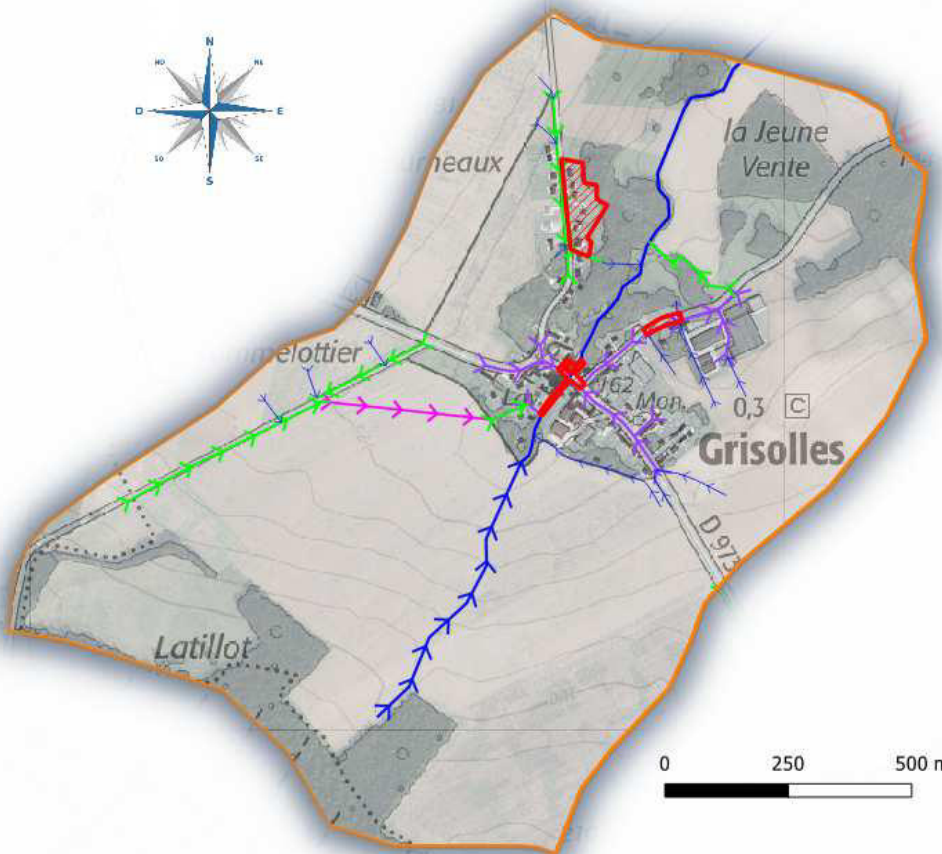
Réalisation d'une étude de bassin versant avec scénarios d'aménagements d'hydraulique douce et d'ouvrages hydrauliques structurants.

Programme de Mesures 2022-2027 (AESN) – Le Ru d'Allan :

Pas de mesure planifiée dans le programme de mesures 2022-2027

➤ **Sous bassin versant de Grisolles**

Nom	Surface totale (ha)	Communes concernées
Grisolles	180	Grisolles



ENJEUX		
Inondations	Qualité des eaux superficielles	Ressource en eaux souterraine
<p>Inondations de plusieurs voiries, jardins et/ou sous-sols et/ou intérieurs d'habitations. Inondation de la mairie</p> <p><u>Fréquence</u> : surtout 1 fois vers 2008 et en mai 2024 pour les habitations et la mairie. En moyenne 1 fois tous les 5 ans pour la voirie</p>	<p>Coulées de boue vers le ru Garnier puis l'Ourcq</p> <p>Qualité écologique actuelle du ru Gargnier (2022) : mauvais</p>	<p>Peu ou pas d'enjeu</p>

Orientations générales d'aménagements

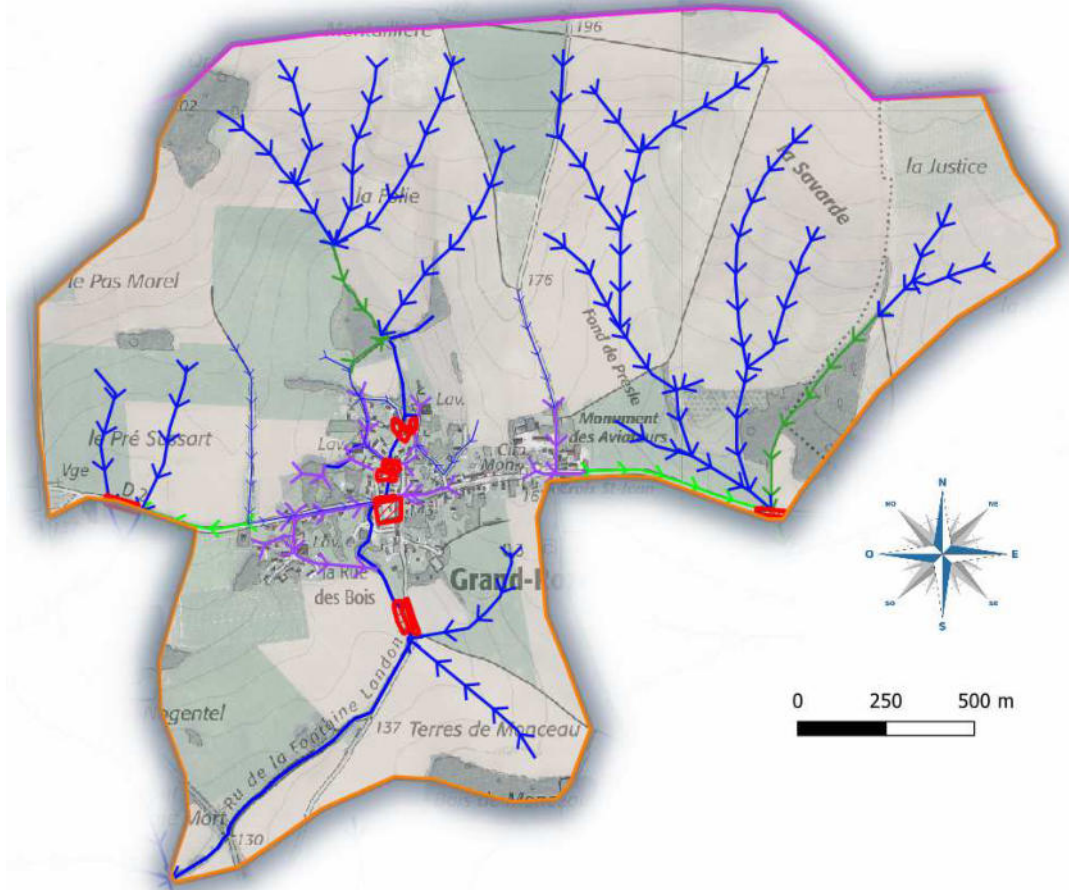
Réalisation d'une étude de bassin versant avec scénarios d'aménagements d'hydraulique douce et éventuellement d'ouvrages hydrauliques structurants.

Programme de Mesures 2022-2027 (AESN) – Ru Garnier :

Pas de mesure planifiée dans le programme de mesures 2022-2027

➤ **Sous bassin versant de Grand Rozoy**

Nom	Surface totale (ha)	Communes concernées
Grand-Rozoy	420	Grand-Rozoy, Beugneux



ENJEUX

Inondations	Qualité des eaux superficielles	Ressource en eaux souterraine
<p>Inondations de plusieurs voiries, jardins et/ou sous-sols et/ou intérieurs d'habitations</p> <p><u>Fréquence</u> : 1 fois tous les 3 ans en moyenne</p>	<p>Coulées de boue vers le ru de Chaudailly puis l'Ourcq</p> <p>Qualité écologique actuelle du ru de Chaudailly (2022) : mauvais</p>	<p>Peu ou pas d'enjeu</p>

Orientations générales d'aménagements

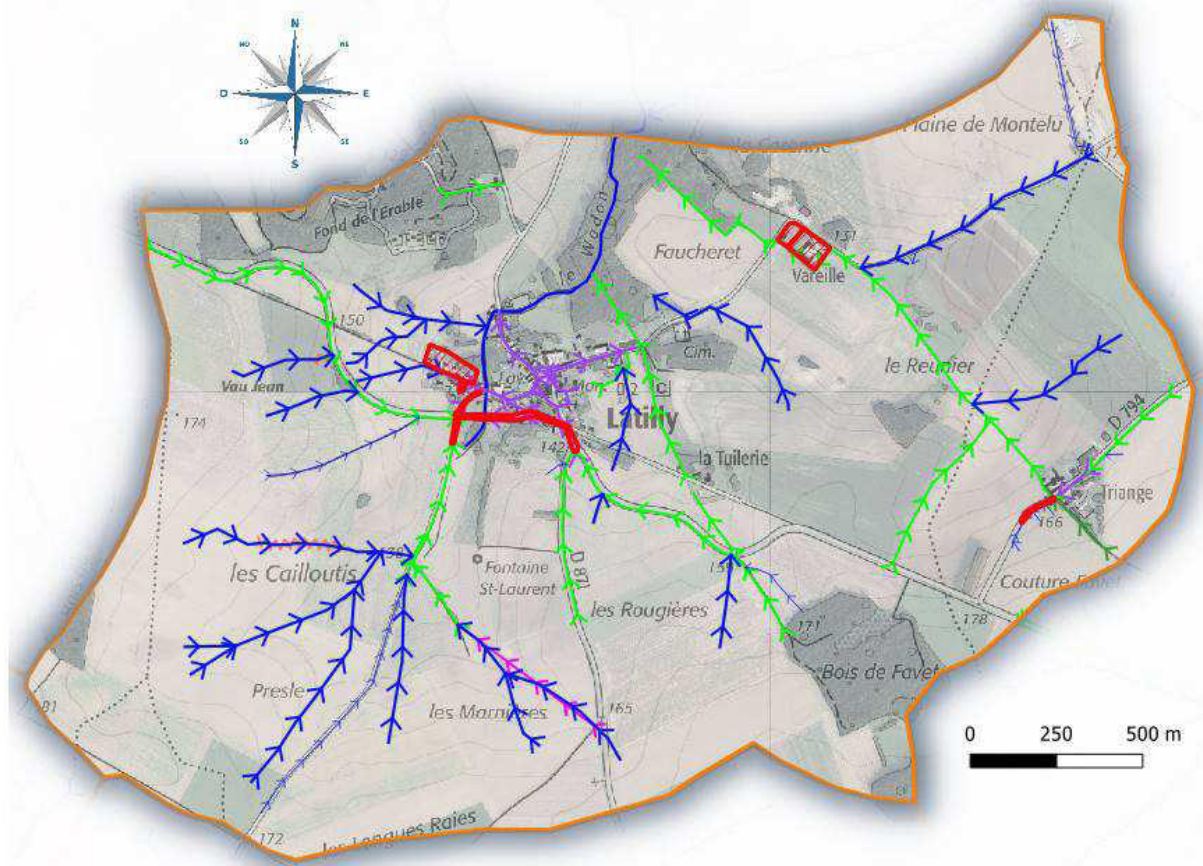
Réalisation d'une étude de plan d'aménagements d'hydraulique douce.

Programme de Mesures 2022-2027 (AESN) – Ru de Chaudailly :

Pas de mesure planifiée dans le programme de mesures 2022-2027

➤ **Sous bassin versant de Latilly**

Nom	Surface totale (ha)	Communes concernées
Latilly	550	Latilly, La Croix-sur-Ourcq



ENJEUX

Inondations	Qualité des eaux superficielles	Ressource en eaux souterraine
<p>Inondations de plusieurs voiries, jardins et/ou sous-sols d'habitations. Inondation de la cour d'une exploitation agricole</p> <p><u>Fréquence</u> : plusieurs fois par an pour la voirie et l'exploitation agricole. Surtout 1 fois en juin 2021 pour les habitations</p>	<p>Coulées de boue vers le ru de Wadon puis l'Ourcq</p> <p>Qualité écologique actuelle du ru de Wadon (2022) : mauvais</p>	<p>Peu ou pas d'enjeu</p>

Orientations générales d'aménagements

Réalisation d'une étude de bassin versant avec scénarios d'aménagements d'hydraulique douce et éventuellement d'ouvrages hydrauliques structurants.

Programme de Mesures 2022-2027 (AESN) – Ru du Wadon :

Pas de mesure planifiée dans le programme de mesures 2022-2027

ENJEUX		
Inondations	Qualité des eaux superficielles	Ressource en eaux souterraine
<p>Inondations de nombreuses voiries, jardins et/ou sous-sols et/ou intérieurs d'habitations. Inondations de la place de l'église et du city stade. Inondations d'une exploitation agricole, de commerces et entreprises</p> <p><u>Fréquence</u> : surtout 1 fois en juin 2021 et d'autres dates avant. Localement plusieurs fois par an sur certains sites</p>	<p>Coulées de boue vers le ru de Rassy (ru des Cuyelets)</p> <p>Qualité écologique actuelle du ru de Rassy (2022) : médiocre</p>	<p>Captages de Neuilly Saint Front</p>

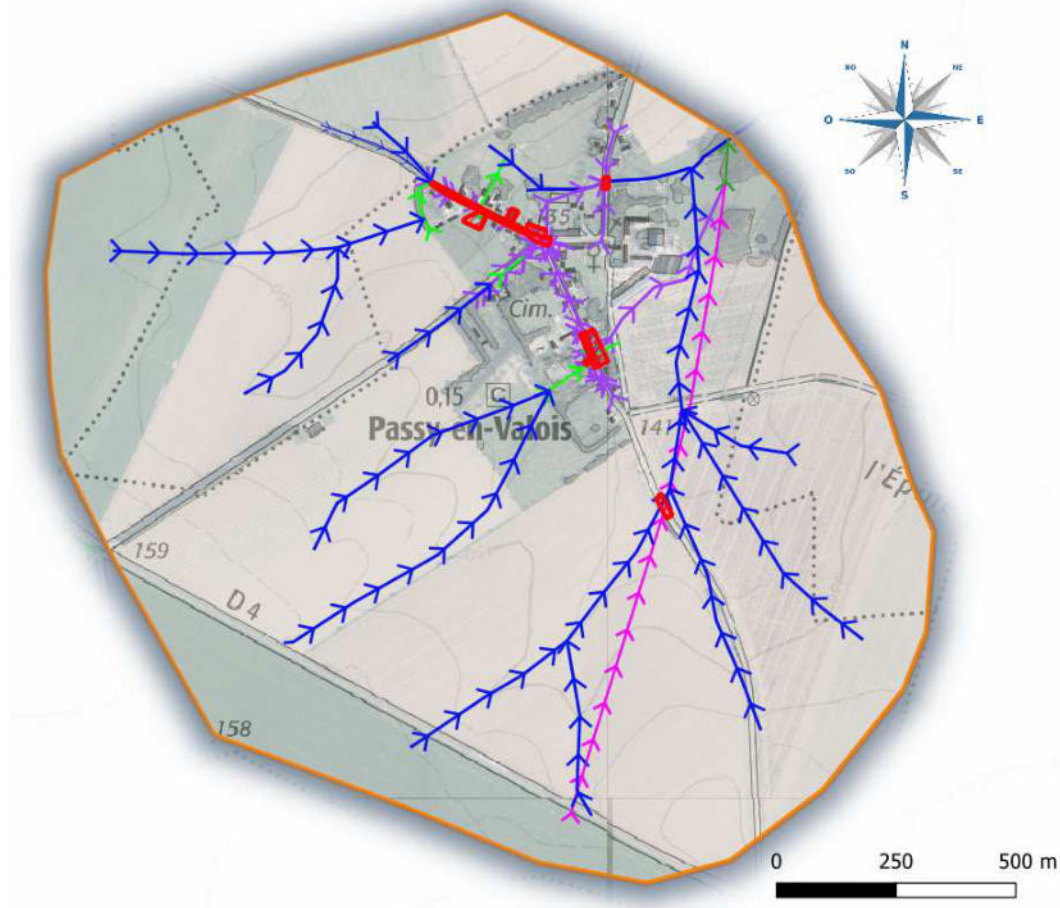
Orientations générales d'aménagements
<p>Réalisation d'une étude multithématique complexe comportant plusieurs volets difficilement dissociables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de bassin versant avec scénarios d'aménagements d'hydraulique douce et d'ouvrages hydrauliques structurants afin de tamponner les ruissellements d'origine agricole. - Etude hydraulique des réseaux (eaux pluviales et unitaires) visant à mieux comprendre leur fonctionnement, leur capacité et à proposer des solutions pour limiter les débordements. - Etude hydraulique du cours d'eau (dont plusieurs tronçons busés) visant à mieux comprendre leur fonctionnement, leur capacité et à proposer des solutions pour limiter les débordements. <p>En effet, les causes de la majorité des dysfonctionnements sont multiples et ne peuvent pas être solutionnées en étudiant qu'un seul volet.</p> <p>Cette étude est à mener dans un contexte urbain très dense avec beaucoup d'habitats anciens et de réseaux et cours d'eau busés sous les habitations. Des études complémentaires sont également à prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Levés topographiques ✓ Etude géotechnique

Programme de Mesures 2022-2027 (AESN) – Ru de Rassy :

Nitrates, phosphores diffus et phytosanitaire diffus : élaborer un programme d'action sur une zone d'érosion

➤ **Sous bassin versant de Passy-en-Valois**

Nom	Surface totale (ha)	Communes concernées
Passy-en-Valois	250	Passy-en-Valois, Marizy-Sainte-Geneviève



ENJEUX		
Inondations	Qualité des eaux superficielles	Ressource en eaux souterraine
Inondations de plusieurs voiries, garages et/ou sous-sols d'habitations. Inondation de l'intérieur d'une habitation <u>Fréquence</u> : 1 fois en juin 2021 et en moyenne 1 fois tous les 7 ans environ	Couées de boue vers le ru du Grill Qualité écologique actuelle du ru du Grill (2022) : mauvais	Peu ou pas d'enjeu

Orientations générales d'aménagements

Réalisation d'une étude de plan d'aménagements d'hydraulique douce.

Programme de Mesures 2022-2027 (AESN) – Ru du Grill :

Pas de mesure planifiée dans le programme de mesures 2022-2027

➤ **Sous bassin versant de La Ferté-Milon – le Fossé Rouge**

Nom	Surface totale (ha)	Communes concernées
La Ferté-Milon – le Fossé Rouge	220	La Ferté Milon



ENJEUX		
Inondations	Qualité des eaux superficielles	Ressource en eaux souterraines
<p>Inondations de la station d'épuration, d'un garage automobile et de la voirie – Inondation du garage et du jardin de 3 habitations</p> <p><u>Fréquence</u> : en moyenne 1 fois par an, voire plusieurs fois pour les habitations. 1 seule fois en mai 2024 et en 1985 pour la station d'épuration</p>	<p>Coulées de boue vers l'Ourcq</p> <p>Qualité écologique actuelle de l'Ourcq (2022) : moyen</p>	<p>Peu ou pas d'enjeu</p>

Orientations générales d'aménagements

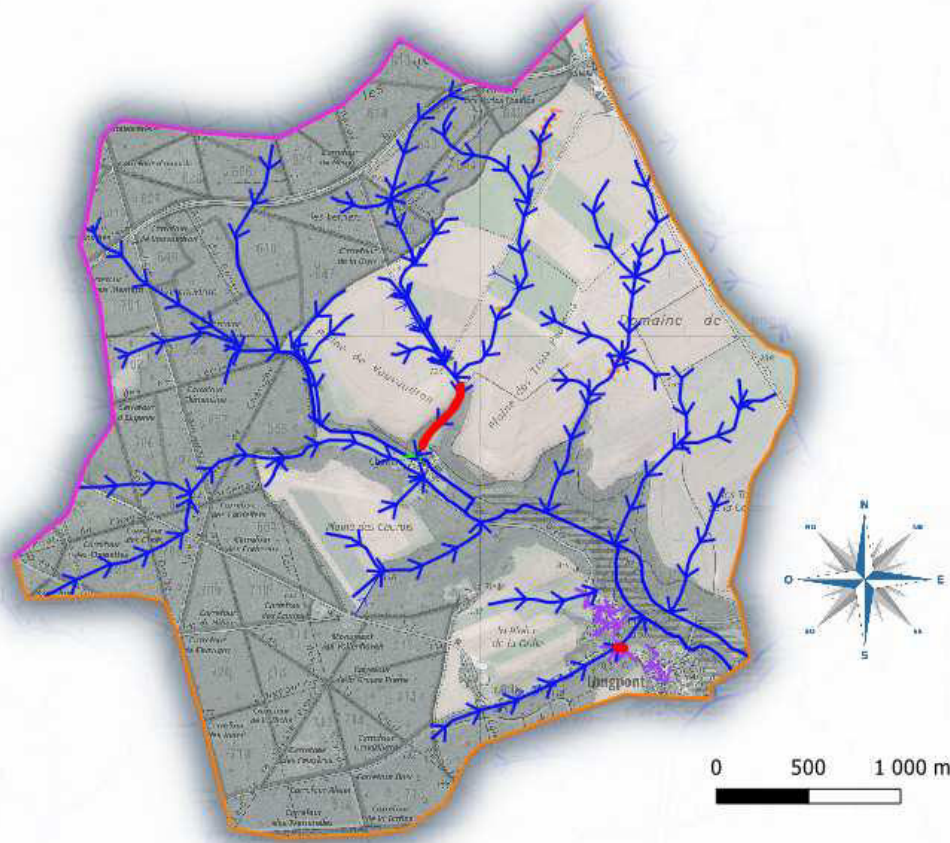
Réalisation d'une étude de bassin versant avec scénarios d'aménagements d'hydraulique douce et éventuellement d'ouvrages hydrauliques structurants.

Programme de Mesures 2022-2027 (AESN) – Ourcq :

Pas de mesure planifiée dans le programme de mesures 2022-2027

➤ **Sous bassin versant de Longpont**

Nom	Surface totale (ha)	Communes concernées
Longpont	1 220	Longpont, Saint-Pierre-Aigle, Montgobert



ENJEUX		
Inondations	Qualité des eaux superficielles	Ressource en eaux souterraines
Inondations de voirie et de jardins d'habitations <u>Fréquence</u> : en moyenne 2 à 3 fois par an	Couées de boue vers le ru de Longpont puis la Savières Qualité écologique actuelle de la Savières (2022) : mauvais	Peu ou pas d'enjeu

Orientations générales d'aménagements
Réalisation d'une étude de plan d'aménagements d'hydraulique douce.

Programme de Mesures 2022-2027 (AESN) – Savières :

Pas de mesure planifiée dans le programme de mesures 2022-2027

Au total 15 sous bassins versants ont ainsi été identifiés comme sensibles aux phénomènes de ruissellement et d'érosion et ceci pour un ou plusieurs enjeux. Ces sous bassins versants représentent une superficie totale d'environ **7 950 ha**. Cette surface est à comparer à la surface totale du bassin versant amont de l'Ourcq aval qui est de 57 000 ha.

Ces sous bassins versants sensibles sont reportées sur la **carte 13** et sur les **planches cartographiques** au format A0.

Il est à noter que de nombreux phénomènes de ruissellement plus ponctuels sont également observés sur le reste du territoire en dehors de ces bassins versants sensibles. Ces phénomènes sont souvent à mettre en relation avec des ruissellements sur des petits thalwegs, voire parfois même des ruissellements diffus ou provenant d'une seule parcelle en amont.

IV.4.2 Hiérarchisation des sous bassins versants sensibles

Le bassin versant de l'Ourcq aval représente une superficie totale d'environ 57 000 ha. La surface cumulée de tous les sous bassins versants sensibles identifiés précédemment représente environ **7 950 ha**.

Au vu de ces surfaces très importantes, le syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon ne pourra raisonnablement pas poursuivre la suite de l'étude de manière simultanée sur l'intégralité du territoire, notamment la rencontre de tous les exploitants agricoles, les investigations de terrain approfondies, l'établissement d'un programme d'actions opérationnelles à l'échelle de la parcelle, puis la mise en œuvre du programme d'action.

Ainsi, une hiérarchisation a été proposée en fonction des enjeux suivants :

- **enjeu inondation** : bassins versants concernés par des phénomènes de ruissellement et d'inondations touchant les biens et les personnes. Le nombre de biens concernés, la nature des désordres (inondation de bâtiments publics, commerces ou entreprises, habitations (intérieur, cave ou jardin)) ainsi que la fréquence de survenue de ces inondations permettent de hiérarchiser les bassins versants entre eux.
- **enjeu qualité des eaux superficielles** : axes de thalwegs générateurs de coulées de boue ayant un exutoire direct vers un cours et donc susceptibles d'avoir d'importantes conséquences sur les cours d'eau et milieux aquatiques en raison des apports d'eaux chargées de matières en suspension.
- **enjeu qualité des eaux souterraines** : axes de thalwegs traversent une aire d'alimentation de captages AEP prioritaires et ou sensibles disposant d'une aire d'alimentation de captage et donc concernés par un plan d'action. Axe de thalweg passant à proximité d'un captage.

Il est néanmoins à noter que cette hiérarchisation reste assez subjective et dépendante de l'appréciation du chargé d'étude.

Trois classes de priorité ont ainsi été définies :

Priorité 1 : intervention à très court terme

Priorité 2 : intervention à court terme

Priorité 3 : intervention à moyen terme.

Nom du sous bassin versant	Superficie	Communes concernées	Priorité
Bonnesvalyn	190 ha	Bonnesvalyn, Epaux Bézu	3
Belleau	100 ha	Belleau	3
Ru de Saint Gengoulph	730 ha	Saint-Gengoulph, Hautevesne	2
Brumetz	860 ha	Brumetz	2
Sommelans	420 ha	Sommelans, Latilly	3
Saint-Gengoulph - Chevillon	250 ha	Saint-Gengoulph	2
Monnes	610 ha	Monnes, Neuilly-Saint-Front, Macogny	2
Chézy-en-Orxois	570 ha	Chézy-en-Orxois	1
Grisolles	180 ha	Grisolles	1
Grand-Rozoy	420 ha	Grand-Rozoy, Beugneux	2
Latilly	550 ha	Latilly, La-Croix-sur-Ourcq	2
Rassy – Neuilly-Saint-Front	1 380 ha	Neuilly-Saint-Front, Marizy-Saint-Mard	1
Passy-en-Valois	250 ha	Passy-en-Valois	3
La Ferté-Milon – Le fossé Rouge	220 ha	La Ferté-Milon	1
Longpont	1 220 ha	La Ferté-Milon	3

Tableau 13 : hiérarchisation des sous bassins versants sensibles

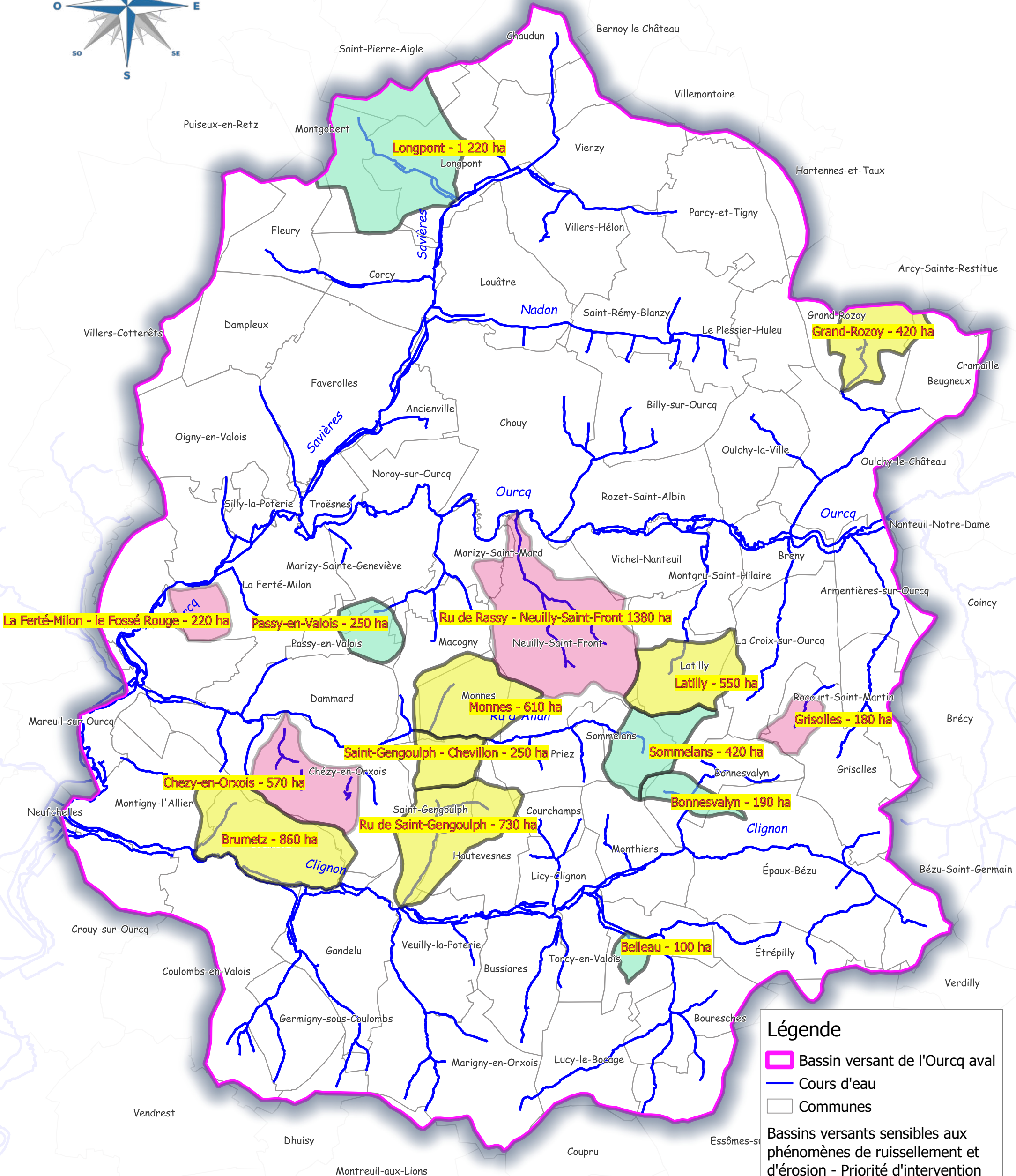
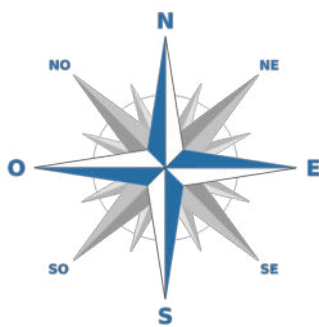
La **carte 13** page suivante reprend la hiérarchisation de ces sous bassins versants sensibles.

Sur le reste du territoire, où de nombreux dysfonctionnements plus ponctuels ont été recensés, des interventions ponctuelles pourront être réalisées au cas par cas, notamment en fonction de ces mêmes critères.

Cependant, au vu de la configuration du bassin versant et de ses caractéristiques, il n'est pas à exclure que d'autres sous bassins versants subissent à l'avenir des dégâts et qu'il soit également nécessaire de mener des études plus fines sur ces secteurs.

Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon

Etude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols



Légende

- Bassin versant de l'Ourcq aval
- Cours d'eau
- Communes

Bassins versants sensibles aux phénomènes de ruissellement et d'érosion - Priorité d'intervention

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

Carte 13 : bassins versants sensibles aux phénomènes de ruissellement et d'érosion

(c) : IGN scan 25
(r) : SOGETI Ingénierie INFRA

Echelle : 1:100 000

Juin 2024



IV.4.3 Photographies

Les entretiens individuels avec les élus des communes menés entre mars et mai 2024, ainsi que les comptes rendus de visites sur sites réalisées par l'Union des Syndicats et le syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon suite aux orages du printemps / été 2021, 2023 et tout récemment 2024 ont permis de récolter de nombreuses photographies des phénomènes de ruissellement, d'érosion et d'inondations sur de nombreuses communes.

Les photographies les plus significatives sont présentées ci-après à l'échelle de chaque commune.

⇒ Commune de Belleau



Inondations du jardin d'une habitation



Inondations de la RD 9

⇒ **Commune de Bonnesvalyn**

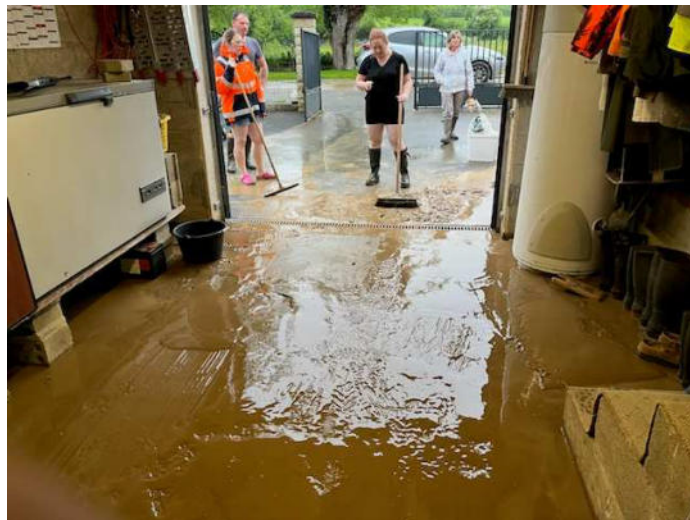


⇒ **Commune de Bouresches**



Centre bourg – 29 mai 1975

⇒ **Commune de Breny**



13 mai 2024

⇒ **Commune de Brumetz**



20 juin 2021

⇒ **Commune de Chézy-en-Orxois**



Rue de la gare – 19 et 20 juin 2021



Rue du Couvent –
19 et 20 juin 2021

⇒ **Commune de Chézy-en-Orxois**



Place de l'église –
19 et 20 juin 2021

⇒ **Commune de Chézy-en-Orxois**



Place de l'église – 19 et 20 juin 2021



⇒ **Commune de Chézy-en-Orxois**

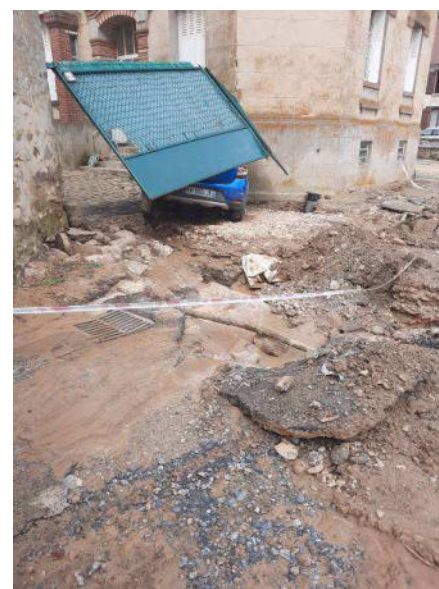


Rue de la Fontaine Rouge – 19 et 20 juin 2021

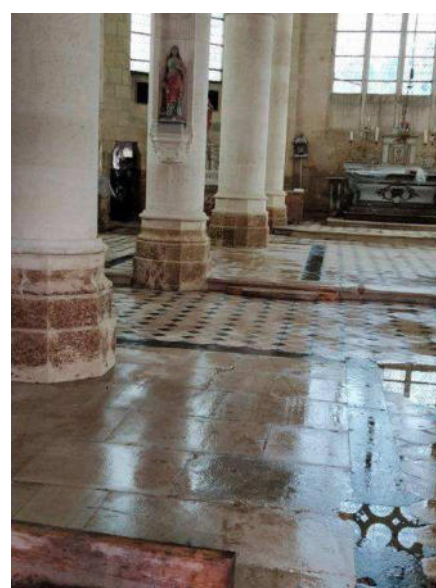


Rue du mont – 19 et 20 juin 2021

⇒ Commune de Chézy-en-Orxois



Ferme du gué – 19 et 20 juin 2021



Eglise – 19 et 20 juin 2021

⇒ **Commune de Chézy-en-Orxois**



La Briqueterie – 19 et 20 juin 2021

⇒ **Commune de Dammard**



Centre bourg – juin 2021

⇒ **Commune de Etrepilly**



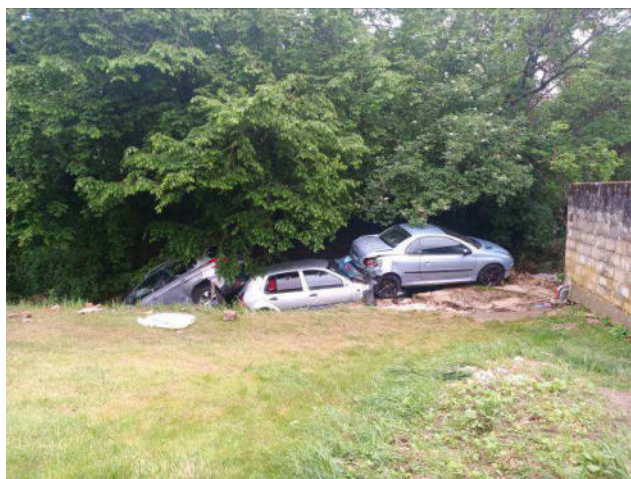
Mai 2023 et 12 mai 2024

⇒ **Commune de Grand Rozoy**



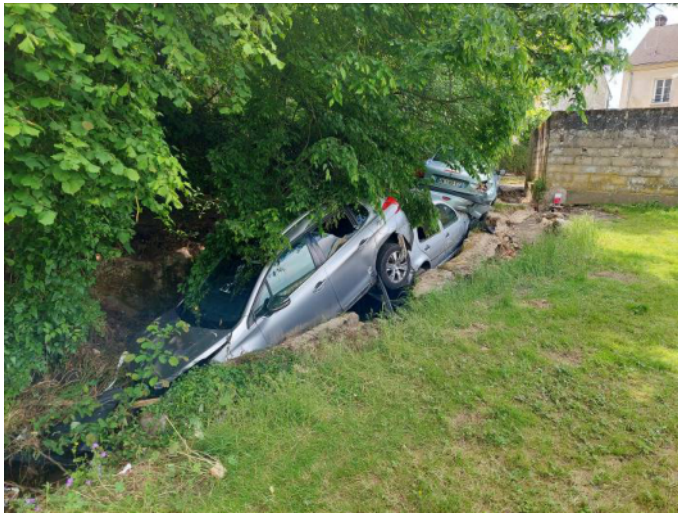
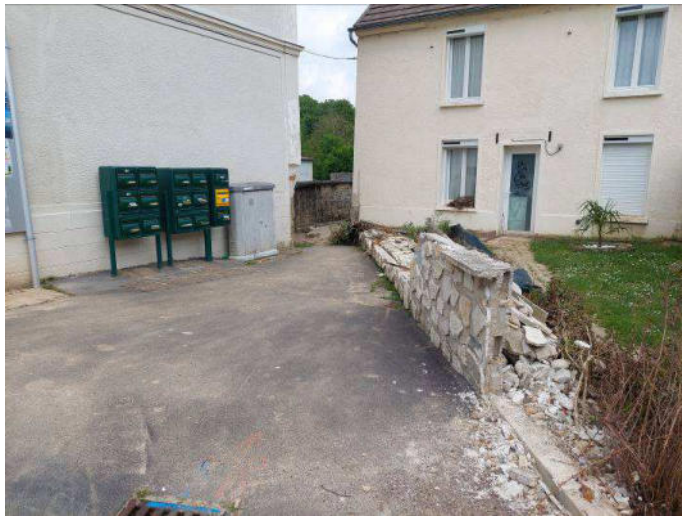
Centre bourg – 12 mai 2024

⇒ **Commune de Grisolles**



Centre bourg – 12 mai 2024

⇒ **Commune de Grisolles**



Centre bourg – 12 mai 2024



Parcelle très ruisselante en amont du bourg – 12 mai 2024

⇒ **Commune de La Ferté-Milon**



Ferme de Bourcq – 20 juin 2021

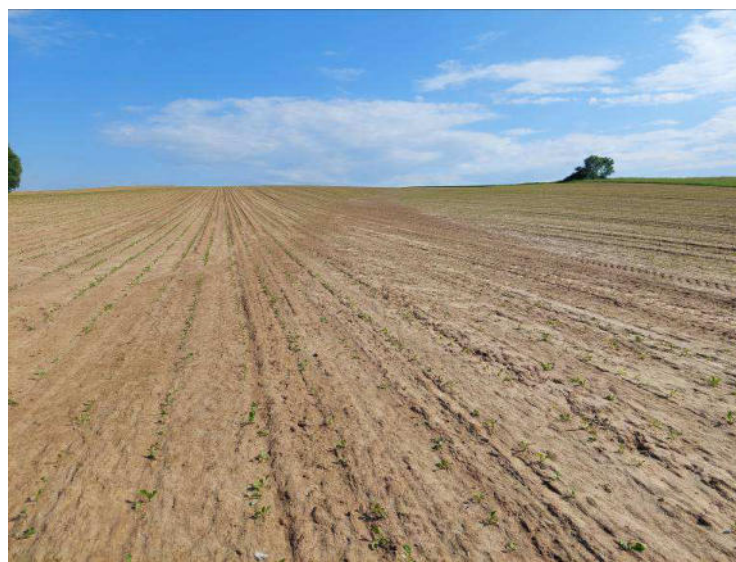


Rue de la Longue Haie

⇒ **Commune de La Ferté-Milon**



Rue de la station d'épuration – 12 mai 2024



Parcelle très ruisselante en amont du bourg – 12 mai 2024



Important dépôt de boue dans le bois entre la parcelle cultivée et la rue de la STEP – 12 mai 2024

⇒ **Commune de Latilly**



Juin 2016

⇒ **Commune de Marigny-en-Orxois**



19 juin 2021



13 juillet 2021

⇒ **Commune de Monnes**



Centre bourg – 21 juin 2021

⇒ **Commune de d'Oulchy-le-Château**



Rue du pont – 12 mai 2024



Terrain de tennis – 12 mai 2024

⇒ Commune de Saint-Gengouph



Mai 2018, juin et juillet 2021

IV.5 Zones ayant connu des inondations

IV.5.1 Causes des inondations

Plusieurs causes d'inondations existent sur le bassin versant de l'Ourcq aval :

IV.5.1.1 Les inondations par ruissellement

Ces inondations sont susceptibles de se produire sur l'ensemble des communes du bassin versant, soit en lien avec des ruissellements concentrés au niveau de thalwegs plus ou moins marqués, soit en lien avec des ruissellements diffus, parfois issus uniquement d'une seule parcelle.

Les inondations par ruissellement proviennent des parcelles agricoles, principalement les parcelles cultivées, mais également des zones imperméabilisées (zones urbanisées et voiries).

Les mécanismes de genèse des phénomènes de ruissellement, d'érosion et d'inondation, ainsi que leurs causes sont précisées plus en amont dans ce rapport (§ IV.1).

IV.5.1.2 Les inondations par débordement de cours d'eau

On peut distinguer deux grands types d'inondations par débordement de cours d'eau :

- le débordement généralisé de l'Ourcq, de ses grands affluents et de leur plaine alluviale,
- le débordement des petits ruisseaux affluents.

▪ Inondations par débordement de l'Ourcq et de ses grands affluents

Les débordements de l'Ourcq et de ses plus grands affluents se déroulent le plus souvent en période hivernale ou au printemps. Ils restent généralement assez connus, avec des lits majeurs relativement étendus et des crues importantes. Le contexte géologique du bassin versant induit une forte réactivité du cours d'eau aux événements pluvieux importants.

Il est à noter que l'Ourcq est équipée d'un système d'alerte de crue qui permet de prévenir la population.

▪ Inondations par débordement des petits ruisseaux

Les débordements de rus concernent principalement les rivières et ruisseaux en tête de bassin versant. Ils résultent de phénomènes plus brutaux liés à des averses intenses à caractère orageux et localisés, associés généralement à une vallée étroite avec des versants à pentes fortes. Ils se déroulent le plus souvent du printemps à l'automne, mais restent relativement imprévisibles. De plus, ces phénomènes rapides (de l'ordre de plusieurs décimètres par heure) peuvent se produire et disparaître très rapidement, c'est pourquoi des mesures d'urgence sont parfois difficiles à mettre en œuvre. Il n'existe en effet aucun système d'alerte de crue sur ces petits cours d'eau. De ce fait, ces phénomènes peuvent être particulièrement ravageurs pour les biens et les personnes.

Par ailleurs, plusieurs facteurs internes au bassin versant de l'Ourcq viennent ensuite amplifier les crues :

- la **géologie particulière** du bassin versant,
- les **pentés marquées** du territoire,
- les **types de sols** propices aux phénomènes de ruissellement et d'érosion (sols limoneux et sols sableux)

- **l'occupation des sols et les systèmes de cultures** : la modification des pratiques culturales vient aggraver les phénomènes de ruissellement et d'érosion (intensification de l'agriculture, diminution des prairies au profit des terres labourables, disparition des obstacles naturels tel que les haies, les talus, les mares, qui jouaient auparavant un rôle hydraulique important),
- la **diminution des champs d'expansion de crue** (zones humides, zones inondables) en raison de l'aménagement historique de la vallée (création de fossés de drainage, recalibrage du cours d'eau, merlon de curage),
- **l'absence d'entretien des cours d'eau** : manque d'entretien de la ripisylve et des embâcles,
- **l'existence des nombreux ouvrages hydrauliques** est également susceptible d'aggraver les inondations (seuils qui font monter le niveau d'eau en amont et favorisent les débordements, vannes laissées fermées et/ou manœuvre brutales et/ou tardives des vannes).

Les principales inondations par débordement de cours d'eau ont été signalées sur les communes suivantes :

- Breny – débordement de l'Ourcq
- Neuilly Saint Front – débordement du ru des Cuyelets
- La Ferté Milon – débordement de l'Ourcq
- Localement sur quelques communes de la vallée du Clignon (essentiellement des débordements sur voiries)

IV.5.1.3 Les inondations en milieu urbain par insuffisance des ouvrages pluviaux

Ces inondations sont à mettre en relation avec des insuffisances en termes de gestion des eaux pluviales au niveau des zones urbanisées existantes. Elles concernent les débordements des réseaux pluviaux et bassins pluviaux. Elles occasionnent généralement des inondations de voirie.

Ces inondations sont parfois aggravées par l'augmentation des zones imperméabilisées associée à l'absence de gestion des eaux pluviales ou une gestion insuffisante.

Assez peu d'inondations par insuffisance des ouvrages pluviaux sont recensées sur la zone d'étude. La capacité de certains réseaux pluviaux peut-être dépassée et engendrer des inondations, mais il s'agit dans presque tous les cas de problèmes de ruissellement des bassins versants en amont et non d'une réelle insuffisance des réseaux.

IV.5.1.4 Les inondations par remontée de nappe

Certaines inondations sont causées par des phénomènes de remontées de nappes. Ces remontées de nappe se superposent souvent aux inondations par ruissellement et par débordement de cours d'eau. Elles sont parfois également observées sur les plateaux en lien avec l'existence d'une couche imperméable en faible profondeur occasionnant une rétention d'eau (lentille d'argile). Très peu d'inondations par remontée de nappe sont recensées sur la zone d'étude.

Le graphique suivant synthétise les causes d'inondations observées sur le bassin versant de l'Ourcq aval :

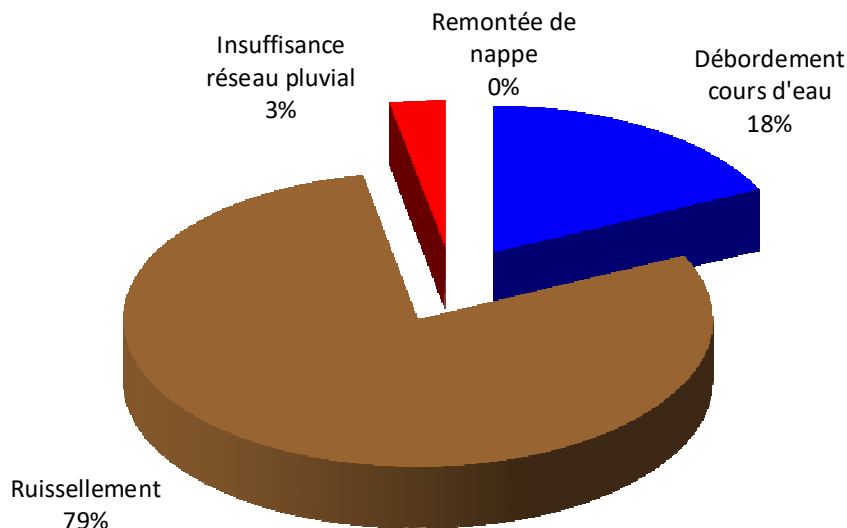


Figure 10 : répartition des causes des inondations

Ces données ont été délivrées par les communes lors des entretiens individuels menés en début d'étude entre mars et mai 2024.

Il ressort ainsi de ce graphique que les deux principales causes des inondations sont les **ruissellements en provenance des bassins versants** (essentiellement parcelles agricoles) et les **débordements de cours d'eau** et avec respectivement 79% et 18%. Les inondations par insuffisance de réseau pluvial sont très rares et ne concernent que 3% des causes d'inondation.

IV.5.2 Types d'inondations

Les inondations sont susceptibles d'affecter plusieurs types de biens :

- habitation : intérieur, jardin, bâtiment, cave ou sous-sol,
- voirie : passage d'eau ou stagnation d'eau,
- commerce ou entreprise,
- bâtiment public (école, salle des fêtes, gymnase).

Ces inondations sont souvent associées à des dépôts de boue et/ou de cailloux.

Le graphique suivant synthétise les types d'inondations recensées sur le bassin versant de l'Ourcq aval :

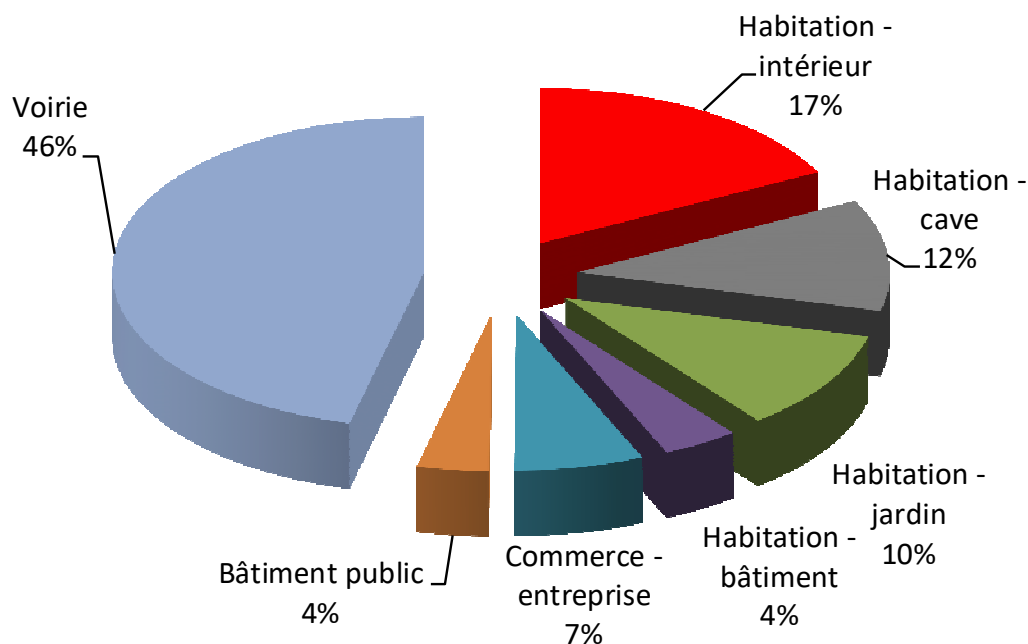


Figure 11 : répartition des types d'inondations

Ces données ont été délivrées par les communes lors des entretiens individuels menés en début d'étude entre mars et mai 2024.

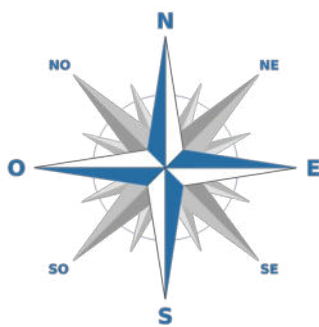
Il ressort ainsi de ce graphique que les inondations les plus fréquentes touchent par ordre décroissant :

- ✓ les voiries avec 46%, soit 199 sites,
- ✓ les intérieurs d'habitations avec 17%, soit 75 sites,
- ✓ les caves ou sous-sols d'habitations avec 12%, soit 50 sites,
- ✓ les jardins d'habitations avec 10%, soit 45 sites,
- ✓ les commerces ou entreprises avec 7%, soit 14 sites,
- ✓ les bâtiments ou garages d'habitations avec 4%, soit 17 sites,
- ✓ les bâtiments publics (salle des fêtes, églises, stades, ...) avec 4%, soit 16 sites.

Toutes les zones ayant connu des inondations sont reportées sur la [carte 14](#) page suivante, les tableaux de l'[annexe 1](#) et sur les [planches cartographiques](#) au format A0.

Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon

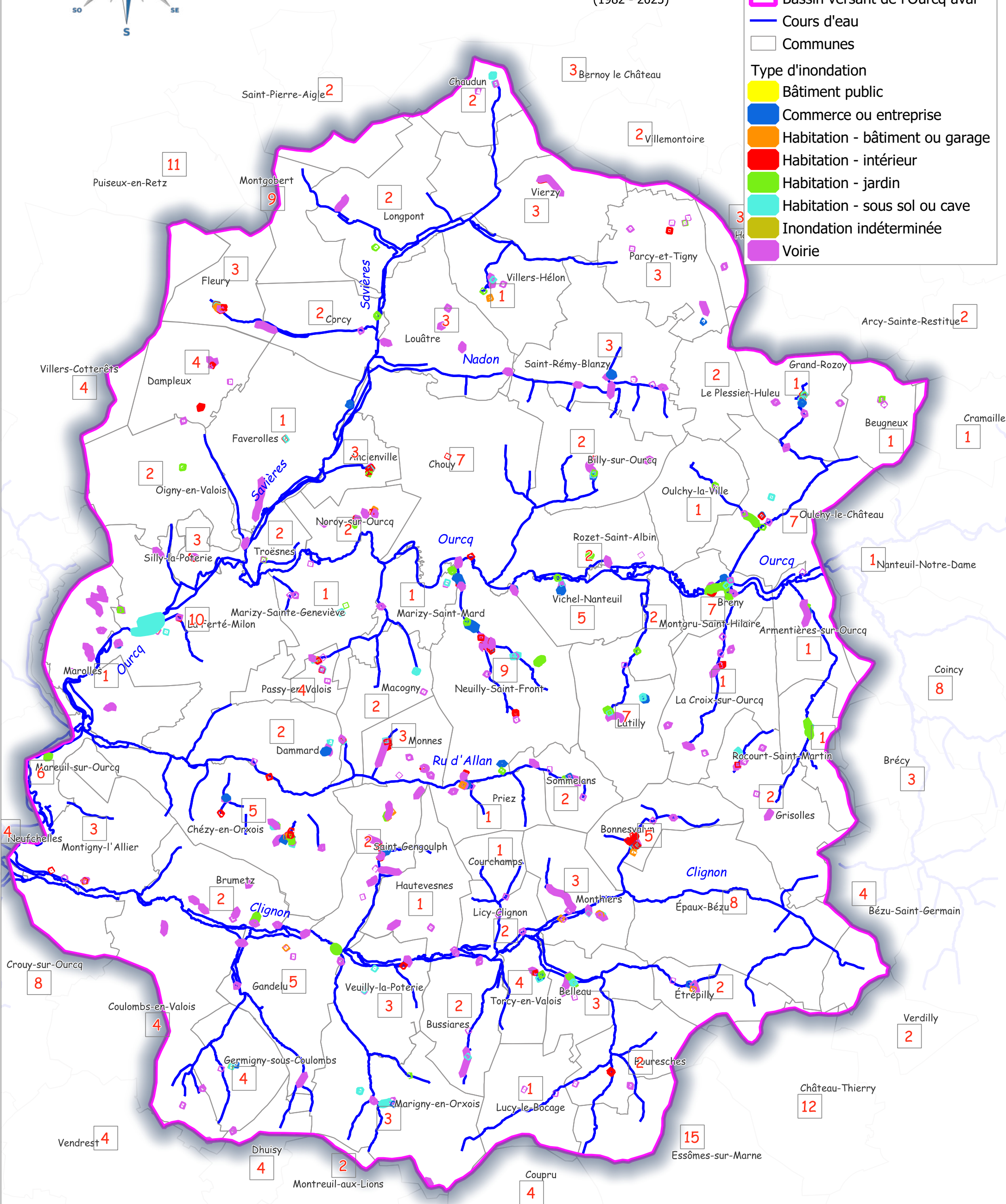
Etude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols



3 Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle par commune (1982 - 2023)

Légende

- Bassin versant de l'Ourcq aval
 - Cours d'eau
 - Communes
- Type d'inondation
- Bâtiment public
 - Commerce ou entreprise
 - Habitation - bâtiment ou garage
 - Habitation - intérieur
 - Habitation - jardin
 - Habitation - sous sol ou cave
 - Inondation indéterminée
 - Voirie



Carte 14 : inondations

(c) : IGN scan 25 - Entretiens avec les acteurs locaux 2024 - BD Gaspar
(r) : SOGETI Ingenierie INFRA

Echelle : 1:100 000

0 2.5 5 km

Juin 2024

X:\Affaire\fr\Aisne\I230133\SIG\Carte_14_Inondations.qgz



IV.6 Arrêté de catastrophe naturelle

Depuis 1982, 64 évènements pluviométriques ont occasionné des désordres hydrauliques engendrant la prise d'un arrêté de catastrophe naturelle sur au moins une commune du bassin versant amont de l'Ourcq aval.

Sur ces 64 évènements, **47 sont à mettre en relation avec un orage d'été** intervenu entre les mois de mai et septembre. Dans cette situation, c'est la quantité de pluies en jeu et surtout son intensité qui est en cause. Ces évènements sont généralement isolés sur le bassin versant et ne touchent que quelques communes, parfois qu'une seule en raison du caractère local des précipitations. Cela confirme que ce sont surtout les orages violents de printemps / été qui occasionnent le plus de dysfonctionnements.

17 évènements sont à mettre en relation avec des pluies d'hiver de longue durée. Dans cette situation, il est important de considérer les pluies des jours précédents. En effet, des hauteurs d'eau modestes qui s'abattent sur un sol complètement saturé par les pluies des jours précédents engendrent des inondations importantes. Ainsi, les inondations importantes enregistrées en hiver trouvent généralement leur origine à partir d'un sol dégradé et saturé pendant les jours précédents, sur lequel s'ajoute un évènement déclenchant qui est la pluviométrie du jour. Ces évènements touchent généralement de nombreuses communes du bassin versant en lien avec l'étendue géographique des précipitations et les crues qu'elles génèrent.

13 communes ont été concernées par au moins 5 arrêtés de catastrophe naturelle inondation : La Ferté-Milon (10), Neuilly-Saint-Front (9), Crouy-sur-Ourcq (8), Epaux-Bézu (8), Oulchy-le-Château (7), Breny (7), Chouy (7), Latilly (7), Mareuil-sur-Ourcq (6), Chézy-en-Orxois (5), Bonnesvalyn (5), Gandelu (5) et Vichel-Nanteuil (5).

Ces éléments sont repris sur la [carte 14](#).

IV.7 Aménagements existants de lutte contre les phénomènes de ruissellement, d'érosion et d'inondation

Les entretiens individuels avec les élus des communes menés entre mars et mai 2024 ont permis de faire un état des lieux des aménagements d'hydraulique douce et ouvrages structurants existants. Plusieurs aménagements ont en effet déjà été réalisés et sont en effet susceptibles de freiner les ruissellements :

- haies, talus, fossés,
- bandes enherbées et plus généralement zones enherbées,
- agroforesterie,
- ouvrages de rétention (bassins).

L'existence de ces aménagements appelés zones tampons est plus ou moins efficace en fonction de leur localisation sur le bassin versant. En effet, une haie ou une zone en herbe aura toujours un intérêt, mais il est important de cibler les aménagements ou éléments du paysage ayant une efficacité optimale. En effet, ces zones tampons sont efficaces si elles sont positionnées dans des endroits stratégiques permettant d'intercepter les écoulements et de favoriser l'infiltration.

Les principaux aménagements suivants ont ainsi déjà été réalisés :

- ✓ Commune d'Ancienville : création de caniveaux et busages supplémentaires suite aux orages de 1985 et 2023 pour faciliter l'évacuation des eaux de ruissellement. Plantation d'une haie,
- ✓ Commune de Bonnesvalyn : réalisation de plusieurs petits travaux (fossés et sur élévation de chemin),
- ✓ Commune de Brumetz : création d'une fascine par le syndicat du bassin versant de l'Ourcq en 2022 suite aux inondations de 2021 et réalisation de plusieurs petits travaux (fossés et saignées le long de la RD 9),
- ✓ Commune de Chezy-en-Orxois : création d'une fascine par le syndicat du bassin versant de l'Ourcq en 2022 suite aux inondations de 2021 et réalisation de plusieurs petits travaux,
- ✓ Commune de Dammard : création d'une fascine par le syndicat du bassin versant de l'Ourcq en 2022 suite aux inondations de 2021.
- ✓ Commune de Dampleux : plusieurs bandes enherbées mises en place par les exploitants agricoles,
- ✓ Commune de Faverolles : réalisation de plusieurs petits travaux (fossés et réseaux pluviaux),
- ✓ Commune de Fleury : création d'un bassin de rétention par la commune vers 1995 afin de tamponner les écoulements provenant de la commune de Dampleux. Un deuxième bassin a été réalisé plus en aval en 2021 pour stocker davantage d'eau et limiter encore les inondations en aval,
- ✓ Commune de Germiny-sous-Coulombs : réalisation de plusieurs petits travaux sur le réseau d'eaux pluviales,
- ✓ Commune de Grisolles : création de fossés et d'ouvrages de rétention dans le cadre de la création de la déviation de la carrière,
- ✓ Commune de Monnes : réalisation d'un petit fossé en urgence suite aux inondations de 2021,

- ✓ Commune de Montigny-l'Allier : réalisation de plusieurs petits travaux (réseaux pluviaux et saignées au bord des routes),
- ✓ Commune d'Oulchy-le-Château : création de 2 ouvrages de rétention en 1983 par le département en bordure de la RD 1,
- ✓ Commune de Parcy-et-Tigny : création de plusieurs bassins de rétention et fossés en 1995 dans le cadre du remembrement suite à la déviation de la RD 1,
- ✓ Commune de Passy-en-Valois : réalisation de plusieurs petits travaux (fossés et réseaux pluviaux),
- ✓ Commune de Silly-la-Poterie : réalisation de plusieurs petits travaux (déviation des eaux de ruissellement dans un bois),
- ✓ Commune de Torcy-en-Valois : création d'un petit bassin de rétention par la commune et réalisation de plusieurs petits travaux.

Les aménagements recensés lors de ces entretiens individuels en mairie sont reportés sur les **planches cartographiques** au format A0.

D'autres projets d'aménagements sont également en cours d'étude ou en projet :

- ✓ Sur le bassin versant du Clignon amont (communes d'Epau-Bézu, et dans une moindre mesure Etrépilly, Grisolle, Bézu-Saint-Germain et Château-Thierry) : une étude du bassin versant a été finalisée en 2018 par le syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon. Des travaux devraient débuter rapidement.
- ✓ Sur le bassin versant du ru des Gorgeat amont (communes de Saint-Remy-Blanzy et dans une moindre mesure Le-Plessier-Huleu, Billy-sur-Ourcq et Villers-Hélon) : une étude du bassin versant a été finalisée en 2022 par le syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon. Le dossier réglementaire est en cours d'instruction.
- ✓ Sur le territoire de la CC du Pays de l'Ourcq : communes de Coulombs-en-Valois, Crouy-sur-Ourcq, Dhuisy et Germigny-sous-Coulombs : une étude de diagnostic de vulnérabilité aux inondations a été réalisée.
- ✓ Sur le territoire de la CC du Pays de Vallois : communes de Mareuil sur Ourcq et Marolles : une étude ruissellement / érosion en cours de réalisation (diagnostic et propositions d'actions) est en cours de réalisation.

IV.8 Cartographie de l'état des lieux

Le rendu de l'état des lieux fait l'objet d'une **planche de synthèse** sur fond IGN avec superposition des parcelles cadastrales. Celle-ci est présentée en annexe au **format A0** à l'échelle du **1/10 000**.

Elle reprend les éléments suivants :

Légende

	Bassin versant de l'Ourcq aval		Bassin versant sensible aux phénomènes de ruissellement et d'érosion
	Cours d'eau		Axe de thalweg générateur de coulée de boue
	Axe de thalweg principal		Ravine d'érosion (sources ; étude des photographies aériennes de 2013, 2018 et 2021; Entretiens dans chaque mairie)
	Axe de thalweg secondaire	Zones ayant connu des inondations (sources : entretiens dans chaque mairie mars - mai 2024)	
	Collecteur de drainage		Bâtiment ou équipement public
	Fossé de drainage		Commerce ou entreprise
	Fossé		Habitation - bâtiment ou garage
	Fossé béton		Habitation - intérieur
	Réseau pluvial / buse		Habitation - jardin
	Bassin de rétention		Habitation - sous sol ou cave
	Mare		Inondation indéterminée
	Ancienne mare		Voirie
	Haie	 CHOR_12	N° de l'inondation Renvoi aux tableaux de l'annexe 1
	Talus		
Captage			
	Captage actif		

IV.9 Fiches de synthèse par commune

Chaque commune fait l'objet d'une fiche de synthèse individuelle reprenant les éléments suivants :

Au Recto :

- ✓ le nom de la commune
- ✓ la communauté de communes
- ✓ la date de l'entretien en mairie
- ✓ les personnes présentes lors de l'entretien
- ✓ la superficie communale
- ✓ la superficie dans le bassin versant de l'Ourcq aval
- ✓ le pourcentage dans le bassin versant de l'Ourcq aval
- ✓ le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle
- ✓ la collectivité AEP
- ✓ le mode d'assainissement des eaux usées
- ✓ le mode d'assainissement des eaux pluviales
- ✓ les études / projets d'aménagement pluvial
- ✓ la liste et le descriptif des dysfonctionnements hydrauliques (N° de renvoi aux planches cartographiques, sous bassin versant, nom du propriétaire ou résident, type d'inondation, cause, date/fréquence, commentaires)

Commune de Brumetz	
Communauté de Communes	CA Région de Château Thierry
Date de l'entretien	27/03/2024
Personnes présentes lors de l'entretien	M. LHOSTE René
Superficie communale totale (ha)	730
Superficie dans le bassin versant de la Serre amont (ha)	730
Pourcentage dans le bassin versant de la Serre amont (%)	100
Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle	2
Collectivité AEP	USESA
Assainissement des eaux usées	Individuel
Assainissement des eaux pluviales	Quelques tronçons de réseau pluvial dans les rues principales du bourg
Etude / projet d'aménagement pluvial / aménagement réalisé	Création d'une fosse par le syndicat du bassin versant de l'Ourcq en 2022 suite aux inondations de 2021 et réalisation de plusieurs petits travaux (fossés et saignées le long de la RD 9)

Dysfonctionnements hydrauliques						
N°	Sous bassin versant	Nom du Propriétaire ou résident	Type d'inondation	Cause	Date / Fréquence	Commentaires
BRUM_01	Ourcq aval		Voie + boue	Ruissellement du bassin versant en amont	Plusieurs fois par an	Le fossé de bord de route se comble de limon
BRUM_02	Ourcq aval	M. SANDREU DEL M. LASSY	Habitation - jardin	Ruissellement du bassin versant en amont	Plusieurs fois lors de gros orage	Stockage d'eau important car l'eau est retenue en amont des grillages où se mettent des herbes
BRUM_03	Ourcq aval		Voie - passage d'eau + boue	Ruissellement du bassin versant en amont	Lors de gros orages	
BRUM_04	Ourcq aval		Voie + boue	Ruissellement du bassin versant en amont	Régulier et surtout 1 fois en juin 2023	La route a également été arrachée
BRUM_05	Ourcq aval		Voie - passage d'eau + boue	Ruissellement du bassin versant en amont	Régulier - plusieurs fois par an	
BRUM_06	Ourcq aval		Voie + boue	Ruissellement du bassin versant en amont	Plusieurs fois par an	
BRUM_07	Ourcq aval		Voie + boue	Apport d'une parcelle cultivée en amont	1 fois en été 2023	
BRUM_08	Ourcq aval		Voie + boue	Ruissellement du bassin versant en amont	Plusieurs fois par an	
BRUM_09	Ourcq aval	L'abbé des Trichaux	Couvert - jardin	Apport des eaux du chemin en amont	Régulier	Problème résolu par création d'un réseau pluvial en bordure de route et un bournet à l'entrée du couvent pour évacuer que y rentre

Au verso : la cartographie détaillée de l'état des lieux du territoire de la commune – Echelle adaptée au format A3.

Ces fiches sont placées en **annexe 2**.

Annexe 1 : zones ayant connue des inondations

Annexe 2 : fiches de synthèse par commune

Commune	N°	Sous bassin versant	Nom du Propriétaire ou résident	Type d'inondation	Cause	Date / Fréquence	Commentaires
Neuilly-Saint-Front	NEFR_02	Ourcq aval	M. BOISSEAU, M. TYETARD, M. GONZALVES	3 habitations - intérieur + sous sol	Ruissellement du bassin versant en amont	1 fois en 2021	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_03	Ourcq aval		Voirie + boue	Ruissellement du bassin versant en amont	1 fois en 2024 et une autre fois il y a 10 ans	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_04	Ourcq aval		City stade + boue	Débordement du ru	2 fois en 2021	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_05	Ourcq aval		Place de l'église + boue	Débordement du ru qui est busé à cet endroit	1 fois en 2021	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_06	Ourcq aval		Voirie	Apport d'eau du fossé en amont + débordement du ru	1 fois en 2021 et autres dates avant et après	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_07	Ourcq aval		6 à 8 habitations - intérieur	Apport du fossé en amont + réseau EP insuffisant en aval	1 fois en été 2021 + autres dates après et avant	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_08	Ourcq aval		25 habitations - intérieur	Débordement de la rivière depuis l'amont	1 fois en 2021 et 1 ou 2 fois avant	Le ru déborde et prend un ancien bras du cours d'eau
Neuilly-Saint-Front	NEFR_09	Ourcq aval		Pharmacie - intérieur	Débordement du ru	1 fois en 2021 et 1 fois ou 2 avant	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_10	Ourcq aval		5 habitations - jardin + voirie	Ruissellement du bassin versant en amont	surtout 1 fois en 2021 et autres dates avant	La route a également été soulevée
Neuilly-Saint-Front	NEFR_11	Ourcq aval	URIAGNI	Habitation - sous sol	Apport du chemin en amont + fossé non entretenu	Plusieurs fois par an	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_12	Ourcq aval		Voirie + boue	Apport du chemin en amont + débordement du Ru	Régulier - plusieurs fois par an	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_13	Ourcq aval	M. HARDY Christophe	2 habitations - sous sol	Apport du chemin en amont	1 fois en 2021	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_14	Ourcq aval		Voirie + boue	Ruissellement du bassin versant en amont	1 fois en 2021	La route a été soulevée
Neuilly-Saint-Front	NEFR_15	Ourcq aval		10 habitations - intérieur	Ruissellement du bassin versant en amont	1 fois en 2021	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_16	Ourcq aval		Voirie	Insuffisance du réseau EP	1 fois en 2021	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_17	Ourcq aval	STEPHAN, MANTER	3 habitations - intérieur	Débordement du ru + pont sous la route en aval insuffisant	1 fois en 2021 et 1 fois en 2000	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_18	Ourcq aval	M. MANTER	Exploitation agricole - intérieur habitation + bâtiment	Débordement du ru	1 seule fois le 20 juin et le 13 juillet 2021	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_19	Ourcq aval	M. NOEL Jean Christophe	Habitation - cour	Débordement du ru	1 fois en 2021 et 1 autre fois avant	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_20	Ourcq aval		Voirie	Débordement du ru	1 fois en 2021	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_21	Ourcq aval		Habitation - intérieur	Débordement du ru et insuffisance + pont sous la RD	1 fois en 2021	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_22	Ourcq aval	Société ASEL	Négoce agricole - bâtiments	Débordement du ru	1 fois en 2021	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_23	Ourcq aval	WAKANITOUT	Habitation - jardin	Débordement du ru	1 fois en 2021	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_24	Ourcq aval		Voirie	Débordement de l'Ourcq	1 fois tous les 10 ans	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_25	Ourcq aval	M. CRESP Alexandre	Exploitation agricole - étable	Ruissellement du bassin versant en amont	1 fois en 2021	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_26	Ourcq aval		3 ou 4 habitations - jardin	Ruissellement du bassin versant en amont	1 fois en 2021	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_27	Ourcq aval	M. MASSE	Habitation - intérieur	Ruissellement du bassin versant en amont	1 fois en 2021	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_28	Ourcq aval		Habitation - intérieur	Ruissellement du bassin versant en amont	1 fois en 2021	
Neuilly-Saint-Front	NEFR_29	Ourcq aval		Voirie + boue	Ruissellement du bassin versant en amont	1 fois en 2021	+ route dégradée
Noroy-sur-Ourcq	NOOU_01	Ourcq aval	M. KIPRIJANANOVSKI	Habitation - bâtiment	Ruissellement du bassin versant en amont	1 fois en 2021	
Noroy-sur-Ourcq	NOOU_02	Ourcq aval		Voirie	Ruissellement du bassin versant en amont	1 fois en 2020 et autres dates avant	+ dégradation de la voirie
Noroy-sur-Ourcq	NOOU_03	Ourcq aval	Mme LEMAITRE	Habitation - intérieur	Ruissellement du bassin versant en amont	Surtout 1 fois en 2021 et autres dates moins importante	
Noroy-sur-Ourcq	NOOU_04	Ourcq aval	M. LECOMTE	Habitation - intérieur	Ruissellement du bassin versant en amont	1 fois en 2021 + autres dates avant	
Noroy-sur-Ourcq	NOOU_05	Ourcq aval		Voirie	Ruissellement du bassin versant en amont	1 fois en 2021	+ dégradation de la voirie
Noroy-sur-Ourcq	NOOU_06	Ourcq aval		Eglise - intérieur	Apport d'une parcelle cultivée en amont	1 fois en 2021	
Noroy-sur-Ourcq	NOOU_07	Ourcq aval	Mme CHAYRIGES	Habitation - intérieur	Ruissellement du bassin versant en amont	1 fois en 2021 et autres dates avant	
Noroy-sur-Ourcq	NOOU_08	Ourcq aval		Voirie	Ruissellement du bassin versant en amont	1 fois en 2021	+ dégradation de la voirie
Noroy-sur-Ourcq	NOOU_09	Ourcq aval	M. GAUTHIER	Habitation - jardin	Ruissellement des eaux de la voirie	Très régulier	
Noroy-sur-Ourcq	NOOU_10	Ourcq aval		Voirie	Ruissellement du bassin versant en amont	Régulier	
Oigny-en-Valois	OIVA_01	Ourcq aval	Mme SELLE Martine	Habitation - jardin + chemin d'accès raviné	Apport d'une parcelle cultivée en amont par infiltration dans le talus	Plusieurs fois à l'hiver 2023 / printemps 2024	Il existait une bande enherbée de 2 m de large qui a été retirée vers 2019. Il s'agit d'un problème récent que depuis cette année. Avant il y avait toujours un peu de ruissellement qui arrivait à être géré
Oigny-en-Valois	OIVA_02	Ourcq aval		Voirie + boue	Ruissellement du bassin versant en amont	1 fois tous les 5 ans	
Oulchy-le-Château	OUCH_01	Ourcq aval		Terrain de tennis et terrain de foot	Apport de la parcelle cultivée en amont + fossé et buse sous voirie en aval insuffisants	1 fois tous les 5 ans - dont le 12 mai 2024	Il y a des problèmes uniquement lorsqu'il y a des pommes de terres en amont
Oulchy-le-Château	OUCH_02	Ourcq aval	M. DURR et M. POISSON	2 habitations - sous sol	Remonté d'eau par insuffisance du réseau pluvial	3 fois en 30 ans - dont le 12 mai 2024	
Oulchy-le-Château	OUCH_03	Ourcq aval		Commerce Coccimarket	Apport d'une parcelle cultivée en amont	1 fois en 2021	Arrivée qu'une fois sur un chantier de récolte de pois en mauvaise condition
Oulchy-le-Château	OUCH_04	Ourcq aval		Ex gendarmerie - cour - Aujourd'hui des logements	Apport d'une parcelle cultivée en amont	1 fois avant 2000	
Oulchy-le-Château	OUCH_05	Ourcq aval		Voirie	Débordement du ru	1 fois tous les 5 ans - dont le 12 mai 2024	Le pont du ru a été refait et cela va peut être améliorer la situation
Oulchy-le-Château	OUCH_06	Ourcq aval	Mme COUCHARD	2 habitations - jardin	Apport d'une parcelle cultivée en amont	1 fois en juillet 2023 et 1 fois le 12/05/2024	
Oulchy-le-Château	OUCH_07	Ourcq aval		Voirie	Débordement du ru lorsque la buse devient insuffisante	1 fois	
Oulchy-le-Château	OUCH_08	Ourcq aval		Habitation - jardin potager	Débordement du ru	1 fois tous les 20 ans - dont le 12 mai 2024	
Oulchy-la-Ville	OUVI_01	Ourcq aval	Mme FOUILLARD	Habitation - jardin	Débordement du ru	2 fois en 5 à 10 ans	Aggravé par l'absence d'entretien du ru
Oulchy-la-Ville	OUVI_02	Ourcq aval		Voirie	Débordement du ru et insuffisance du pont.	1 fois tous les 10 ans	Le pont est plein de sédiments ce qui engendre le débordement
Parcy-et-Tigny	PATI_01	Ourcq aval		Voirie + sable + graviers	Ruissellement du chemin en amont	Plusieurs fois par an	
Parcy-et-Tigny	PATI_02	Ourcq aval	M. MEKHNACHE	Habitation - jardin	Ruissellement du chemin et de la route en amont	Plusieurs fois par an	Une tranchée drainante a été fait il y a 20 ans, mais ne fonctionne plus car tassé et colmatée
Parcy-et-Tigny	PATI_03	Ourcq aval		Voirie - passage d'eau	Ruissellement du chemin et de la route en amont	Plusieurs fois par an	Une tranchée drainante a été fait il y a 20 ans, mais ne fonctionne plus car tassé et colmatée
Parcy-et-Tigny	PATI_04	Ourcq aval		Voirie	Ruissellement du bassin versant en amont	Plusieurs fois par an	La mare en amont tamponne bien mais est insuffisante lors de gros orage
Parcy-et-Tigny	PATI_05	Ourcq aval	M. SWIDERSKI (sous sol habité) et M. CACKOWSKI Clément (jardin)	2 habitations - sous sol habité + jardin	Insuffisance du réseau pluvial	Plusieurs fois par an	Le fossé du département situé en aval dispose de peu de pente et limite l'évacuation. La buse sous la RD vers le bassin est également trop haute
Parcy-et-Tigny	PATI_06	Ourcq aval		Voirie + boue	Ruissellement du bassin versant en amont	Plusieurs fois par an	
Parcy-et-Tigny	PATI_07	Ourcq aval		Voirie - passage d'eau + boue	Ruissellement du bassin versant en amont	Lors de gros orages	Route arrachée en 1995 et chemin en aval
Parcy-et-Tigny	PATI_08	Ourcq aval		Voirie + boue	Ruissellement du bassin versant en amont	Plusieurs fois par an	
Parcy-et-Tigny	PATI_09	Ourcq aval		Exploitation agricole - cour	Ruissellement du bassin versant en amont	Plusieurs fois par an	
Passy-en-Valois	PAVA_01	Ourcq aval		Voirie - passage d'eau	Ruissellement du bassin versant en amont	1 fois tous les 10 ans	
Passy-en-Valois	PAVA_02	Ourcq aval	M. MORAND	Habitation - intérieur	Ruissellement du bassin versant en amont + infiltration à travers le mur	1 fois tous les 7 ans	
Passy-en-Valois	PAVA_03	Ourcq aval		Voirie	Ruissellement du bassin versant en amont	1 fois tous les 7 ans	Un fossé de trop plein a été créé lorsque le réseau pluvial est insuffisant, mais ça n'empêche pas les inondations



GROUPE
SOGETI
INGENIERIE

SI *Amo*
SOGETI INGENIERIE
Batiment
SOGETI INGENIERIE
Infra
SOGETI INGENIERIE
Airports
HDM
Ingenierie
KUBE
Structure

- Les implantations -

BEAUVAIS

23 rue Hippolyte Bayard
60000 BEAUVAIS

BORDEAUX

Bâtiment B1 - Edison Park
31 avenue Gustave Eiffel
33600 PESSAC
Tél. : +33 (0)5 82 84 25 00

CAEN

7 rue Charles Sauria
14123 IFS
Tél.: +33 (0)2 31 95 21 00

LILLE

Parc scientifique de la Haute Borne
20 rue Hubble
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
Tél.: +33 (0)3 20 41 54 74

PARIS (siège social SIAMO)

5 rue du Havre
75008 PARIS
Tél.: +33 (0)1 84 17 82 83
accueil@si-amo.fr

REIMS

11 rue Clément Ader
51685 REIMS
Tél.: +33 (0)3 26 06 57 57

ROUEN (siège social groupe)

387 rue des Champs - BP 509
76235 BOIS-GUILLAUME Cedex
Tél.: +33 (0)2 35 59 49 39